



**DELIBERATION N° 24/176 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE  
APPROUVANT LA CONVENTION D'APPLICATION FINANCIÈRE 2024 ET  
L'AVENANT MODIFICATIF DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LE  
CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE 2023-2025 ENTRE L'ÉTAT, LE CENTRE NATIONAL  
DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE ET LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**

**CHÌ APPROVA L'AGHJUSTU FINANZARIU 2024 E DI L'AGHJUSTU  
MUDIFICATIVU DI A CUNVINZIONI DI CUUPERAZIONI 2023-2025 PER U SINEMA  
TRÀ U STATU, U CNC È A CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

---

**REUNION DU 27 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept novembre, la Commission Permanente, convoquée le 19 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Valérie BOZZI à M. Georges MELA  
M. Romain COLONNA à Mme Nadine NIVAGGIONI  
M. Saveriu LUCIANI à Mme Julia TIBERI  
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI  
Mme Marie-Anne PIERI à M. Jean-Martin MONDOLONI

**ETAIT ABSENT : M.**

Paul-Félix BENEDETTI

**LA COMMISSION PERMANENTE**

- VU** le Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, notamment ses articles 107 et 108,
- VU** le Règlement Général d'exemption par catégorie (UE) n° 651/2014 de la Commission européenne déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité du 17 juin 2014, publié au Journal Officiel de l'Union européenne le 26 juin 2014 et prolongé par le règlement (UE) 2020/972

de la Commission du 2 juillet 2020 modifiant le règlement (UE) n°1407/2013 en ce qui concerne sa prolongation et modifiant le règlement (UE) n°651/2014 en ce qui concerne sa prolongation et les adaptations à y apporter publié au Journal Officiel le 7 juillet 2020,

- VU** le Règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** la Communication Cinéma de la Commission européenne (2013/C 332/01) du 14 novembre 2013,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le Code du cinéma et de l'image animée, et notamment ses articles L. 111-2 (2°), L. 112-2, R. 112 et D. 311-1,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 21 septembre 2017 portant approbation du nouveau cadre pour l'action culturelle et du nouveau cadre pour le patrimoine de la Collectivité territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 approuvant le règlement des aides pour la culture,
- VU** la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 24/099 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2024 approuvant le Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** la délibération n° 22/185 CP de la Commission Permanente du 14 décembre 2022 portant sur les règles de fonctionnement des comités

d'experts d'aide à la décision dans le secteur culturel,

**VU** la délibération n° 23/194 CP de la Commission Permanente du 19 décembre 2023 approuvant les modifications du règlement des aides culture,

**VU** la délibération n° 23/195 CP de la Commission Permanente du 19 décembre 2023 portant approbation de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2023-2025 et de la convention d'application financière 2023 entre l'Etat, le CNC et la Collectivité de Corse - création cinématographique et audiovisuelle,

**VU** l'avis n° 2024-34 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse en date du 26 novembre 2024,

**SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

**SUR** rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,

**APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

À l'unanimité,

**Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.**

Véronique ARRIGHI, Jean BIANCUCCI, Valérie BOZZI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

#### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** le projet de convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2024 de la convention triennale et tripartite 2023-2025 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'État, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

#### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** l'avenant modificatif de la convention triennale et tripartite 2023-2025 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'État, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

#### **ARTICLE 3 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2024 de la

convention triennale et tripartite 2023-2025 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'État, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, et à conduire toutes procédures afférentes.

**ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'avenant modificatif de la convention triennale et tripartite 2023-2025 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'État, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, et à conduire toutes procédures afférentes.

**ARTICLE 5 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 27 novembre 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Maupertuis', with a horizontal line drawn underneath the signature.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 27 NOVEMBRE 2024

RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**APPRUBAZIONI DI L'AGHJUSTU FINANZARIU 2024 E DI  
L'AGHJUSTU MUDIFICATIVU DI A CUNVINZIONI DI  
CUUPERAZIONI 2023-2025 PER U SINEMA TRÀ U STATU, U  
CNC È A CULLETIVITÀ DI CORSICA  
APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION  
FINANCIÈRE 2024 ET DE L'AVENANT MODIFICATIF DE  
LA CONVENTION DE COOPÉRATION POUR LE CINÉMA  
ET L'IMAGE ANIMÉE 2023-2025 ENTRE L'ÉTAT, LE  
CENTRE NATIONAL DU CINÉMA ET DE L'IMAGE ANIMÉE  
ET LA CDC**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen concerne l'approbation des projets d'avenant modificatif et de convention d'application financière 2024 de la Convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2023-2025 entre l'État (Préfecture de Corse - Direction régionale des affaires culturelles de la Corse), le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) et la Collectivité de Corse.

### **I. Convention triennale et tripartite de coopération pour le cinéma et l'image animée 2023-2025**

La convention de coopération pour le cinéma et l'image animée vise à préciser les conditions de partenariat entre les signataires dans le but de coordonner et d'amplifier les soutiens apportés au cinéma et à l'audiovisuel dans le cadre régional.

Par cette convention, les signataires s'engagent à mener une politique conjointe dans les domaines de la création et de la production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, de la diffusion culturelle de l'éducation artistique et du développement des publics, de l'exploitation cinématographique et du patrimoine cinématographique et audiovisuel. La philosophie de cette convention de coopération est de dresser une photographie la plus précise possible de la politique cinématographique et audiovisuelle de chaque région et de la mise en actions de cette politique en parallèle de celle du CNC.

Comme le mentionne cette convention, les aides de la Collectivité de Corse se doivent de respecter les dispositions de l'article 107 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne.

Les dispositifs d'aides de la Collectivité de Corse ne doivent pas comporter de dispositions contraires aux dispositions du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne dans des domaines autres que les aides d'État, en vue d'éviter toute discrimination, au sein de l'Union, en raison de la nationalité des bénéficiaires des aides, et d'assurer la liberté d'établissement, de circulation des marchandises et de libre prestation des services.

Un nouveau règlement des aides, approuvé en 2021 par la délibération n° 21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021, prend en compte les possibilités offertes par les évolutions réglementaires du CNC et modifie le plafond de l'aide à la production de série. Ce règlement, pour sa partie fonds d'aides à la création cinématographique et audiovisuelle, fait l'objet d'un renouvellement de l'information à la communication européenne dans le cadre de son placement sous le Règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) N° 651/2014 tel que modifié par les règlements 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017 et 2020/972

du 2 juillet 2020 publié au JOUE du 7 juillet 2020, le précédent placement arrivant à échéance.

En 2022, de nouvelles modifications ont été apportées au règlement des aides par délibération n° 22/084 CP de la Commission Permanente du 29 juin 2022.

Ce règlement réactualisé du fonds d'aides à la création, conformément à la Communication cinéma de la Commission européenne et au Règlement d'exemption par catégorie, inclut notamment les SMAD (service de médias à la demande) au même titre que les chaînes de télévision pour toutes les œuvres audiovisuelles des règlements d'aide à la production requérant la présence d'un diffuseur au plan de financement. Par conséquent, l'aide à la production de téléfilms devient aide à la production de fictions audiovisuelles avec un plafond de 150 000 € pour les œuvres destinées à une diffusion sur un service de télévision et de 250 000 € pour les œuvres destinées à une diffusion sur un service de médias à la demande.

Pour les années 2023-2025, les partenaires se fixent comme objectifs de répondre aux enjeux soulevés ou amplifiés par la crise sanitaire et par l'accélération des transformations technologiques induisant des changements de comportements du public : reconquête des publics pour les salles de cinéma et pour les œuvres françaises dans un contexte d'hyperconnexion (plateformes, ...), formation initiale et continue des professionnels de la filière du cinéma et de l'image animée, développement des compétences et des équipements pour répondre à la forte croissance de la demande d'œuvres générée par les plateformes internationales, démarche de responsabilité sociétale et environnementale (parité, conditionnalité des aides à la production à la remise du bilan carbone, ...)

Pour relever ces défis, les partenaires se sont donnés comme objectifs prioritaires dans le prolongement du cadre de l'action culturelle de la Collectivité de Corse :

- ✓ le renforcement de la politique de soutien à la création et à la production d'œuvres de qualité en lien notamment avec l'identité du territoire pour favoriser l'émergence de jeunes talents insulaires, les nouvelles écritures, les contenus innovants et les supports de diffusion ;
- ✓ le renforcement de l'attractivité du territoire et de la structuration de la filière en amplifiant l'offre de formation existante et en favorisant le développement d'outils adaptés aux évolutions du marché ; Accompagnement du tissu entrepreneurial insulaire et de ses spécificités dans son essor industriel et dans l'évolution des formats d'écriture, des supports de diffusion et des technologies ;
- ✓ la reconquête du public grâce aux salles et aux acteurs de la diffusion culturelle : soutien à l'exploitation renouvelée avec une priorité à l'itinérance et au regroupement communal pour le rural, maillage adapté en termes de diffusion culturelle ;
- ✓ le renforcement de l'éducation à l'image pour former le public de demain en travaillant sur l'axe de l'analyse et la production d'image du territoire ;
- ✓ la mise en œuvre d'une politique active dans le domaine du patrimoine cinématographique insulaire et méditerranéen orientée sur la coopération et la circulation des œuvres dans son bassin culturel naturel.

Cette convention de coopération pour les années 2023 à 2025 reprend les avancées des précédentes conventions notamment en ce qui concerne les champs d'application de la mesure « 1 euro pour deux euros » du CNC abondant le fonds d'aides à la création de la Collectivité de Corse, l'accompagnement financier des contrats d'objectifs et de moyens signés entre la Collectivité de Corse et les télévisions locales de son territoire, le soutien en faveur de l'éducation à l'image et les chapitres consacrés à l'exploitation cinématographique et à la collecte, la conservation, la restauration et la valorisation du patrimoine cinématographique.

Cette nouvelle génération de convention met l'accent sur l'accompagnement aux auteurs, l'éducation à l'image dès le plus jeune âge, la médiation culturelle, le développement des compétences et des équipements.

Elle comprend une partie politique résumant la stratégie commune autour des différents champs culturels et économiques du cinéma et de l'audiovisuel suivie des différents axes de travail détaillant les modalités techniques afférentes à leur mise en œuvre.

## **II. RAPPEL DES PRINCIPAUX AXES D'INTERVENTION DE LA CONVENTION 2023-2025**

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire et de ses possibilités budgétaires, le CNC accompagne financièrement l'effort prévisionnel de la Collectivité de Corse par une subvention globale annuelle destinée à accroître l'intervention financière de la Collectivité de Corse.

Après un bilan annuel fourni par la Collectivité de Corse, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du montant effectivement engagé par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel. Cette participation du CNC sur les différents titres de la convention se décline comme suit :

### **- AXE I : SOUTENIR LA CRÉATION POUR FAVORISER L'ÉMERGENCE DES TALENTS**

Le CNC a mis en place un volet concernant l'émergence des talents. Le CNC soutient financièrement l'opération « Talents en court » en région dont le but est d'aller à la rencontre de jeunes talents au potentiel artistique identifié mais éloignés du réseau professionnel pour des raisons sociales et/ou géographiques pour les aider à mettre en œuvre leur projet.

La Collectivité de Corse accorde un soutien aux auteurs soit par l'octroi d'une bourse à l'auteur pour lui donner l'opportunité d'entrer en résidence soit par un soutien direct à des résidences d'écriture spécialisées et identifiées sur le territoire.

Depuis 2022, la convention de coopération entre l'État, le CNC et la Collectivité de Corse intègre le soutien direct à des résidences d'écriture spécialisées et identifiées sur le territoire. Ce soutien se fait par le biais d'une subvention annuelle versée à la structure par la Collectivité de Corse et abondée par le CNC dans le cadre de la mesure 1 € pour 2 €.



Le CNC continue à intervenir financièrement dans le cadre du dispositif « un euro du CNC pour deux euros de la Collectivité de Corse » pour les aides à :

- la production d'œuvres cinématographiques de courte durée ;
- la production d'œuvres cinématographiques de longue durée ;
- la production d'œuvres audiovisuelles.

Pour compléter ce soutien aux œuvres, la convention poursuit son accompagnement financier des contrats d'objectifs et de moyens signés entre la Collectivité de Corse et les télévisions locales de son territoire pour le financement de l'écriture et de la production de documentaires de création et d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants dans le cadre d'un abondement d'1 € pour 3 €.

Dans le cadre de l'article 10 « Aide à la production de longs-métrages » de cette convention, le montant total des aides publiques a été relevé à 70 % du coût définitif de l'œuvre ou, en cas de coproduction internationale, de la participation française pour les œuvres cinématographiques dites difficiles ou à petit budget qui ne bénéficient pas du crédit d'impôt. Cette mesure permettra d'accompagner des œuvres à petit budget ciblant notamment des productions locales et en langue corse.

La convention précise également les montants minimums d'intervention de la Collectivité de Corse pour chaque catégorie et les caractéristiques de ces œuvres qui les rendent éligibles au soutien du CNC. Afin de maîtriser son budget, le CNC plafonne le montant de ses interventions par région. Ce plafond, en ce qui concerne la Collectivité de Corse, s'élève à deux millions d'euros (2M€) de manière globale.

## **- AXE II : STRUCTURER LES FILIÈRES ET L'EMPLOI POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES**

Cette nouvelle convention poursuit et renforce les objectifs de la précédente convention en faveur du développement de la filière sur le territoire notamment à travers les actions déployées par l'ADEC : soutien à la capacité d'investissement aux entreprises, soutien à l'implantation et au développement d'entreprises et d'écosystèmes locaux, soutien à la modernisation d'équipements adaptés.... À cet effet, l'ADEC et la Collectivité de Corse ont initié une démarche conjointe en faveur du secteur de l'audiovisuel afin de recenser les problématiques auxquelles sont confrontées les professionnels et de proposer des mesures adaptées au développement et à la structuration de la filière. Un appel à projets de l'ADEC a ainsi vu le jour en 2024.

## **- AXES III : RECONQUÉRIR LES PUBLICS GRACE AUX SALLES ET AUX ACTEURS DE LA DIFFUSION CULTURELLE**

Dans le cadre du maintien d'un parc de salles diversifié, permettant de garantir le pluralisme de l'offre cinématographique, le CNC et la Collectivité de Corse s'engagent à se tenir informés de leurs actions respectives et de leurs critères d'intervention concernant leur soutien à l'exploitation cinématographique sur le territoire en investissement et en fonctionnement, notamment en ce qui concerne leurs interventions en direction de la création et la modernisation des salles de cinéma.

Outre le soutien accordé par le CNC et la Collectivité de Corse pour la création des établissements cinématographiques « l'Ellipse » à Aiacciu et « le Galaxy » à Putivechju, un projet de complexe composé de 3 petites salles en centre-ville d'Aiacciu sur le site de l'ancien cinéma « Le Laetitia » et porté par l'exploitant du complexe « Ellipse » a également été soutenu en 2019 à hauteur de 300 000 € par la Collectivité de Corse et de 250 000 € par le CNC.

En 2021, la SARL LE REGENT a également bénéficié du soutien conjoint de la Collectivité de Corse et du CNC pour la création du complexe « Le Cube » sur la commune de Furiani.

Un financement à hauteur de 1 000 000 € a été accordé par la CdC et de 650 000 € par le CNC. L'ouverture de ce complexe finalisera l'équipement en établissements cinématographiques de l'île tel qu'il a été préconisé dans l'étude portant sur l'exploitation cinématographique lancée en 2009 par la Collectivité de Corse.

Depuis 2022, un projet de cinéma itinérant a été mis en œuvre par la Collectivité de Corse et les exploitants corses avec pour objectif de garantir l'accès à la culture à une population rurale éloignée des centres culturels.

Une première expérience d'itinérance menée avec des exploitants de Corse-du-Sud soutenus par la Collectivité de Corse a été lancée à partir du second semestre 2023 en Corse-du-Sud. Cette expérience sert de test et d'évaluation du potentiel du projet avant d'imaginer sa mise en route définitive sur le territoire.

Par ailleurs, le CNC a initié dans le cadre de cette convention un soutien au financement des postes de médiateurs dans les salles de cinéma à hauteur d'1 € du CNC pour 1 € de la Collectivité de Corse. Pour principe, le coût de chaque poste est soutenu à hauteur de 37,5 % par la Collectivité de Corse et de 37,5 % par le CNC, la structure bénéficiaire prenant en charge 25 % minimum du coût du poste.

Ce dispositif a récemment été présenté à l'ASSEC, l'association des exploitants de cinémas de Corse qui représente 10 établissements et 23 salles.

Le CNC et la Collectivité de Corse encouragent également à la création de réseaux de salles. Des rencontres professionnelles pilotées par l'ASSECC ont eu lieu en 2024 dans le but de développer la mutualisation des ressources, l'innovation, le partage d'expériences entre exploitants et l'éventuelle création d'un poste de médiateur.

Le CNC poursuit, dans le cadre de cette convention, un soutien à la diffusion des œuvres aidées par la Collectivité de Corse, sur la base d'un descriptif et d'un bilan financier des actions mises en œuvre qu'elle soutient à hauteur de 50 %.

#### **- AXE IV : RENFORCER L'ÉDUCATION AUX IMAGES POUR FORMER LES PUBLICS DE DEMAIN**

Le CNC apporte, dans le cadre de cette même convention, son soutien financier aux dispositifs « École et cinéma », « Collège au cinéma » et « Lycéens et apprentis au cinéma ». Le CNC prend également en charge le tirage des copies neuves et la conception des documents pédagogiques. Il reste ouvert pour apporter son soutien à de nouvelles initiatives de la Collectivité de Corse comme la création d'un pôle

régional aux images.

Par ailleurs, dans le cadre de ce projet de cinéma itinérant, les structures en charge du dispositif « Ma classe au cinéma » souhaiteraient étendre le dispositif aux classes du rural. Le développement de ces circuits itinérants commerciaux avec billetterie CNC pourraient offrir de nouvelles opportunités de déploiement de l'action dans les zones éloignées des centres culturels. Cette action a notamment pour objectif de stimuler le désir cinématographique en ciblant la jeune génération tout en participant à un maillage du territoire en termes de diffusion culturelle.

#### **- AXE V : ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE CINÉMATOGRAPHIQUE**

La convention 2023-2025 reprend également le volet concernant les actions en faveur de la collecte, de la conservation, de la restauration et de la valorisation du patrimoine cinématographique sur lesquels le CNC apporte une aide à l'expertise et à l'évaluation.

### **III. Avenant modificatif à la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2023-2025**

L'avenant modificatif à la convention de coopération 2023-2025 pour le cinéma et l'image animée conclue entre l'Etat (Ministère de la culture - Direction régionale des affaires culturelles de Corse), le CNC et la Collectivité de Corse a pour objet de modifier l'article 19 « Reconquérir et renouveler le public par la médiation » et l'article 30 « Dispositions financières » dans ladite convention.

Cette modification procède à l'évolution des modalités de cofinancement sur le dispositif du soutien à l'emploi de médiateurs dans les salles de cinéma et établit la nouvelle stratégie de déploiement des postes.

Dans la convention initiale, le coût du poste de médiateur était soutenu à hauteur de 50 % par la Collectivité. 25 % restaient à la charge du CNC et les 25 % restants à la charge de la structure bénéficiaire de l'aide.

Désormais, pour principe, le coût de chaque poste de médiateur est soutenu à hauteur de 37,5 % par la collectivité territoriale et de 37,5 % par le CNC. La structure bénéficiaire prend en charge 25 % minimum du coût du poste. Dans le cas où l'intervention de la Collectivité de Corse et du CNC dérogerait aux taux indicatifs de 37,5 % énoncés ci-dessus, leurs interventions respectives conservent une proportion égale.

Cette disposition sera mise en place dès que possible par la Collectivité de Corse dans le cadre de la structuration d'un partenariat avec les associations ou exploitants du territoire.

L'avenant modificatif intègre l'évolution de ces modalités de cofinancement sur le dispositif du soutien à l'emploi de médiateurs dans les salles de cinéma.

### **IV. CONVENTION D'APPLICATION FINANCIÈRE 2024 DE LA CONVENTION TRIENNALE ET TRIPARTITE DE COOPÉRATION POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE 2023-2025**

La convention d'application financière est basée sur les prévisions d'individualisation des fonds inscrits au budget 2024 de la Collectivité de Corse. Elle matérialise les engagements prévisionnels des partenaires de la convention. Ces engagements sur le fonds d'aides à la création et les actions soutenues conjointement par la Collectivité de Corse et le CNC sont les suivants :

<b>ACTIONS</b>	<b>CNC</b>	<b>CdC</b>	<b>TOTAL</b>
<i>Axe I - Article 4</i> <b>Le déploiement de l'opération Talents en Court</b>	5 000 €	15 000 €	<b>20 000 €</b>
<i>Axe I - Article 5</i> <b>Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence</b>	0 €	12 000 €	<b>12 000 €</b>
<i>Axe I - Article 5</i> <b>Soutenir les résidences</b>	20 000 €	93 000 €	<b>113 000 €</b>
<i>Axe I - Article 6</i> <b>Le soutien sélectif à l'écriture et au développement</b>	0 €	150 000 €	<b>150 000 €</b>
<i>Axe I - Article 9</i> <b>Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée</b>	120 000 €	240 000 €	<b>360 000 €</b>
<i>Axe I - Article 10</i> <b>Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée</b>	200 000 €	400 000 €	<b>600 000 €</b>
<i>Axe I - Article 11</i> <b>Aide à la production d'œuvres audiovisuelles</b>	644 000 €	1 288 000 €	<b>1 932 000 €</b>
<i>Axe I - Article 12</i> <b>Soutien à l'écriture et à la production des documentaires de création et des adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales</b>	90 000 €	270 000 €	<b>360 000 €</b>
<i>Axe III - Article 19</i> <b>L'emploi de médiateurs en salle de cinéma</b>	18 750 €	18 750 €	<b>37 500 €</b>
<i>Axe III - Article 20.2</i> <b>Actions de diffusion culturelle</b> <i>Soutien à la diffusion des œuvres aidées</i>	12 500 €	46 895 €	<b>59 395 €</b>

<i>Axe IV - Article 21</i>			
<b>Dispositifs d'éducation à l'image dans le temps scolaire</b>			
21.1 Le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma »	9 000 €	11 000 €	<b>20 000 €</b>
21.2 Le dispositif « Collège au cinéma »	2 000 €	28 000 €	<b>30 000 €</b>
21.3 Le dispositif « Ecole et cinéma »	2 000 €	48 000 €	<b>50 000 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 123 250 €</b>	<b>2 620 645 €</b>	<b>3 743 895 €</b>

La globalité des engagements respectifs prévisionnels pour l'année 2024, dans le cadre des actions cofinancées par le CNC et la Collectivité de Corse (excepté les aides à l'écriture et au développement) qui figurent sur le tableau ci-dessus, s'élève à **3 743 895 €** (4 334 000 € en 2023) avec une répartition **70 %** (soit 2 620 645 €) **CdC** (74,5 % en 2023 pour 3 229 500 €), **30 %** (soit 1 123 500 €) **CNC** (25,5 % en 2023 pour 1 104 500 €).

L'engagement du CNC est en hausse par rapport aux années précédentes (1 104 500 € en 2023) en raison de la mise en place du dispositif de soutien à l'emploi des médiateurs en salles de cinéma cofinancé par la Collectivité de Corse et le CNC dans le cadre de la nouvelle convention de coopération.

**Le montant total de l'abondement du CNC au fonds d'aides à la création pour 2023, sous réserve de la fiabilité des prévisions, s'élève à 964 000 € sur un total de 3 054 000 € (3 716 000 € en 2023).** Est ajoutée à ce montant l'aide à la résidence d'écriture (12 000€) comptabilisée dans les nouveaux engagements.

Le montant de la participation du CNC aux autres axes de la convention s'élève pour l'année 2024 à **159 250 €**, un montant supérieur à celui des années précédentes (140 500 €) en raison de la mise en place du dispositif d'aide à l'emploi de médiateurs co-financé par le CNC. Ce montant inclut également la participation du CNC aux opérations d'éducation à l'image pour 2024 à hauteur de 13 000 €, montant stationnaire du fait du faible niveau de fréquentation du dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma ».

Par ailleurs, il est à noter la présence de l'engagement financier du CNC dans son soutien direct aux structures du territoire dans le cadre des axes III et IV de la convention de coopération (hors actions co-financées). Dans le cadre de l'article 20 « soutien aux festivals », le CNC accorde une enveloppe globale de **60 000 €** à trois associations du territoire pour l'année 2024 ainsi que **12 000 €** dans le cadre de l'article 24 « mise en place d'ateliers de sensibilisation à l'écriture scénaristique dès le plus jeune âge ». Le montant du soutien direct accordé aux structures du territoire par le CNC s'élève à **72 000 €**.

Le montant de l'enveloppe consacrée aux actions économiques de développement de la filière (cf. *article 16 de la convention de coopération*) qui représente le montant des aides octroyées par l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) dans le cadre de ses actions en faveur des entreprises de la filière s'élève à 1 500 000 € (appel à projets « audiovisuel & multimédia 2024 »).

L'engagement prévisionnel global des partenaires à la mise en œuvre des axes contractuels pour l'année 2024 s'établit donc comme suit :

- **5 317 071 €** pour la Collectivité de Corse (incluant l'ADEC)
- **1 195 250 €** pour le CNC

*(cf. convention d'application financière en annexe de la délibération).*

**Le montant total de la politique cinématographique et audiovisuelle mené par la Collectivité de Corse en 2024 autour des axes de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2023-2025 comprenant les actions co-financées par le CNC et la Collectivité de Corse ainsi que les actions uniquement financées par la Collectivité de Corse et le soutien direct aux structures du territoire accordé par le CNC s'élève à **6 512 321 €** (*cf. convention d'application financière en annexe de la délibération*). Ce montant inclut l'appel à projets de l'ADEC à hauteur de 1 500 000 €.**

**Le co-financement de cette politique pour l'année 2024 par le CNC dans le cadre de la convention de coopération s'élève à 1 123 250 €** sur les actions co-financées pour un montant total de **1 195 250 €** sur l'ensemble des engagements du CNC sur le territoire.

Le bilan 2023 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2023-2025 figure en annexe de ce rapport.

**Il vous est donc proposé :**

- D'approuver le projet d'avenant modificatif à la convention triennale 2023-2025 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'État, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, tel qu'il figure en annexe de la délibération.
- D'approuver le projet de convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2024 de la convention triennale 2023-2025 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'État, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, tel qu'il figure en annexe de la délibération.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention d'application financière au titre de l'année budgétaire 2024 de la convention de coopération triennale 2023-2025 de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'État, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse, et à conduire toutes procédures afférentes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**AVENANT MODIFICATIF N° 1**

**À LA CONVENTION DE COOPÉRATION  
POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE**

**2023-2025**

**ENTRE**

**L'ÉTAT**

**Ministère de la culture  
Direction régionale des affaires culturelles de Corse**

**LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA  
ET DE L'IMAGE ANIMÉE**

**ET**

**LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**

- Vu le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment ses articles 107 et 108,
- Vu le Règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée, notamment son article 110-5 (2°),
- Vu le Règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- Vu le Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- Vu le Code du cinéma et de l'image animée, et notamment ses articles L. 111-2 (2°) et R. 112- 23,
- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1111-4, L. 1511-2 et L. 4211-1 (6°),
- Vu la délibération n° 24/176 CP de la Commission Permanente du 27 novembre 2024 autorisant le Président du Conseil exécutif de Corse à signer le présent avenant à la convention de coopération 2023-2025 entre la DRAC de Corse, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse,
- Vu le budget de la Direction régionale des affaires culturelles de Corse pour 2024,
- Vu le budget du Centre national du cinéma et de l'image animée pour 2024,
- Vu le budget primitif 2024 de la Région,

Considérant le document unique du 4 juillet 2022 « Ma classe au cinéma - Engagement des partenaires » relatif aux dispositifs scolaires ;

Considérant la circulaire de la ministre de la Culture du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences,

## **ENTRE**

**L'État**, représenté par le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud, ci-après désigné « l'État »,

**Le Centre National du Cinéma et de l'Image animée**, représenté par son Président, ci-après désigné « le CNC »,

**ET**

**La Collectivité de Corse**, représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse, ci-après désignée « la Région »,



## **ARTICLE 1 - Objet de l'avenant modificatif n° 1 à la convention de coopération 2023-2025 pour le cinéma et l'image animée**

Le présent avenant à la convention de coopération 2023-2025 pour le cinéma et l'image animée conclue entre l'État (Ministère de la culture - Direction régionale des affaires culturelles de Corse), le CNC et la Collectivité de Corse a pour objet de modifier l'article 19.1 « L'emploi de médiateurs en salle de cinéma » et l'article 30 « Dispositions financières » dans ladite convention. Cette modification procède à l'évolution des modalités de cofinancement sur le dispositif du soutien à l'emploi de médiateurs dans les salles de cinéma et établit la nouvelle stratégie de déploiement des postes.

## **ARTICLE 2 - Modifications de l'avenant n° 1 à la convention coopération 2023-2025 pour le cinéma et l'image animée**

Les articles 19.1 et 30 sont modifiés comme suit :

### **ARTICLE 19.1 - L'emploi de médiateurs en salle de cinéma**

#### **- Éligibilité**

Le rôle des médiateurs est de donner des clefs de compréhension du film et de l'art cinématographique pour tous les publics. Les médiateurs mettent en œuvre des projets de médiation (rencontres, ateliers, actions de communication, etc.) mettant en valeur la programmation cinématographique de la salle de cinéma.

Sont concernés notamment au titre de ces aides, les emplois des médiateurs en faveur de salles de proximité, des salles classées Art et Essai et des salles adhérentes au réseau régional qui s'engagent dans des actions de médiation culturelle en relation directe avec les publics, les réseaux itinérants d'exploitation cinématographique.

#### **- Modalités de mise en œuvre**

La Collectivité de Corse s'est engagée à ce que cette disposition soit mise en place dès que possible, dans le cadre de la structuration d'un partenariat avec les associations ou exploitants du territoire. Après concertation avec les acteurs locaux de l'exploitation, notamment l'association des exploitants de Corse (ASSECC) ainsi qu'avec les partenaires de la présente convention, un premier poste de médiateur doit voir le jour prochainement.

Il est convenu que ce poste test doit permettre, par la suite, d'imaginer les modalités d'un déploiement plus important et en parfaite cohérence avec les besoins du territoire et de chaque exploitant.

#### **- Montant des aides**

Ces aides prennent la forme de subventions.

Pour principe le coût de chaque poste de médiateur est soutenu à hauteur de 37,5 % par la collectivité territoriale et de 37,5 % par le CNC. La structure bénéficiaire prend en charge 25 % minimum du coût du poste. Dans le cas où l'intervention de la Collectivité de Corse et du CNC dérogerait aux taux indicatifs de 37,5 % énoncés ci-dessus, leurs interventions respectives conservent une proportion égale.

Le montant des aides et les modalités d'attribution sont précisés dans les conventions d'application financière de la présente convention.

### - Participation du CNC

Sous réserve de la règle de l'annualité budgétaire, dans la période 2023-2025, le CNC accompagne l'effort de la Collectivité de Corse selon les modalités du 1€ du CNC pour 1 € de la collectivité.

Après remise du bilan qualitatif et quantitatif du travail mené par les médiateurs, respectant le modèle CNC, le montant de la participation du CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Collectivité de Corse. Ce montant ne peut pas excéder l'engagement prévisionnel inscrit dans la convention annuelle d'application financière.

### **ARTICLE 30 - Dispositions financières**

Les dispositions financières font l'objet chaque année d'une convention d'application financière, établie dans le respect des procédures et des échéances respectives liées à l'élaboration du budget de chacun des partenaires. La Collectivité de Corse transmet à la DRAC (l'État) et au CNC la copie des délibérations relatives au budget primitif consacré aux actions concernées par la présente convention dans le mois suivant leur publication.

Les partenaires signataires de la présente convention veillent à ce que l'octroi et la liquidation des aides soient subordonnés à la régularité de la situation des bénéficiaires au regard de leurs obligations sociales.

En ce qui concerne le fonds régional d'aide à la création et à la production, le CNC verse son apport, dans les conditions précisées dans la convention d'application financière.

Les sommes pouvant bénéficier de l'abondement du CNC, affectées aux différentes enveloppes cofinancées, peuvent être transférées aux enveloppes liées aux actions d'émergence et de création (articles 4, 5 et 9), ainsi que de développement et renouvellement des publics (articles 19.1 et 20.2), dans la limite de cinquante mille euros (50 000 €), à condition d'une demande écrite de la Collectivité de Corse, avant le dernier trimestre de l'année civile concernée et avec l'accord exprès du CNC.

En fonction de ses contraintes budgétaires ou en raison d'une mise en œuvre des dispositifs d'aide non conformes aux objectifs de la présente convention, le CNC peut ne pas appliquer strictement le dispositif du « 1 € du CNC pour 2 € des collectivités » pour sa participation au fonds régional d'aide à la création et à la production, du « 1 € du CNC pour 3 € des collectivités » pour sa participation au soutien de la Collectivité de Corse à la production d'œuvres financées par les télévisions locales ou du « 1 € du CNC pour 1 € des collectivités » pour sa participation à l'emploi de médiateurs en salle de cinéma.

Les partenaires peuvent librement convenir d'éteindre toutes obligations réciproques, présentes ou futures, par une compensation ; celle-ci prend effet à la date de leur accord ou, s'il s'agit d'obligations futures, à celle de leur coexistence.

Le présent avenant est signé en cinq exemplaires originaux.

À ....., le .....

Pour la Collectivité de Corse,  
le Président du Conseil exécutif de Corse,

Pour l'État,  
le Préfet de Corse,  
Préfet de la Corse-du-Sud

**Gilles SIMEONI**

**Jérôme FILIPPINI**

Pour le Président du Centre National du Cinéma  
et de l'Image animée et par délégation, l'Adjoint  
du Directeur général délégué,

Pour le Centre National du Cinéma et de  
l'Image animée, le contrôleur général  
économique et financier

**Vincent VILLETTE**

**Vincent GUITTON**

**COLLECTIVITE DE CORSE**  
**ANNEXE FINANCIÈRE RÉCAPITULATIVE 2024**

	ÉTAT DRAC	CNC Soutien direct aux struct. rég.	Collectivité de Corse	CNC Cofinancement CNC vers Rég.	TOTAL Intermédiaire Région + CNC	TOTAL GLOBAL
<b>Axe I - Soutenir la création pour favoriser l'émergence des talents</b>						
<b>Art. 4</b> <b>Soutenir l'émergence et le renouveau des talents</b>	-	-	15 000	5 000	20 000	20 000
Le déploiement de l'opération Talents en Court			15 000	5 000	20 000	20 000
<b>Art. 5</b> <b>Soutenir l'accompagnement des auteurs</b>	-	-	105 000	20 000	125 000	125 000
Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence			12 000		12 000	12 000
Soutenir les résidences			93 000	20 000	113 000	113 000
Soutenir un parcours d'auteur					-	-
Autre action					-	-
<b>Art. 6</b> <b>Le soutien sélectif à l'écriture et au développement</b>	-	-	150 000	-	150 000	150 000
Soutien à l'écriture			50 000		50 000	50 000
Soutien au développement			100 000		100 000	100 000
<b>Art. 9</b> <b>Aide à la production d'œuvres de courte durée</b>			240 000	120 000	360 000	360 000
<b>Art. 10</b> <b>Aide à la production d'œuvres cinématographique de longue durée</b>			400 000	200 000	600 000	600 000
<b>Art. 11</b> <b>Aide à la production d'œuvres audiovisuelles</b>		841 091 € pour mémoire (1)	1 288 000	644 000	1 932 000	1 932 000
<b>Art. 12</b> <b>Soutien COM TV</b>			270 000	90 000	360 000	360 000
<b>SOUS-TOTAL AXE I</b>	-	-	<b>2 468 000</b>	<b>1 079 000</b>	<b>3 547 000</b>	<b>3 547 000</b>
<b>Axe II - Structurer les filières et l'emploi pour renforcer l'attractivité des territoires</b>						
<b>Art. 15</b> <b>Accueil des tournages</b>			50 000		50 000	50 000
<b>Art. 16</b> <b>Le soutien au développement de la filière</b>	-	84 280 € pour mémoire (2)	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000
<b>Art. 17</b> <b>Soutenir la formation professionnelle</b>			67 000		67 000	67 000
<b>SOUS-TOTAL AXE II</b>	-	-	<b>1 617 000</b>	-	<b>1 617 000</b>	<b>1 617 000</b>
<b>Axe III - Reconquérir les publics grâce aux salles et aux acteurs de la diffusion culturelle</b>						
<b>Art. 18</b> <b>Soutenir un parc moderne et diversifié maillant le territoire</b>			220 000		220 000	220 000
Aides et actions de la collectivité			160 000			
Aides et actions du CNC		41 399 € pour mémoire (3)				
Le soutien aux réseaux de salles			30 000		30 000	30 000
Autres aides mises en place : Le cinéma itinérant			30 000		30 000	30 000
<b>Art. 19</b> <b>Reconquérir le renouveler le public par la médiation</b>	-	-	18 750	18 750	37 500	37 500
L'emploi des médiateurs en salle de cinéma			18 750	18 750	37 500	37 500
Les actions de médiations portées par des jeunes en service civique en salle de cinéma					-	-
Les autres actions de médiations dans les salles de cinéma					-	-
<b>Art. 20</b> <b>Le maillage du territoire par les acteurs de la diffusion</b>	-	60 000	806 321	12 500	818 821	878 821
Soutien aux festivals		60 000	759 426		759 426	819 426
Soutien à la diffusion des œuvres aidées			46 895	12 500	59 395	59 395
Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle					-	-
Les autres actions de médiations locales					-	-
Les autres actions de diffusion					-	-
<b>SOUS-TOTAL AXE III</b>	-	<b>60 000</b>	<b>1 045 071</b>	<b>31 250</b>	<b>1 076 321</b>	<b>1 136 321</b>
<b>Axe IV - Renforcer l'éducation aux images pour former les publics de demain</b>						
<b>Art. 21</b> <b>Ma classe au cinéma</b>	-	-	87 000	13 000	100 000	100 000
Dispositif régional « Lycéens et apprentis au cinéma »		353 588 € pour mémoire (4)	11 000	9 000	20 000	20 000
Dispositif départemental « Collège au cinéma »		1 118 681 € pour mémoire (5)	28 000	2 000	30 000	30 000
Dispositif « École au cinéma »		588 929 € pour mémoire (5)	48 000	2 000	50 000	50 000
Dispositif départemental « Maternelle au cinéma »		87 750 € pour mémoire (5)			-	-
<b>Art. 23</b> <b>Le dispositif « Cinéma et citoyenneté » : des Ciné-clubs dans les établissements scolaires</b>					-	-

Art. 24 La mise en place d'ateliers de sensibilisation à l'écriture scénaristique dès le plus jeune âge		12 000			-	12 000
Art. 25 Étudiant au cinéma					-	-
<b>SOUS-TOTAL AXE IV</b>	-	12 000	87 000	13 000	100 000	112 000
<b>Axe V - Valoriser le patrimoine cinématographique en région</b>						
Art. 26 Actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique			100 000		100 000	100 000
Art. 27 Plan de numérisation des œuvres du patrimoine cinématographique					-	-
<b>SOUS-TOTAL AXE V</b>	-	-	100 000	-	100 000	100 000
<b>TOTAL</b>	-	72 000	5 317 071	1 123 250	6 440 321	6 512 321
<b>TOTAL cofinancement du CNC vers la collectivité</b>				1 123 250	1 123 250	

Précisions et pour mémoire en index :

(1) Pour mémoire et sans être comptabilisé, le CNC a apporté un soutien direct (FSA) de 841 091 € au secteur de l'audiovisuel en Corse. Ce montant définitif correspond aux aides automatiques (561 091 €) et aux aides sélectives (280 000 €) du CNC attribuées en 2023.

(2) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ci-après le montant définitif des aides sélectives du CNC attribuées aux structures de la Collectivité de Corse en 2023 : aide aux moyens techniques (84 280 €).

(3) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ci-après le montant définitif des aides sélectives du CNC attribuées aux salles de cinéma de la Collectivité de Corse en 2023 : aide à la diffusion Art et Essai (41 399 €), soit un total de 41 399 €.

(3) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ce montant correspond à la prise en charge financière 2023 par le CNC des copies numériques et de la conception des documents pédagogiques des films du dispositif « Lycéens au cinéma » au plan national, ainsi qu'aux dépenses consacrées à des opérations pour le Lycée (Prix Jean Renoir, Transport des films du BAC, Achats de droit pour le BAC).

(4) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ils concernent les dispositifs d'éducation au cinéma que le CNC soutient au plan national : prise en charge financière 2023 des copies numériques et conception des documents pédagogiques, soutien des associations nationales agissant dans ce domaine.

(5) Les montants sont indiqués pour mémoire et ne sont pas comptabilisés. Ils concernent le soutien aux associations nationales agissant pour la mise en œuvre des dispositifs d'éducation au cinéma que le CNC soutient au plan national en 2023.

**COLLECTIVITE DE CORSE**  
**Détail de certains articles**

	État (DRAC)	Région	CNC	TOTAL
<b>Axe I - Soutenir la création pour favoriser l'émergence des talents</b>				
<b>TOTAL ARTICLE 4 - Soutenir l'émergence et le renouveau des talents</b>	-	<b>15 000</b>	<b>5 000</b>	<b>20 000</b>
Opération TALENTS EN COURT		15 000	5 000	20 000
<b>TOTAL ARTICLE 5 - Soutenir l'accompagnement des auteurs</b>	-	<b>105 000</b>	<b>20 000</b>	<b>125 000</b>
Bourse de résidence - auteurs		12 000		12 000
Soutien à la résidence CASELL'ARTE		93 000	20 000	113 000
<b>Axe II - Structurer les filières et l'emploi pour renforcer l'attractivité des territoires</b>				
<b>TOTAL ARTICLE 16 - Le soutien au développement de la filière</b>	-	<b>1 500 000,00</b>	-	<b>1 500 000,00</b>
Soutien au développement de la filière		1 500 000		1 500 000,00
<b>TOTAL ARTICLE 17 - Soutenir la formation professionnelle</b>	-	<b>67 000,00</b>	-	<b>67 000,00</b>
Soutenir la formation professionnelle : Ateliers Varan et G.R.E.C		67 000		67 000,00
<b>Axe III - Reconquérir les publics grâce aux salles et aux acteurs de la diffusion culturelle</b>				
<b>TOTAL ARTICLE 20.1 - Soutien aux festivals</b>	-	<b>759 426</b>	<b>60 000</b>	<b>819 426</b>
Studio animation		20 000		20 000
Rencontres du cinéma italien		40 000		40 000
Cinéma du monde		20 000		20 000
Ciné 2000		28 000		28 000
Corsica Film Festival		22 000	20 000	42 000
Et pourtant ça tourne		12 000		12 000
Cinemusica		26 000		26 000
Latinita		19 000		19 000
Sirocco		15 000		15 000
Cinemotion		14 000		14 000
Cinem'assocciu		18 000	20 000	38 000
Operae		10 000		10 000
Corta Maghjina		8 426		8 426
Cinema in Paese		7 000		7 000
Festival du Film de Lama 2023		130 000		130 000
Arte Mare 2023		150 000		150 000
Corsica Doc 2023		90 000	20 000	110 000

Diffusion KVA 2023		130 000		130 000
<b>TOTAL ARTICLE 20.2 - Soutien à la diffusion des œuvres aidées</b>		<b>46 895</b>	<b>12 500</b>	<b>59 395</b>
Soutien à la diffusion des œuvres aidées		46 895	12 500	59 395
<b>Axe IV - Renforcer l'éducation aux images pour former les publics de demain</b>				
<b>TOTAL ARTICLE 21 - Ma classe au cinéma</b>	-	<b>87 000</b>	<b>13 000</b>	<b>100 000</b>
Dispositif "Lycéens et apprentis au cinéma"		11 000	9 000	20 000
Dispositif "Collège au cinéma"		28 000	2 000	30 000
Dispositif "Ecole au cinéma"		48 000	2 000	50 000
<b>TOTAL ARTICLE 24 - La mise en place d'ateliers de sensibilisation à l'écriture scénaristique</b>	-	-	<b>12 000</b>	<b>12 000</b>
Association Insta Cultura			12 000	12 000
<b>Axe V - Valoriser le patrimoine cinématographique en région</b>				
<b>TOTAL ARTICLE 26 - Actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique</b>	-	<b>100 000</b>	-	<b>100 000</b>
Actions de collecte, de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique		100 000		100 000

**CONVENTION D'APPLICATION FINANCIÈRE  
AU TITRE DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2024**

**DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION  
POUR LE CINÉMA ET L'IMAGE ANIMÉE**

**2023-2025**

**ENTRE**

**L'ÉTAT (DRAC CORSE)**

**LE CENTRE NATIONAL DU CINÉMA  
ET DE L'IMAGE ANIMÉE**

**ET**

**LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**



- Vu le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, notamment ses articles 107 et 108,
- Vu le Règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée, notamment son article 110-5 (2°),
- Vu le Règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- Vu le Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides *de minimis*,
- Vu le Code du cinéma et de l'image animée, et notamment ses articles L. 111-2 (2°) et R. 112-23,
- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1111-4, L. 1511-2 et L. 4211-1 (6°),
- Vu la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat (DRAC Corse), le CNC, la Collectivité de Corse pour la période 2023-2025, son premier avenant et leurs modalités techniques,
- Vu le budget du centre national du cinéma et de l'image animée pour 2024,
- Vu la délibération n° 21/060 AC de l'Assemblée de Corse du 26 mars 2021 adoptant le règlement des aides pour la culture de la Collectivité de Corse,
- Vu la délibération n° 21/122 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant délégation d'attributions de l'Assemblée de Corse au Conseil exécutif de Corse et à son Président,
- Vu la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- Vu la délibération n° 24/099 AC de l'Assemblée de Corse du 26 juillet 2024 portant approbation du Budget Supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- Vu la délibération n° 22/084 CP de la Commission Permanente du 29 juin 2022 approuvant les modifications du règlement des aides Culture,
- Vu la délibération n° 24/ CP de la Commission Permanente du 27 novembre 2024 portant approbation de la convention d'application financière 2024 pour le cinéma et l'image animée entre l'Etat, le CNC et la Collectivité de Corse et autorisant son Président à signer la présente convention,

Considérant le document unique du 4 juillet 2022 « Ma classe au cinéma - Engagement des partenaires » relatif aux dispositifs scolaires ;

Considérant la circulaire de la ministre de la Culture et de la communication du 8 juin 2016 relative au soutien d'artistes et d'équipes artistiques dans le cadre de résidences,

## **ENTRE**

**L'État**, représenté par le Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud, ci-après désigné « l'État »,

**Le Centre National du Cinéma et de l'Image animée**, représenté par son Président, ci-après désigné « le CNC »,

ET

**La Collectivité de Corse**, représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse, ci-après désignée « la Région »,

En application de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée conclue entre l'Etat, le Centre National du Cinéma et de l'Image animée et la Collectivité de Corse pour la période 2023-2025, et notamment de l'article 30 relatif aux dispositions financières, il est convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 - ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES**

L'engagement prévisionnel global de chacun des partenaires de la convention de coopération à la mise en œuvre des axes contractuels pour l'année 2024 s'établit comme suit :

**Collectivité de Corse** **5 317 071 €**

**CNC** **1 195 250 €**

Dont : - 1 123 250 € faisant l'objet d'un versement à la Collectivité de Corse selon des modalités précisées à l'article 4 a)

- 72 000 € versés directement aux structures locales selon des modalités précisées à l'article 4 b)

**TOTAL** **6 512 321 €**

En tout état de cause, l'engagement définitif global du CNC ne peut excéder le montant indiqué ci-dessus.

A noter que sur 2023, le CNC a aussi engagé financièrement<sup>1</sup> :

- 966 770 € pour le territoire de Corse (fonds de soutien audiovisuel, aide aux moyens techniques, soutiens à l'exploitation) ;
- 2 148 948 € au national (Ma Classe au Cinéma).

---

<sup>1</sup> Les chiffres de 2024 ne sont pas exploitables car les attributions des subventions ne sont encore pas terminées.

## **ARTICLE 2 - TABLEAU FINANCIER RÉCAPITULATIF 2024**

Le tableau détaillé en annexe de la présente convention précise l'engagement prévisionnel de chacun des partenaires propres à chaque action engagée. Ces engagements sont réalisés sous forme de subventions.

## **ARTICLE 3 - SUBVENTIONS DU CNC**

**a) Les subventions du CNC à la Collectivité de Corse**, d'un montant prévisionnel global de **1 123 250 €** seront versées en deux fois à l'ordre de M. le Payeur de Corse sur le compte suivant :

C2000000000, Code banque 30001, Code guichet 00109, Clé 78

Le premier versement, **soit 566 125 €**, intervient à la signature de la présente convention sous réserve de la tenue effective d'un ou plusieurs comités de lecture.

Le solde intervient à la suite de la réception du bilan visé par la convention de coopération, des délibérations des commissions permanentes, ainsi que d'un courrier attestant de la réalisation effective des projets aidés et des sommes mandatées par projet.

Pour chaque action indiquée ci-dessous, le montant total versé par le CNC est proratisé en fonction du montant effectivement mandaté par la Collectivité de Corse, sans pouvoir cependant excéder l'engagement prévisionnel.

Ces subventions sont imputées comme suit :

- **Axe I - Article 4**

« Soutenir l'émergence et le renouveau des talents » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

Pour le déploiement de l'opération « *Talents en Court* » (*article 4.1*), d'un montant prévisionnel global de 5 000 € :

5 000 € à la signature.

- **Axe I - Article 5.2**

« Soutenir des résidences » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

Pour le soutien à la résidence (Fabbrica Casell'Arte), d'un montant prévisionnel global de 20 000 € :

10 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2027, après réception des documents visés au paragraphe a) du présent article.

- **Axe I - Article 9**

« Aide à la production d'œuvres de courte durée » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D2385 :

60 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2027, après réception des documents visés au paragraphe a) du présent article.

- **Axe I - Article 10**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385 :

100 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2027, après réception des documents visés au paragraphe a) du présent article et vérification que les œuvres aidées ont obtenu soit l'agrément des investissements ou l'agrément de production délivré par le CNC, soit une aide aux cinémas du monde délivrée par le CNC.

- **Axe I - Article 11**

« Aide à la production d'œuvres audiovisuelles » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385 :

322 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2027, après réception des documents visés au paragraphe a) du présent article et vérification que les œuvres aidées répondent aux conditions d'éligibilité du fonds de soutien audiovisuel du CNC.

- **Axe I - Article 12**

« Soutien à l'écriture et à la production d'œuvres de courte durée et le soutien à la production de documentaires de création et d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385 :

45 000 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2027, après réception des documents visés au paragraphe a) du présent article et vérification que les œuvres audiovisuelles aidées ont obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC.

- **Axe III - Article 19.1**

« L'emploi des médiateurs en salle de cinéma » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385 :

9 375 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2027, après réception des documents visés au paragraphe a) du présent article.

- **Axe III - Article 20.2**

« Soutien à la diffusion des œuvres aidées » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D2385 :

6 250 € à la signature,

le solde au plus tard le 31 décembre 2027, après réception des documents visés au paragraphe a) du présent article.

- **Axe IV - Article 21.1**

« Lycéens et apprentis au cinéma » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D3145 :

4 500 € à la signature,

le solde, sur la base d'un bilan qualitatif, quantitatif et financier annuel remis au plus tard le 31 mars 2027.

- **Axe IV - Article 21.2**

« Collège au cinéma » sur le budget du CNC, compte 6I65733, code d'intervention D3145 :

2 000 € à la signature,

- **Axe IV - Article 21.3**

« Ecole et cinéma » sur le budget du CNC, compte 6165733, code d'intervention D3145 :

2 000 € à la signature,

Les sommes pouvant bénéficier de l'abondement du CNC, affectées aux différentes enveloppes cofinancées, peuvent être transférées aux enveloppes liées aux actions d'émergence et de création (articles 4.1, 5 et 9), ainsi que le développement et renouvellement des publics (articles 19.1 et 20.2), dans la limite de cinquante mille euros (50 000 €) et à condition d'une demande écrite de la collectivité, avant le dernier trimestre de l'année civile concernée et avec l'accord exprès du CNC.

**b) À titre d'information, les subventions du CNC aux festivals et structures, d'un montant total de 72 000 €, détaillé dans le document annexé à la présente convention, seront versées directement aux organisateurs et structures selon les modalités fixées par décision et le cas échéant par convention bipartite et réparties de la façon suivante :**

- **Axe III - Article 20.1 « Soutien aux festivals », pour un total de 60 000 € répartis comme suit :**
  - 60 000 € financés en direct par le CNC (Code d'intervention D2338 sur instruction de la collectivité de Corse) : au festival « Corsica Film Festival » (20 000 €), au festival « Cinem'associu » (20 000 €) et au festival « Corsica Doc » (20 000 €).
- **Axe IV - Article 24 « La mise en place d'ateliers de sensibilisation à l'écriture scénaristique dès le plus jeune âge » :**
  - 12 000 € financés en direct par le CNC (Code d'intervention D3145) : Association Insta Cultura.

L'ordonnateur de la dépense est le président du CNC, et le comptable assignataire, l'agent comptable du CNC.

## **ARTICLE 4 - SUBVENTIONS DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**

Les subventions et marchés publics de la Collectivité de Corse abondés par le CNC (à l'exception de l'aide à l'écriture et au développement), d'un montant global prévisionnel de **2 620 645 €**, seront versés de la manière suivante :

- **AXE I - SOUTENIR LA CRÉATION POUR FAVORISER L'ÉMERGENCE DES TALENTS**

- **Titre I - Article 4**

« Le déploiement de l'opération Talents en Court » : ces aides seront directement versées à la structure en charge de l'opération comme suit :

- 1<sup>er</sup> acompte de 50 % sur justificatif du commencement de l'opération ;
- Solde : au prorata des dépenses réalisées et sur présentation des pièces justificatives.

- **Titre I - Article 5**

« Soutenir l'auteur par l'octroi d'une bourse de résidence » : ces aides seront directement versées aux auteurs comme suit :

- 100 % à la signature de la convention sur appel de fonds et présentation du devis de l'organisme organisant la résidence d'écriture et de l'attestation d'inscription.

Dans le cadre de l'aide octroyée à la Fabbrica Casell'Arte pour les résidences d'écriture dédiées au cinéma (LM, Doc, ...), le versement se fera comme suit :

- 50 % à la signature de la convention sur appel de fonds,
- Acompte intermédiaire et solde au prorata des dépenses réalisées à la fin des travaux et sur présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution (bilan quantitatif et qualitatif).

• **Titre I - Article 6**

« Aide à l'écriture et au développement : ces aides seront directement versées aux auteurs (aide à l'écriture), aux sociétés de production porteuses des projets (aide au développement) comme suit :

- 1<sup>er</sup> acompte de 50 % à la signature sur appel de fonds (écriture), et sur présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution attestant de la mise en œuvre du projet (développement)
- Solde au prorata des dépenses réalisées à la fin des travaux et sur présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

• **Titre I - Article 9**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée » : ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1<sup>er</sup> acompte de 40 % sur appel de fonds et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution attestant de la mise en œuvre du projet ;
- 2<sup>ème</sup> acompte de 40 % sur appel de fonds et présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage du tournage accompagné du contrat de réalisateur/technicien mentionnant la date de début de tournage ;
- Solde à la fin des travaux au prorata des dépenses réalisées et sur présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

• **Titre I - Article 10**

« Aide à la production d'œuvres cinématographiques de longue durée » : ces aides seront directement versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1<sup>er</sup> acompte de 40 % sur appel de fonds et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution attestant de la mise en œuvre du projet ;
- 2<sup>ème</sup> acompte de 40 % sur appel de fonds et présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage du tournage accompagné du contrat de réalisateur/technicien mentionnant la date de début de tournage ;
- Solde à la fin des travaux au prorata des dépenses réalisées et sur présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

• **Titre I - Article 11**

« Aide à la production d'œuvres audiovisuelles » : ces aides seront directement

versées aux sociétés de production porteuses des projets comme suit :

- 1<sup>er</sup> acompte de 40 % sur appel de fonds et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution attestant de la mise en œuvre du projet ;
- 2<sup>ème</sup> acompte de 40 % sur présentation d'un justificatif signé par le gérant ou le président de la personnalité morale et attestant le démarrage du tournage accompagné du contrat de réalisateur/technicien mentionnant la date de début de tournage ;
- Solde à la fin des travaux au prorata des dépenses réalisées et présentation des justificatifs spécifiés dans la convention d'attribution.

• **Titre I - Article 12**

« Soutien à l'écriture et à la production de documentaires de création et d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants financés par les télévisions locales » : ces aides seront directement versées aux télévisions locales comme suit :

- 1<sup>er</sup> acompte 50 % à la notification de l'avenant ou de la convention ;
- Solde à la suite du comité de suivi de l'exercice.

• **Titre III - Article 19.1**

« L'emploi de médiateurs en salle de cinéma » : les modalités de versement de cette aide sont définies par convention bipartite avec le bénéficiaire.

• **AXE III - RECONQUÉRIR LES PUBLICS GRÂCE AUX SALLES ET AUX ACTEURS DE LA DIFFUSION CULTURELLE**

• **Titre III - Article 20.2**

« Soutien à la diffusion des œuvres aidées » : ces aides seront directement versées à la structure en charge de l'opération comme suit :

- 1<sup>er</sup> acompte de 50 % sur justificatif du commencement de l'opération ;
- Solde : au prorata des dépenses réalisées et sur présentation des pièces justificatives.

• **AXE IV - RENFORCER L'ÉDUCATION AUX IMAGES POUR FORMER LES PUBLICS DE DEMAIN**

• **Titre IV - Article 21.1**

« Lycéens et apprentis au cinéma » : Ces aides seront directement versées aux opérateurs chargés de la mise en œuvre au niveau local du dispositif.

• **Titre IV - Article 21.2**

« Collège au cinéma » : Ces aides seront directement versées aux opérateurs chargés de la mise en œuvre au niveau local du dispositif.

• **Titre IV - Article 21.3**

« Ecole et cinéma » : Ces aides seront directement versées aux opérateurs chargés de la mise en œuvre au niveau local du dispositif.

## **ARTICLE 5 - CLAUSE DE REVERSEMENT**

S'il apparaît que les engagements des contractants ne sont pas tenus en tout ou partie dans les mêmes délais, chaque partie peut demander le reversement du montant de sa contribution aux opérations qui ne sont pas réalisées.

## **ARTICLE 6 - DISPOSITION FINALE**

La présente convention ne peut en aucun cas être opposée aux présents signataires par les personnes morales ou leurs représentants cités à la présente, celle-ci ne valant engagement qu'entre les signataires.

La présente convention est signée en cinq exemplaires originaux.

A ....., le .....

Pour la Collectivité de Corse,  
Le Président du Conseil exécutif de Corse

Pour l'État,  
Le Préfet de Corse,  
Préfet de la Corse-du-Sud

**Gilles SIMEONI**

**Jérôme FILIPPINI**

Pour le Président du Centre national du  
cinéma et de l'image animée et par  
délégation, l'Adjoint du Directeur général  
délégué,

Pour le Centre national du cinéma et de  
l'image animée, le contrôleur général  
économique et financier

**Vincent VILLETTE**

**Vincent GUITTON**



# BILAN 2023

CONVENTION 2023-2025 DE COOPERATION POUR LE CINEMA ET L'IMAGE ANIMEE

## Entre l'Etat :

Ministère de la Culture et de la Communication

Préfecture de Région de Corse

Direction Régionale des Affaires culturelles de Corse

Le Centre National du Cinéma et de l'Image animée,

La Collectivité de Corse

## INFORMATIONS

Président du Conseil Exécutif de Corse : Gilles SIMEONI

Présidente de l'Assemblée de Corse : Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation :  
Antonia LUCIANI

COLLECTIVITE DE CORSE

22, Cours Grandval

20 000 AIACCIU

Lien : [https://www.isula.corsica/culture/REGLEMENT-DES-AIDES-POUR-LA-CULTURE-SECTEUR-AUDIOVISUEL-ET-CINEMA\\_a5029.html](https://www.isula.corsica/culture/REGLEMENT-DES-AIDES-POUR-LA-CULTURE-SECTEUR-AUDIOVISUEL-ET-CINEMA_a5029.html)

## CONTACTS

Directeur adjoint arts visuels, cinéma et audiovisuel (poste vacant)

Angela LUCCHINI : Chef du service création et diffusion – 06.89.96.61.31 – 04.95.10.98.50  
[Angela.lucchini@isula.corsica](mailto:Angela.lucchini@isula.corsica) (interlocuteur CNC)

Yves SANSONETTI : Agent instructeur – 04.95.10.98.67 – [yves.sansonetti@isula.corsica](mailto:yves.sansonetti@isula.corsica)

Antonia VINCENTI : Agent instructeur -04.95.10.98.65 – [antonia.vincenti@isula.corsica](mailto:antonia.vincenti@isula.corsica)

Dominique MARIANI : Agent instructeur – 04.95.10.98.29 – [dominique.mariani@isula.corsica](mailto:dominique.mariani@isula.corsica)

## ANNEXES

-Liste des œuvres aidées

-Liste des auteurs aidés

-Soutien aux œuvres COM

-Tableau récapitulatif fonds d'aide 2023

-Tableau récapitulatif « réalisé » 2023

# Table des matières

<b>AXE I : SOUTENIR LA CREATION POUR FAVORISER L'EMERGENCE DES TALENTS</b> .....	<b>5</b>
<b>BILAN DU FONDS D'AIDE POUR L'ANNEE 2023</b> .....	<b>5</b>
ARTICLE 4 – SOUTENIR L'EMERGENCE ET LE RENOUVEAU DES TALENTS .....	8
ARTICLE 5 – SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DES AUTEURS.....	16
ARTICLE 6 - LE SOUTIEN SELECTIF A L'ECRITURE ET AU DEVELOPPEMENT .....	19
ARTICLE 9 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINEMATOGRAPHIQUES DE COURTE DUREE .....	28
ARTICLE 10 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINEMATOGRAPHIQUES DE LONGUE DUREE .....	35
ARTICLE 11 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES .....	41
A) Documentaires audiovisuels (séries et unitaires) .....	43
B) Captations / Recréations.....	54
C) Téléfilms et fictions TV (séries et unitaires).....	55
D) Aide à la musique de film.....	59
E) Aide à la diffusion .....	60
ARTICLE 12 – SOUTIEN A LA PRODUCTION DES DOCUMENTAIRES DE CREATION ET DES ADAPTATIONS AUDIOVISUELLES DE SPECTACLES VIVANTS FINANCES PAR LES TELEVISIONS LOCALES .....	61
A) Télépaese .....	61
B) France 3 Corse Via Stella .....	63
FOCUS : PARITE HOMMES FEMMES.....	67
FOCUS : SOUTIEN AUX PROJETS REGIONAUX .....	68
FOCUS : ECOLOGIE .....	69
<b>AXE II : STRUCTURER LES FILIERES ET L'EMPLOI POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES</b> .....	<b>70</b>
ARTICLE 15 – ACCUEIL DES TOURNAGES ET SOUTIEN A LA COMMISSION REGIONALE DU FILM .....	70
A) Les tournages .....	70
B) Base Talents - Techniciens, artistes, figurants, une base en constante augmentation .....	76
C) Base décors, un outil territorial en cours de construction .....	76
D) Des outils spécifiques en cours de création.....	77
E) Intégration de la labellisation Ecoprod dans le règlement des aides et mise en place d'un dispositif spécifique à la Corse .....	78
F) Des outils de communication .....	79
G) Festivals – Evènementiel.....	80
ARTICLE 16 – LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE .....	82
ARTICLE 17 – SOUTENIR LA FORMATION PROFESSIONNELLE .....	84
<b>AXE III : RECONQUERIR LES PUBLICS GRACE AUX SALLES ET AUX ACTEURS DE LA DIFFUSION CULTURELLE</b> .....	<b>88</b>
ARTICLE 18 – LE SOUTIEN POUR UN PARC DENSE, MODERNE ET DIVERSIFIE .....	88
ARTICLE 18.4 – LE SOUTIEN AUX RESEAUX DE SALLES .....	92
ARTICLE 18.5 – LE CINEMA ITINERANT.....	92

ARTICLE 20 – LE MAILLAGE DU TERRITOIRE PAR LES ACTEURS DE LA DIFFUSION CULTURELLE .....	93
A) 20.1 Soutien aux festivals .....	93
B) 20.2 Soutien à la diffusion des œuvres aidées.....	94
C) 20.3 Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional	96
<b>AXE IV : RENFORCER L’EDUCATION AUX IMAGES POUR FORMER LES PUBLICS DE DEMAIN .....</b>	<b>97</b>
ARTICLE 21 – MA CLASSE AU CINEMA.....	97
A) 21.1 Lycéens et apprentis au cinéma 2022/2023 .....	98
B) 21.2 Collège au cinéma 2022/2023 .....	100
C) 21.3 Ecole et cinéma 2022/2023 .....	101
<b>AXE IV : VALORISER LE PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE EN REGION .....</b>	<b>104</b>
ARTICLE 26 – ACTIONS DE COLLECTE, DE CONSERVATION, DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE .....	104
A) Activités de la Cinémathèque .....	104
B) Bilan budgétaire et financier.....	110
C) Bilan en matière de ressources humains (effectifs, organigramme, ...) .....	111

## AXE I : SOUTENIR LA CREATION POUR FAVORISER L'EMERGENCE DES TALENTS

---

### BILAN DU FONDS D'AIDE POUR L'ANNEE 2023

**4 sessions d'examen du comité technique** ont été organisées dans l'année **en date des : 17 mars, 16 juin, 22 septembre et 13 novembre 2023**. Ce comité technique est composé d'environ deux tiers de professionnels continentaux et d'un tiers de professionnels régionaux. Il a été renouvelé partiellement en 2012, 2015, 2016, 2017 et le sera de nouveau pour un tiers en 2024.

Les subventions liées aux projets retenus ont été individualisées à la suite de ces 4 réunions du comité technique par les arrêtés n° 23.290 CE du 9 mai 2023 (1<sup>er</sup> comité), n° 23.522 CE du 25 juillet 2023 (2<sup>ème</sup> comité), n° 23.673 CE du 17 octobre 2023 (3<sup>ème</sup> comité) et n°23.916 CE du 2 décembre 2023 (4<sup>ème</sup> comité).

**Le montant des crédits effectivement utilisés s'est élevé à 4 233 600 € en 2023** (3 694 530 € en 2022, 3 444 892 € en 2021, 3 469 000 € en 2020, 3 176 492 € en 2019, 2 945 301 € en 2018, 2 641 928 € en 2017, 2 265 500 € en 2016, 2 382 093 € en 2015, 2 178 950 € en 2014, 2 298 750 € en 2013, 2 523 717 € en 2012, 2 001 125 € en 2011, 2 044 680 € en 2010, 2 560 000 € en 2009, 2 139 800 € en 2008, 2 180 120 € en 2007, 1 652 080 € en 2006, 1 633 100 € en 2005) sur autant d'autorisations de programme.

En incluant les 6 aides à la première œuvre du D.U. CREATACC de l'Université de Corse produites par le Groupe de recherche et d'essais cinématographiques (GREC), le montant total pour 2023 s'élève à **4 364 600 €**.

Ces crédits ont concerné **115 projets (+ les 6 du D.U. CREATACC) sur 233 présentés (taux de sélectivité d'environ 52%)**, (115 en 2022, 108 en 2021, 124 en 2020, 103 en 2019, 92 en 2018, 92 en 2017, 73 en 2016, 81 en 2015, 74 en 2014, 74 en 2013, 107 en 2012, 78 en 2011, 71 en 2010, 96 en 2009, 77 en 2008, 85 en 2007, 74 en 2006, 88 en 2005).

Dans ce cadre ont été répartis :

- **310 150 €** au titre des **aides à l'écriture et au développement**, (399 030€ en 2022, 240 292€ en 2021, 372 000 € en 2020, 263 000 € en 2019, 256 000 € en 2018, 251 940 € en 2017, 189 500 € en 2016, 172 000 € en 2015, 286 700 € en 2014, 187 000 € en 2013, 346 325 € en 2012, 312 700 € en 2011, 197 500 € en 2010, 264 500 en 2009, 199 100 en 2008, 240 150 en 2007, 185 580 € en 2006, 166 100 € en 2005).

- **430 000 €** au titre de **l'aide au court-métrage**, (466 500 € en 2022, 546 000 € en 2021, 806 000 € en 2020, 527 000 € en 2019, 499 000 € en 2018, 500 750 € en 2017, 410 000 € en 2016, 280 000 € en 2015, 415 000 € en 2014, 365 000 € en 2013, 465 500 € en 2012, 375 000

€ en 2011, 301 500 € en 2010, 245 000 € en 2009, 209 500 € en 2008, 250 000 € en 2007, 144 500 € en 2006, 330 000 € en 2005).

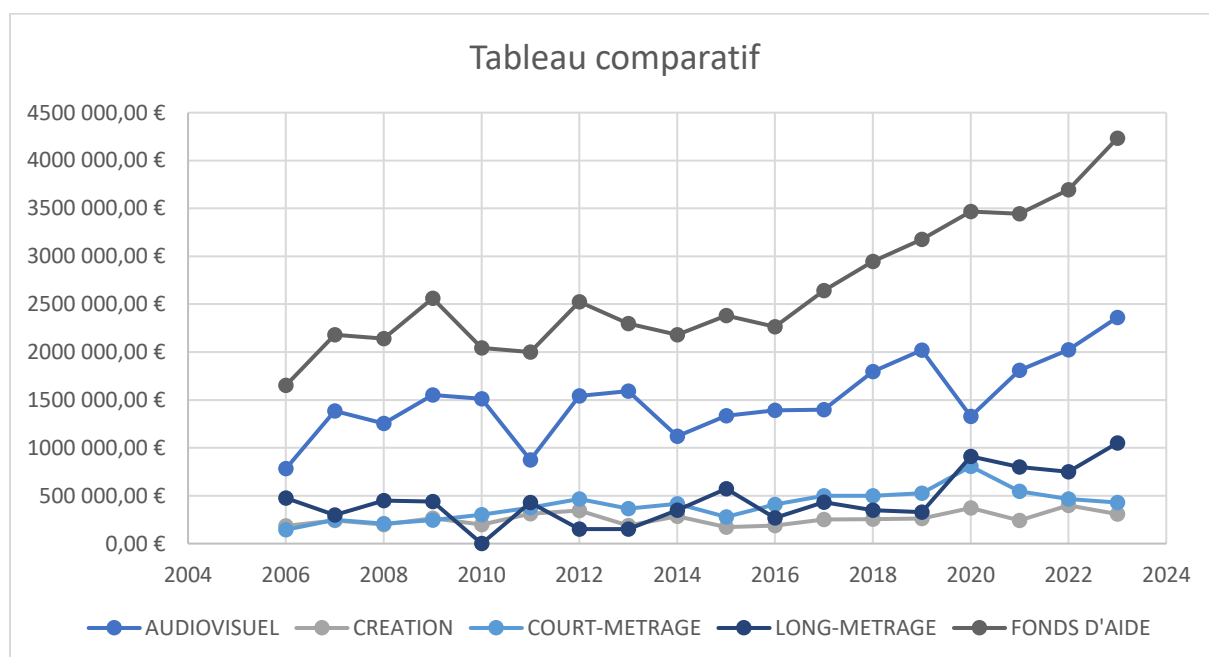
- **2 362 000 €** au titre de l'aide aux projets audiovisuels, (2 022 500 € en 2022, 1 808 800 € en 2021, 1 329 000 € en 2020, 2 020 000 € en 2019, 1 795 000 € en 2018, 1 398 738 € en 2017, 1 390 000 € en 2016, 1 336 000 € en 2015, 1 120 500 € en 2014, 1 591 750 € en 2013, 1 542 550 € en 2012, 874 765 € en 2011, 1513 230 € en 2010, 1 552 500 € en 2009, 1 254 200 € en 2008, 1 386 000 € en 2007, 783 000 € en 2006 et 987 000 € en 2005).

- **1 050 000 €** au titre de l'aide au long métrage, (750 000 € en 2022, 800 000 € en 2021, 910 000 € en 2020, 330 000 € en 2019, 350 000 € en 2018, 432 000 € en 2017, 270 000 € en 2016, 573 643 € en 2015, 350 000 € en 2014, 150 000 € en 2013, 150 000 € en 2012, 430 000 € en 2011, 0 € en 2010, 440 000 € en 2009, 450 000 € en 2008, 300 000 € en 2007, 475 000 € en 2006, et 150 000 € en 2005).

- **16 500 €** au titre de l'aide à la diffusion (0€ en 2022, 12 000 € en 2021, 16 500 € en 2020),

- **64 950 €** au titre de l'aide à la musique (56 500 € en 2022, 37 800 € en 2021, 35 500 € en 2020),

A cela on peut rajouter **131 000 €** au titre de l'aide aux projets des 6 films des étudiants du D.U. CREATACC de l'Université de Corse produits par le Groupe de recherche et d'essais cinématographiques (GREC).



## EVOLUTION REGLEMENTAIRE

Le règlement du fonds d'aides à la création audiovisuelle et cinématographique de la CDC (Collectivité de Corse) a été placé sous RGEC (Règlement général d'exemption par catégorie) en 2015. Ce règlement reprenait les règles pour le cinéma et l'audiovisuel édictées par la nouvelle Communication cinéma. Ce règlement 2015 entérinait notamment l'augmentation du plafond de certaines aides afin de favoriser l'attractivité du territoire et s'ouvrait à la catégorie du long métrage documentaire.

Une actualisation de ce règlement de la CDC a été votée en 2017, puis en 2018 faisant l'objet d'une modification du placement sous RGEC dans le cadre de la nouvelle Collectivité de Corse pour prendre en compte les avancées réglementaires récentes du CNC. Ces changements portent notamment sur la prise en compte des œuvres linéaires destinées aux SMAD, la modification des taux d'intervention publique en faveur des projets difficiles et l'ouverture au développement de projets destinés aux nouveaux médias et aux nouveaux modes de diffusion. Cette hausse des taux d'intervention publique sur les œuvres difficiles devrait favoriser la production d'œuvres en langue corse difficile à financer hors de ce contexte.

En 2019, une nouvelle actualisation de ce règlement a été faite avec un relèvement du plafond du long métrage à hauteur de 300 000 euros et l'introduction d'un bonus de tournage écoresponsable d'un montant de 15% de la subvention dans le cadre du dispositif « Eco Migliurenza ».

En 2021, le règlement a de nouveau été révisé, notamment l'aide à la production de séries documentaires avec la modification de la durée minimum par épisode désormais établie à 3,5 minutes et l'intégration d'un bonus archives : une subvention complémentaire de 25% du montant attribué est accordé pour les séries documentaires intégrant des archives payantes dans une proportion supérieure à 1/3 tiers de la durée totale de la série.

Enfin, dans le cadre des aides à la production – pour lesquelles la présence d'un diffuseur est obligatoire au plan de financement –, les SMAD sont désormais inclus au même titre que les chaînes de télévision pour toutes les œuvres audiovisuelles.

Compte-tenu de la dimension d'avenir du secteur du jeu vidéo, il a été proposé, en 2022, de créer un fonds de soutien spécifique à la Corse dans le but de faire émerger la filière sur le territoire et de dynamiser l'écosystème insulaire. Deux dispositifs ont ainsi été votés en 2022 dans le cadre de fonds d'aide à la création audiovisuelle et cinématographique : l'aide à la conception et l'aide au prototypage de jeu vidéo qui permettront de soutenir l'innovation et la création dans ce secteur.

Ces dispositifs s'inscrivent sur la base du règlement UE n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, et du règlement (UE) 2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 en ce qui concerne sa prolongation.

L'aide à la conception est attribuée à l'auteur ou à plusieurs auteurs composant une équipe de création. Le plafond de l'aide s'élève à 6 000 €. L'aide au prototypage s'adresse aux entreprises. Le plafond de l'aide est fixé à 30 000 €.

## ARTICLE 4 – SOUTENIR L’EMERGENCE ET LE RENOUVEAU DES TALENTS

### 4.1 LE DEPLOIEMENT DE L’OPERATION « TALENTS EN COURT »

Le dispositif « TALENTS EN COURT » est coordonné et porté par l’Association DIFFUSION KVA dont le référent est Alix Ferraris.

Basée à Furiani, en Haute-Corse, l’association DIFFUSION KVA (loi 1901) a pour but de « promouvoir l’émergence corse et méditerranéenne du patrimoine musical, audiovisuel et cinématographique et de contribuer à développer des échanges en Méditerranée ». L’association organise notamment le festival itinérant Les Nuits MED consacré à la promotion et la diffusion de courts-métrages depuis plus de 15 ans. Activités cinématographiques, résidences, dispositifs, rencontres professionnelles, éducation à l’image, l’association met en place de nombreuses actions à destination des jeunes talents.

Les Talents sont le plus souvent détectés par le référent Alix Ferraris qui assure un accompagnement et un suivi des auteurs sur plusieurs années en fonction de leur demande.

En 2023, deux nouveaux projets de courts-métrages initiés par deux jeunes réalisatrices corses ont été ciblés :

- GENEVIÈVE LODOVICI : Projet « Tra min dui »
- ANNE-SOPHIE SOLDAÏNI : Projet « Anna »

Les Talents Geneviève LODOVICI et Anne-Sophie SOLDAÏNI ont suivi un atelier intitulé « WORK IN PROGRESS », dirigé par Lahoucine GRIMICH. Dans le cadre du dispositif, les talents participent également à un événement organisé par l’académie de musique à l’image, dirigée par Musical RMCC à Calenzana. Lors de cet événement, elles ont l’opportunité de présenter leur projet et de rencontrer des compositeurs de musique à l’image.

D’autres jeunes auteurs/réalisateurs et anciens Talents ont participé aux opérations mises en œuvre dans la cadre du dispositif, comme David Olivesi, ancien TEC en post-production de son court-métrage « Casa » ou encore Francescu Artily en tant qu’intervenant. En effet, le festival Les Nuits MED en Corse, en partenariat avec le festival du cinéma méditerranéen de Tétouan au Maroc, a organisé un atelier issu du dispositif « Talents en Court » du 3 au 6 mars 2023 au Maroc. Pendant 4 jours, cette rencontre professionnelle a proposé une analyse « de l’écrit à l’écran » de deux courts-métrages de Francescu Artily « Hors-saison » (2023) et « Pour que rien ne change » (2020) en présence du jeune cinéaste corse. Cet atelier s’est achevé par un « partage d’expérience » du réalisateur et une conférence sur le cinéma tunisien proposée par Tarek Ben Chaabane, maître de conférences en Tunisie. L’atelier a regroupé différents étudiants des écoles du cinéma au Maroc.

A l’occasion de la 16ème édition du festival itinérant « Les Nuits MED » de passage à Paris les 28 et 29 septembre 2023 au cinéma Le Grand Action, la réalisatrice franco-marocaine, Sofia Alaoui a partagé son expérience au Grand Action en présence d’anciens et de nouveaux Talents. Cette rencontre professionnelle « TALENTS EN COURT » a également accueilli la productrice Margaux Lorier et le Pôle court-métrage de France Télévisions. En 2011, aux Nuits MED, Sofia ALAOUI avait fait partie des lauréats de la première résidence d’écriture scénaristique « MED IN SCÉNARIO » dédiée au format court avec France Télévisions.



Le tableau suivant détaille l'ensemble des actions du programme 2023 :

BILAN ACTION CREATION CINEMATOGRAPHIQUE - EXERCICE 2023					
LES TALENTS EN COURTS SUR LE TERRITOIRE CORSE/ PARIS ET EN MEDITERRANEE >> DISPOSITIF TALENTS EN COURT					
Activité cinématographique - Dispositifs - Rencontres professionnelles					
TYPE D'ACTION	DATES	INTERVENANTS PROFESSIONNELS PRESENTS	TALENTS	ACTIONS	En partenariat Lieu / Commune
<b>DISPOSITIF TALENTS EN COURT - Territoire Corse et en dehors</b>					
TEC in Corsica > ATELIER DE L'ECRIT A L'ECRAN EN MEDITERRANEE	MARS	Francescu ARTILY (Réal.) Alix FERRARIS (Coordination) Tarek BEN CHAABANE (Universitaire)	LES ETUDIANTS DES ECOLES DE CINEMA AU MAROC	Analyse des scénarii Pourque rien ne change et Hors Saison Projections courts métrages	TETOUAN Festival MAROC
TALENTS EN COURT du Sud (RENCONTRE ENTRE REFERENTS ET LE CNC)	17-18 JUILLET	Morad KERTOBI - CNC Alix FERRARIS - CORSE Solange POULET - PACA Matilde GUITON MARCON OCCITANIE		Partage d'expérience	CARQUEIRANNE MEDSERIES Festival de La Lune
TEC in Corsica > PARTAGE D EXPERIENCE JP AMERIS	15-août	JP AMERIS - Realisateur JP VARIN - Ethologue	ANNE SOPHIE SOLDAINI (Projet ANNA - Sans prod) GENEVIEVE LODIVICI (Projet TRA MIN DUI ( Sans prod)	Patage d'expérience Marie-Line et son juge	CARQUEIRANNE Festival de La Lune HOTEL LA REINE JANE HYERES
TEC in Corsica > WORK IN PROGRESS	14-16 AOÛT	Lahoucine GRIMICH Producteur De l'autre cote du périp	ANNE SOPHIE SOLDAINI (Projet ANNA - Sans prod) GENEVIEVE LODIVICI (Projet TRA MIN DUI ( Sans prod)	Conseils en écriture définition de sa note d'intention	CARQUEIRANNE Festival de La Lune
TeC in MEDITERRANIU DU COURTAU LONG avec Sofia ALAOUI	28-sept	Sofia ALAOUI Réalisatrice Margaux LORIER Producteur	DAVID OLIVESI TeC in Corsica (Projet A CASA) ANNE SOPHIE SOLDAINI (Projet ANNA) MERIEM ABDAT MAROC HIBA BADOU MAROC (court métrage Paraobles) MALAK AKRAMA MAROC AMLEIE ORANGER (CORSE PARIS) EMMA CASCALES PARIS DE GRANDY ARNAUD PARIS BLONDEAUX MAXIME PARIS NIKO RAVEL PARIS NINA D'ANNUNZIO PARIS LORENZI CICOLELLA PARIS ....	De l'écrit à l'écran Partage d'expériences Projections courts-métrages QSLBM Long métrage ANIMALIA	PARIS CINEMA LE GRAND ACTION
TEC in Corsica > COMPOSITION POUR L'IMAGE	25 OCTOBRE REPORT EN FEV 24	Gilles ALONZO (CNSMD) 1 compositeur Pierre ZGONEC (Composit.) J SICURANI (RMCC) Autres compositeurs	ANNE SOPHIE SOLDAINI Projet ANNA (sans producteur)  GENEVIEVE LODOVICI Projet TRA MIN DUI (Sans producteur)	Rencontre entre compositeurs et réalisateurs	CALENZANA
EVOLUTION DES PROJETS des talents suivis	2021-22-23	<p><b>PROJETS REALISES :</b> Florent AGOSTINI (Corse) Projet : GODCASTING (2023) - Ghjulia PIERRINI (Corse) Projet AMOK E MIO (2023) Gray ORSATTELLI (Paris/Corse) Projet UNE NUIT D'ETE (2022) - Hélène GUIDICELLI (Paris/Corse) Projet : IN FESTA (2022) - Alexandre OPPECINI (Corse) Projet : ARABACCIU - Valécien BONNOT-GALLUCCI (Corse) Projet : LES ARCHIVES DE LA MER (2021)</p> <p><b>PROJETS EN COURS DE PREPARATION :</b> David OLIVESI (Corse) Projet : A CASA (Tournage printemps 2024)</p> <p><b>PROJETS EN COURS DE DEVELOPPEMENT :</b> Anne Sophie SOLDAINI (Corse/Paris) Projet : Anna - Genevieve LODOVICI Projet TRA MIN DUI (Corse) - Carla PAOLI (Corse) Projet : PHARE</p> <p><b>PROJETS SANS NOUVELLES OU EN STAND BY :</b> Hugo CLAPETTE (Corse) Projet : PIERRE FANTÔME - Noémie FRANCOIS (Corse) Projet : TERRE ROUGE - Julie PERREARD (Corse) Projet : OUT - STILETTO O STRADA - Rebekah FIESCHI (Corse) Projet : UNE MOITIE SEULEMENT - Délia SEPULCRE NATIVI Projet : EST-CE QUE JE T'AI CONNU... Ana VINCELONI (Corse) Projet : GLORIA (à la place de Miette) - Kevin MORETTI (Corse) Projet : FLEURS (à la place de LES FLONS FLONS DU MAL) - Ghjulia PIERRINI (Corse) Projet : ON DISAIT QUE... - Hosno BEN AMOR (Tunisie) Projet : Syndrome</p>			

Plusieurs projets TEC des années précédentes ont été réalisés ou sont en préparation :

NOM PRENOM	AVANCEMENT DU PROJET	TITRE DU PROJET
Gray ORSATELLI	Réalisé	« Une nuit d'été »
Alexandre OPPECINI	Réalisé	« Arabacciu »
Valécien BONNOT-GALLUCCI	Réalisé	« Les Archives de la mer »
Hélène GIUDICELLI	Réalisé	« In Festa »
Florent AGOSTINI	Réalisé	« Godcasting »
David OLIVESI	En post-production	« A Casa »
Carla PAOLI	En développement	« Phare »
Anne-Sophie SOLDAINI	En développement	« Anna »
Geneviève LODOVICI	En développement	« Tra min dui »

Florent AGOSTINI a réalisé son court-métrage « Godcasting » (anciennement « Tundera ») en 2023. Le court-métrage a bénéficié d'un préachat France 3 Via Stella. Le tournage du court-métrage de David OLIVESI (« A Casa ») a eu lieu en 2023. Les courts-métrages d'Alexandre OPPECINI (« Arabacciu » – préachat Arte), de Valécien BONNOT-GALLUCCI (« Les Archives de la Mer ») et d'Hélène GIUDICELLI (« In Festa ») et de Gray ORSATELLI (« une nuit d'été ») sont terminés et ont fait l'objet de plusieurs diffusions.

La subvention de 20 000 € a été versée dans le cadre de la convention pluriannuelle 2020-2024 de soutien à l'association DIFFUSION KVA. En 2023, le montant du soutien financier de la Collectivité de Corse à l'association KVA s'élève à 130 000 €. Un budget de 20 000 € TTC est dédié à l'opération « Talents en Court » sur un coût total du programme d'activités de cette association de 216 667,00 € TTC. Le coût définitif de l'opération pour 2023 s'élève à 21 288 €.

DEPENSES	MONTANT
PRESTATIONS DE SERVICE TEC IN CORSICA	3 000 €
BUREAUTIQUE TEC IN CORSICA	2 045 €
PUBLICITE TEC IN CORSICA	3 145 €
HOTEL TEC IN CORSICA	2 817 €
VOL TEC IN CORSICA	1 496 €
DPLCT TEC IN CORSICA	3 411 €
REPAS TEC IN CORSICA	4 674 €
LOCATION CINEMA GRAND ACTION SOFIA ALAOUI	700 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 288 €</b>

<b>Budget prévu</b>	<b>20 000 €</b>	<b>Budget réalisé</b>	<b>21 288 €</b>
DIFFUSION KVA	0 €	DIFFUSION KVA	1 288 €
CDC	15 000 €	CDC	15 000 €
CNC	5 000 €	CNC	5 000 €

## 4.2 AUTRES ACTIONS

L'association DIFFUSION KVA organise également la résidence MED IN SCENARIO ainsi que deux autres résidences initiées en 2022 : COURTS ENTRE DEUX RIVES, résidence d'écriture itinérante entre la Corse et la Tunisie dédiée à la fiction courte et MED SERIES, résidence dédiée à la série de fiction (ces trois actions financées par la Collectivité de Corse apparaissent dans le tableau en annexe « soutien aux auteurs » en type de soutien « autre »).

### - MED IN SCENARIO

D'autres opérations sont développées par l'association DIFFUSION KVA pour favoriser l'émergence de talents, notamment l'organisation d'une résidence d'écriture dédiée au court métrage dans le cadre de l'opération « MED IN SCENARIO », en partenariat avec FRANCE TELEVISIONS. La 13<sup>ème</sup> édition de la résidence s'est déroulée en juin à Bastia. Lidia Terki, tutrice et réalisatrice, a accompagné les porteurs des projets sélectionnés. La séance de pitch s'est tenue le 23 juin à Bastia suivie le lendemain de la remise du prix France Télévisions. En outre, la résidence offre aux étudiants de la filière production du D.U. CREATACC de l'Université de Corse l'opportunité de mettre en pratique les compétences acquises dans le cadre de leur formation. Les étudiants sont impliqués dans toutes les étapes de présélection des projets. Cette expérience leur permet de saisir les contraintes techniques, logistiques et artistiques liées à la réalisation d'un film.

RESIDENCE MED IN SCENARIO EXERCICE 2023 – PRIX FTVS à Marie ABBENANTI & Sandy PUJOL LATOUR (« La Confrontation »)			
Marie ABBENANTI & Sandy PUJOL LATOUR	1	CORSE	<i>LA CONFRONTATION</i>
BEGNINI Florent	1	Occitanie	<i>LA PROIE</i>
FEANGET Arthur	1	Auvergne Rhône	<i>YORO</i>
LOUISE Victor	1	IDF	<i>SPEED BALL</i>
MOLLET TARA	1	IDF/CORSE	<i>MAIN VERTE</i>
TOTAL REAL/SCENARISTES	5		

En 2022, le jeune réalisateur Mighè D'ONOFRIO a remporté le prix France Télévisions avec son projet « Morra Murrina ». Le dispositif a permis au jeune réalisateur lauréat de signer un contrat avec une société de production. Le court-métrage produit par la société Vents Contraires a également reçu le soutien de la Collectivité de Corse en 2023. Le tournage a eu lieu en 2023. Le projet de court-métrage « La Confrontation » de Marie ABBENANTI & Sandy PUJOL LATOUR, lauréat du prix France Télévisions 2023, a également reçu le soutien de la Collectivité de Corse. Le court-métrage est produit par CINED. Le tournage s'est déroulé en début d'année 2024.

Bilan global de l'action MED IN SCENARIO :

<b>EXERCICES CONFONDUS</b>			
<b>PROJETS ABOUTIS (Courts-métrages)</b>			
BEHAEGHEL Benjamin	1	IDF	<b>UNE REINE</b>
ARTILY Francescu	1	IDF	<b>HORS SAISON</b>
REGOLI Stéphane	1	CORSE	<b>INCH ALLAH KHAIR</b>
LANCA Alexandre	1	IDF	<b>TROIS SILHOUETTES</b>
MOLLET Tara	1	CORSE	<b>FORET</b>
POY Mathilde	1	IDF	<b>CAILLOU</b>
STADEROLI Silvia	1	IDF / ITALIE	<b>GAMINES</b>
OPPECINI Alexandre	1	CORSE	SHOOT'EM UP devenu <b>SUR TES TRACES</b>
CASTELLANO Lydia	1	ESPAGNE	<b>LOS DOMINOS</b>
PERREARD Julie	1	CORSE	<b>SUR LA TERRE NUE</b>
PIERRE Yann	1	CORSE/IDF	<b>LE GRAND SOIR</b>
ORSONI Coco	1	CORSE	L'HERITAGE devenu <b>MANCU MORTA</b>
DEROUS Leïla & DIDEROT Vincent	1	FRANCE	<b>LES MURS</b>
MARTINUCCI Laetitia	1	FRANCE	<b>BLUE-GRIS</b>
VOLPI Maïlys & JAMAL ALAOUI Sofia	1	FRANCE/MAROC	<b>LA-BAS</b>
FAVIER Charlène & MARTINUCCI Laetitia	1	France	FACE A L'ABSENTE devenu <b>OMESSA</b>
GAILLEURS Céline	1	PACA	<b>DRAMONASC</b>
REGALES Marie Léa	1	CORSE/FRANCE	<b>LA VIE SUR MARS</b>
KHNEISSER Marwan	1	LIBAN	<b>LES SERVITEURS</b>
BOUTHORS Benoit	1	IDF	HORACE devenu <b>DI QUA DAI MONTI</b>
LEONI Delphine	1	CORSE	<b>LA NUIT EST LA</b>
GARCIE Paul	1	IDF	LE DERNIER FUGUEUR devenu <b>FUGUEUR</b>
DE BROWER Eve-Chems	1	FRANCE	<b>SOUS L'ECORCE</b>
ARTILY Francescu	1	CORSE	LE VENT M'A PRIS devenu <b>POUR QUE RIEN NE CHANGE</b>
ALEXANDROVA Evgenia	1	RUSSIE	<b>LE TELESCOPE D'EINSTEIN</b>
D'ONOFRIO Mighè	1	CORSE	<b>MORRA MURINA</b>
<b>TOTAL PRODUCTIONS</b>	<b>26</b>		

- COURTS ENTRE DEUX RIVES

Dans le cadre de l'opération « MED IN SCENARIO » avec France Télévisions, l'association KVA a initié une nouvelle résidence autour du court-métrage. Baptisée « COURTS ENTRE DEUX RIVES », cette résidence itinérante se déroule entre la Corse, la région SUD et la Tunisie. Elle est dotée d'un prix consistant en un préachat par la chaîne FR3 VIA STELLA.

En 2022, 5 réalisateurs de Corse et de Tunisie ont participé à cette résidence d'écriture. Le projet de David OLIVESI « A Casa » a remporté le prix FR3 CORSE VIA STELLA. Le dispositif a permis au jeune réalisateur lauréat David OLIVESI de signer un contrat avec une société de production. Produit par la société 13PRODS, le court-métrage a été tourné en 2023.

En 2023, sept projets ont été sélectionnés pour participer à la résidence. Le projet HOLY de Mohamed NEJI a remporté le prix France 3 Corse VIA STELLA. La société de production MEDITERRANEAN DREAM s'est engagée à produire un autre projet présenté par Thomas MERENCO « JUSQU'A LA DERNIERE DES ROSES ».

EXERCICE 2023			
2023 : PRIX FRANCE 3 CORSE VIA STELLA - MOHAMED NEJI - Projet HOLY			
NEJI MOHAMED	1	Tunisie	HOLY
MERENCO THOMAS	1	Paca	JUSQU'A LA DERNIERE DES ROSES
RAJEB DHIA	1	Tunisie	CHEZ NOUS LA-BAS
AZZA BAZIZ	1	Tunisie	VAGUE DE CHALEUR
PROUST EDITH	1	Corse/IDF	RENAUD
CHIARELLI PIERRE LEONCINI TIMOTHY	1	Corse	AU DOS EST LE PERE
BLAZEWICZ GAUTIER	1	Corse/IDF	TOUTE TOUTE PREMIERE FOIS
EXERCICE 2022			
2022 : PRIX FRANCE 3 CORSE VIA STELLA A OLIVESI David - Projet A CASA			
OLIVESI David	1	Corse	A CASA
BEN AMOR Hosni	1	Tunisie	SYNDROME
KHAMMASSI Myriam	1	Tunisie	L ETRANGER
DIANE Leon	1	Corse	ELLE EST PARTIE A TRAVERS VILLE
GUY Pauline	1	Corse/IDF	JUSQUE DANS LA TOMBE

#### - MEDSERIES

Une résidence d'écriture a été organisée dans le cadre de la première édition du festival MEDSERIES dédiée à la série de fiction en 2022. En 2023, pour cette seconde édition, cinq jeunes réalisateurs ont été sélectionnés et encadrés par des professionnels du secteur dont Jean-François LUCCIONI (France Télévisions), Ange BASTERGA (acteur et réalisateur) et Chiara LAUDINI (scénariste), le but étant d'accompagner les réalisateurs dans le développement de leur projet. Durant plus de 10 jours scindés en deux parties, des conseils individuels sont proposés avec une préparation au « pitch » en fin de résidence devant une assemblée de professionnels.

RESIDENCE WORK IN PROGRESS DEDIEE A LA SERIE DE FICTION - 8 JOURS			
Diffusion KVA Res le Bastio Bat A1 20600 FURIANI			
4 AU 8 AVRIL + 17 et 18 JUILLET - CORS HOTEL BIGUGLIA			
Contact : Alix FERRARIS af@lesnuitsmediterraneennes.com			
NOM - PRENOM	NBRE	SITUATION GEOGRAPHIQUE	PROJET
<b>2023 : OUVERT A TOUS EN MEDITERRANEE</b>			
VIEU Clément HEMSI Galaad	2	Corse Paris	2 TABLES
TOGNETII Jean-Louis	1	Corse	A SCUZZULATA
MELA Anto	1	Corse	LA MARQUISE
ARA Fabien	1	Aix en Provence	BLONDASSE
PLANTIER Marion LEMOINE Nicolas	1	Paris Toulouse	CASABIANDA
<b>2022 : CIBLE EN REGION + 1 PROJET EN MEDITERRANEE - 3 JOURS</b>			
<b>20- 23 AVRIL 2022</b>			
VIEU Clément	1	Corse	L'ORT VERT
PIERRINI Ghjulia	1	Corse	DE FACADE
REGOLI Stephan - MAURIZI Léa	1	Corse	TRALALA
HAZIM Geroges	1	Liban	ELDORADO

- Ateliers d'éducation jeune public

Par ailleurs, l'association DIFFUSION KVA s'engage également auprès du jeune public avec des opérations d'éducation et de sensibilisation à l'image au sein des écoles U Principellu et U Rustincu de Furiani : atelier de pixilation, atelier de réalisation « A musée-vous, A musée-moi », atelier « J'organise une séance de cinéma », atelier d'initiation au cinéma et 5<sup>ème</sup> compétition jeune public pour le court-métrage d'animation ont eu lieu en 2023. Tous les ateliers sont encadrés par des intervenants. Les opérations connaissent un franc succès.

Le tableau suivant détaille les actions d'éducation à l'image de l'année 2023 :

ECOLES	NBRE	ACTIONS	TYPE ATELIER
<b>EXERCICE 2023 - COMMUNE DE FURIANI - INFOS INSEE (CHIFFRE 2020)</b>			
<b>NBRE DE 0 A 14 ANS : 922 = 18% de la population (sur 5772 hab.)</b>			
<b>NOUVEL ATELIER "SERIE COURTE + PIXILATION"</b>			
CM2 (Cinéma) - 10/11 ans	23	U PRINCIPELLU	ATELIER CREATION SERIE COURTE
CE1 (Cinéma) - 7ans	60	U RUSTINCU	ATELIER PIXILATION
<b>ATELIER J'ORGANISE UNE SEANCE DE CINEMA</b>			
CP (Classes - En salle de Cinéma) - 6 ans	10	U PRINCIPELLU	ATELIER J'ORGANISE UNE SEANCE DE CINEMA
CM1 (Classes - En salle de Cinéma) - 9 ans	13	U PRINCIPELLU	ATELIER J'ORGANISE UNE SEANCE DE CINEMA
<b>ATELIER SENSIBILISATION FILM ANIMATION</b>			
CP AU CM2 (Classes - cinéma) - 6 à 11 ans	30	U RUSTINCU	ATELIER SENSIBILISATION COURTS-METRAGES
<b>ATELIER SENSIBILISATION COURTS METRAGES</b>			
CP AU CM2 (Classes - cinéma) - 6 à 11 ans	123	U PRINCIPELLU	ATELIER SENSIBILISATION COURTS-METRAGES
CP AU CM2 (Classes - cinéma) - 6 à 11 ans	62	U RUSTINCU	ATELIER SENSIBILISATION COURTS-METRAGES
<b>TOTAL ENFANTS</b>			
		<b>321</b>	
<b>INTERVENANTE SERIE + J ORGANISE</b>		<b>FLORENCE FRANCESCHI</b>	<b>Préparation - intervention - Montage - Exploitation</b>
<b>INTERVENANT PIXILATION PROJECTION SERIE COURTE</b>		<b>ERIC BEZY</b>	<b>Préparation - intervention - Exploitation</b>
<b>INTERVENANT FILM ANIMATION</b>		<b>DEBORAH MARTINI</b>	<b>Préparation - intervention - Exploitation</b>
<b>PROGRAMME ET COURTS-METRAGES CHOISIS PAR LES ENFANTS</b>			
<b>PROGRAMME NUITS MED</b>	<b>1</b>		
	<b>1</b>		
	<b>1</b>		
	<b>1</b>		
	<b>325</b>		

## ARTICLE 5 – SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DES AUTEURS

La Collectivité de Corse accorde un soutien aux auteurs afin de leur permettre de travailler au sein d'une résidence qui leur donne accès à un suivi par un tuteur, des échanges avec d'autres auteurs, à des masterclass, etc....

Ce soutien se fait soit par l'octroi par la CDC d'une bourse à l'auteur pour lui donner l'opportunité d'entrer en résidence, soit par un soutien direct à des résidences d'écriture spécialisées et identifiées sur le territoire.

### 5.1 SOUTENIR L'AUTEUR PAR L'OCTROI D'UNE BOURSE DE RESIDENCE

Aucune bourse n'a été versée directement aux auteurs en 2023, aucun projet n'a été déposé dans ce règlement d'aide.

### 5.2 SOUTENIR DES RESIDENCES

Créée en 2019, l'association Casell'arte est une Fabbrica Culturale qui participe à l'accompagnement et au développement des arts visuels, audiovisuels et pluridisciplinaires en milieu rural. Elle soutient les auteurs et artistes via les résidences de recherche et/ou de création, ainsi que par la diffusion d'œuvres musicales, visuelles et plastiques. Basée en Centre Corse, à Venacu et dédiée principalement à l'écriture de longs-métrages (documentaire, fiction, tous formats en animation), Casell'Arte est la première résidence du territoire à avoir été identifiée par le CNC pour bénéficier du soutien conjoint du CNC et de la Collectivité de Corse. En 2022, un avenant modificatif à la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée a donc été signé dans le but d'intégrer le soutien direct à la résidence d'écriture « Fabbrica Casell'Arte ». Ce soutien se fait par le biais d'une subvention annuelle versée à la structure par la CDC et abondée par le CNC.

Dans le cadre des soutiens régionaux au fonctionnement des résidences, la Fabbrica Casell'Arte est soutenue à hauteur de 270 000 € par la CDC (dont 20 000€ abondé par le CNC) pour un coût global de ses actions évalué à 301 000 €.

En 2023, le montant global alloué à l'accompagnement des auteurs s'élève à 113 000 € dont 93 000 € de la Collectivité de Corse et 20 000 € du CNC.

Au total, quatre résidences d'écriture à destination des auteurs et réalisateurs porteurs de projets de longs-métrages ont été organisées en 2023 à travers deux programmes de résidence :

- 1 programme de trois semaines au printemps qui accueille deux résidences : fiction et documentaire ;
- 1 programme de trois semaines en automne qui accueille deux résidences : fiction et animation ;

Durant trois semaines, les résidents sont accompagnés par un intervenant (1 pour chaque domaine d'écriture). Ils peuvent assister à des master classes animées par des professionnels



de l'audiovisuel (montage, réalisation, scénario, son, ...) et/ou bénéficié de leur accompagnement (entretien individuel).

Les auteurs sélectionnés bénéficient d'une bourse de 1 000 € bruts pour leur projet. Les repas, le logement et le transport sont pris en charge par Casell'arte.

NOM	TYPE	GENRE	NB PROJETS	NB AUTEURS	FORMATEURS INTERVENANTS	NB SESSION	DUREE	CRITERES	APPEL A PROJET
Programme de printemps : fiction et documentaire	Ecriture long-métrage	Fiction	6 fictions	6 auteurs / 2 co-auteurs : 5 femmes 3 hommes	Viviane ZINGG (Principale) Benoît GRAFFIN / Pierre SALVADORI (consultation)	1	3 semaines	cohérence du projet, qualité du dossier parcours de l'auteur,	oui
		Documentaire	6 documentaires	6 auteurs : 4 femmes et 2 hommes	Eve TAILLIEZ (Principale) Marie BALDUCCHI (consultation)	1	3 semaines	thématique abordée, géographie, avoir déjà réalisé	oui
Programme d'automne : fiction et animation	Ecriture	fiction (longs)	7 projets de fiction	7 auteurs / 2 co-auteurs dont 7 femmes et 2 hommes	Viviane ZINGG (Principale), Catherine CORSINI Jeanne APTEKMAN (consultation)	1	3 semaines	cohérence du projet, qualité du dossier parcours de l'auteur,	oui
		Animation (tous formats)	6 projets d'animation	6 auteurs , 1 co-auteur dont 5 hommes et 2 femmes	Eric RONDEAUX (Principal) Amandine FREDON (consultation)	1	3 semaines	thématique abordée, géographie, avoir déjà réalisé	oui

Nbr projets/genre dt co-auteurs	Fiction	Animation	Documentaire	Total
Femmes	12	2	4	18
Hommes	5	5	2	12
Total projets	13	6	6	25

\*Le détail des projets figure dans l'annexe « soutien aux auteurs »

Au total, ce sont 25 projets et 30 auteurs (5 co-auteurs) qui ont été accompagnés lors des résidences d'écriture. Les profils sont éclectiques, le principe des résidences étant de créer des rencontres entre auteurs débutants et confirmés. Pour la première session de printemps, 11 des 12 projets étaient des premiers longs-métrages. Lors de la session d'automne, sur les 13 auteurs, 4 présentaient leur premier projet de long-métrage. La tranche d'âge varie de 25 ans pour les plus jeunes résidents jusqu'à 57 ans pour les sessions 2023. Les auteurs proviennent des différentes régions de France.

Les auteurs sont sélectionnés sur dossiers de candidature soumis à un comité de professionnels. Depuis 2022 et face au grand nombre de demandes, un numérus clausus de 50 projets est appliqué pour chaque session d'appel à projets. Les appels à projets sont lancés 4 mois avant le début de chaque résidence et durent deux semaines.

L'association Casell'Arte effectue un suivi des auteurs avec notamment deux questionnaires ; le premier à l'issue de la résidence, le second 9 mois après leur venue. Ce système permet de suivre l'évolution des projets et d'évaluer l'efficacité de la résidence.

En octobre 2023, l'association a mis en place un nouveau partenariat avec le Festival Cinemed dans le cadre des Cinemed Meetings. A cette occasion, un prix Casell'Arte a été remis à une autrice : celle-ci participera à la résidence du printemps 2024. Ce partenariat permet de développer l'ouverture méditerranéenne du dispositif.

Utilisation des crédits : résidence			
Année	Budget prévisionnel (en €)	Montants votés (en €)	Taux d'utilisation (en %)
2023	113000	116388,35	103,00%

Soutien : résidence			
Année	Soutiens (en nb.)	Montants votés (en €)	Aide moy. / soutien (en €)
2023	25	25000	1000

Sélectivité : résidence				
Année	Dépôt (en nb.)	Eligible (en nb.)	Soutenu (en nb.)	Taux de sélectivité (en %)
2023	154	133	25	18,80%

Budget prévu	113 000 €	Budget réalisé	116 388,35 €
CASELL'ARTE	€	CASELL'ARTE	3 388,35 €
CDC	93 000 €	CDC	93 000 €
CNC	20 000 €	CNC	20 000 €

## ARTICLE 6 - LE SOUTIEN SELECTIF A L'ECRITURE ET AU DEVELOPPEMENT

Les aides à la création affichent un total de **310 150 €** (399 030€ en 2022, 240 292 € en 2021, 372 000 € en 2020, 263 000 € en 2019, 256 000 € en 2018, 251 940 en 2017, 195 500 € en 2016, 172 000 € en 2015, 207 700 € en 2014, 187 000 € en 2013, 301 325 € en 2012, 276 000 € en 2011) avec **39 projets aidés** (53 en 2022, 40 + 1 aide à la résidence d'écriture en 2021, 48 en 2020, 37 en 2019, 33 en 2018, 38 en 2017, 27 en 2016, 29 en 2015, 27 en 2014, 27 en 2013, 45 en 2012, 39 en 2011) **sur 88 demandes** (94 en 2022, 71 en 2021, 91 en 2020, 82 en 2019, 74 en 2018, 78 en 2017). Le nombre de projets déposés est légèrement inférieur à l'année précédente pour un montant moyen d'aide de la Collectivité de Corse par projet légèrement supérieur.

Ces aides à l'écriture et au développement (autour de projets détaillés aux articles 9, 10 et 11 pour une meilleure vue d'ensemble des corpus d'œuvres aidées) ont concerné **17 documentaires unitaires, 4 séries documentaires, 3 longs métrages de fiction, 2 longs-métrages documentaires, 2 projets d'animation, 7 courts métrages, 3 séries de fiction et 1 projet expérimental.**

Utilisation des crédits : soutien sélectif à l'écriture et au développement - TOTAL					
	Année	Format	Budget prévisionnel (en €)	Montants votés (en €)	Taux d'utilisation (en %)
ECRITURE	2023	CM	300 000	21 450	26,27%
		LM		10 000	12,25%
		SÉRIE		25 000	30,62%
		UNITAIRE		25 200	30,86%
		SOUS TOTAL		81 650	100,00%
DEV.	2023	CM	300 000	7 000	3,06%
		LM		37 000	16,19%
		SÉRIE		60 000	26,26%
		UNITAIRE		124 500	54,49%
		SOUS TOTAL		228 500	100,00%
		TOTAL	300 000	310 150	103,38%

Sélectivité : soutien sélectif à l'écriture - TOTAL					
Année	Format	Dépôt (en nb.)	Eligible (en nb.)	Soutenu (en nb.)	Taux de sélectivité (en %)
N	CM	16	16	6	37,50%
	LM	14	14	2	14,29%
	SÉRIE	4	4	4	100,00%
	UNITAIRE	15	15	7	46,67%
	TOTAL	49	49	19	

\*projet transmédia comptabilisé en série

LE SOUTIEN SELECTIF A L'ECRIURE

En écriture : 19 projets aidés soit 6 courts-métrages de fiction dont 1 d'animation, 1 long-métrage documentaire, 1 long-métrage de fiction, 2 séries de fiction, 1 série d'animation, 7 documentaires, 1 projet transmedia pour un total de 81 650 €.

• COURT-METRAGE

SOUTIEN EN EC EN 2023 : CINEMA - CM						
Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE			Année	2023	
	Sélectionner →			Type de soutien	EC	
	Sélectionner →			Médium	CINEMA	
	Sélectionner →			Format	CM	

Année	Genre	Soutien aux œuvres		Montant		Aide moy. / soutien (en €)
		en nb.	en %	en €	en %	
2023	ANIMATION	1	16,7	3 500	16,3	3 500,0
	DOCUMENTAIRE	-	-	-	-	-
	FICTION	5	83,3	17 950	83,7	3 590,0
	TOTAL	6	100	21 450	100	3 575,0

SÉLECTIVITÉ EN EC EN 2023 : CINEMA - CM								
Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE			Année	2023			
				Type de soutien	EC			
				Médium	CINEMA			
				Format	CM			

Année	Genre	Dépôt		Éligible		Soutenu		Tx de sélectivité
		en nb.	en %	en nb.	en %	en nb.	en %	
2023	ANIMATION	2	12,5	2	12,5	1	16,7	50,0
	DOCUMENTAIRE	-	-	-	-	-	-	-
	FICTION	14	87,5	14	87,5	5	83,3	35,7
	TOTAL	16	100	16	100	6	100	37,5

- LONG-METRAGE

SOUTIEN EN EC EN 2023 : CINEMA - LM						
Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE			Année	2023	
	Sélectionner →	Type de soutien		EC		
	Sélectionner →	Médium		CINEMA		
	Sélectionner →	Format		LM		

Année	Genre	Soutien aux œuvres		Montant		Aide moy. / soutien (en €)
		en nb.	en %	en €	en %	
2023	ANIMATION	-	-	-	-	-
	DOCUMENTAIRE	1	50,0	4 000	40,0	4 000,0
	FICTION	1	50,0	6 000	60,0	6 000,0
	TOTAL	2	100	10 000	100	5 000,0

SÉLECTIVITÉ EN EC EN 2023 : CINEMA - LM								
Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE			Année	2023			
				Type de soutien	EC			
				Médium	CINEMA			
				Format	LM			

Année	Genre	Dépôt		Éligible		Soutenu		Tx de sélectivité
		en nb.	en %	en nb.	en %	en nb.	en %	
2023	ANIMATION	1	7,1	1	7,1	-	-	-
	DOCUMENTAIRE	1	7,1	1	7,1	1	50,0	100,0
	FICTION	12	85,7	12	85,7	1	50,0	8,3
	TOTAL	14	100	14	100	2	100	14,3

- SERIE AUDIOVISUELLE

SOUTIEN EN EC EN 2023 : AUDIOVISUEL - SERIE						
Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE			Année	2023	
	Sélectionner →	Type de soutien		EC		
	Sélectionner →	Médium		AUDIOVISUEL		
	Sélectionner →	Format		SERIE		

Année	Genre	Soutien aux œuvres		Montant		Aide moy. / soutien (en €)
		en nb.	en %	en €	en %	
2023	ANIMATION	1	33,3	6 000	33,3	6 000,0
	DOCUMENTAIRE	-	-	-	-	-
	FICTION	2	66,7	12 000	66,7	6 000,0
	TOTAL	3	100	18 000	100	6 000,0

SÉLECTIVITÉ EN EC EN 2023 : AUDIOVISUEL - SERIE								
Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE			Année	2023			
				Type de soutien	EC			
				Médium	AUDIOVISUEL			
				Format	SERIE			

Année	Genre	Dépôt		Éligible		Soutenu		Tx de sélectivité
		en nb.	en %	en nb.	en %	en nb.	en %	
2023	ANIMATION	-	-	-	-	1	33,3	-
	DOCUMENTAIRE	-	-	-	-	-	-	-
	FICTION	3	100,0	3	100,0	2	66,7	66,7
	TOTAL	3	100	3	100	3	100	100,0

\*+1 projet transmédia série non comptabilisé par le tableau Ciclic.

- UNITAIRE AUDIOVISUEL

SOUTIEN EN EC EN 2023 : AUDIOVISUEL - UNITAIRE						
Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE			Année	2023	
	Sélectionner →	Type de soutien		EC		
	Sélectionner →	Médium		AUDIOVISUEL		
	Sélectionner →	Format		UNITAIRE		

Année	Genre	Soutien aux œuvres		Montant		Aide moy. / soutien (en €)
		en nb.	en %	en €	en %	
2023	ANIMATION	-	-	-	-	-
	DOCUMENTAIRE	7	100,0	25 200	100,0	3 600,0
	FICTION	-	-	-	-	-
	TOTAL	7	100	25 200	100	3 600,0

SÉLECTIVITÉ EN EC EN 2023 : AUDIOVISUEL - UNITAIRE								
Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE			Année	2023			
				Type de soutien	EC			
				Médium	AUDIOVISUEL			
				Format	UNITAIRE			

Année	Genre	Dépôt		Éligible		Soutenu		Tx de sélectivité
		en nb.	en %	en nb.	en %	en nb.	en %	
2023	ANIMATION	-	-	-	-	-	-	-
	DOCUMENTAIRE	15	100,0	15	100,0	7	100,0	46,7
	FICTION	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	15	100	15	100	7	100	46,7

LE SOUTIEN SELECTIF AU DEVELOPPEMENT

En développement : 20 projets aidés soit 10 documentaires unitaires, 4 séries documentaires, 1 série de fiction, 1 long-métrage de fiction, 2 longs-métrages documentaires, 1 série d'animation, 1 court-métrage pour un total de 228 500 €.

• COURT-METRAGE

SOUTIEN EN DEV EN 2023 : CINEMA - CM						
Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE			Année	2023	
	Sélectionner →			Type de soutien	DEV	
	Sélectionner →			Médium	CINEMA	
	Sélectionner →			Format	CM	

Année	Genre	Soutien aux œuvres		Montant		Aide moy. / soutien (en €)
		en nb.	en %	en €	en %	
2023	ANIMATION	-	-	-	-	-
	DOCUMENTAIRE	-	-	-	-	-
	FICTION	1	100,0	7 000	100,0	7 000,0
	TOTAL	1	100	7 000	100	7 000,0

SÉLECTIVITÉ EN DEV EN 2023 : CINEMA - CM								
Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE			Année	2023			
				Type de soutien	DEV			
				Médium	CINEMA			
				Format	CM			

Année	Genre	Dépôt		Éligible		Soutenu		Tx de sélectivité
		en nb.	en %	en nb.	en %	en nb.	en %	
2023	ANIMATION	1	50,0	1	50,0	-	-	-
	DOCUMENTAIRE	-	-	-	-	-	-	-
	FICTION	1	50,0	1	50,0	1	100,0	100,0
	TOTAL	2	100	2	100	1	100	50,0



- LONG-METRAGE

SOUTIEN EN DEV EN 2023 : CINEMA - LM						
Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE			Année	2023	
	Sélectionner →	Type de soutien		DEV		
	Sélectionner →	Médium		CINEMA		
	Sélectionner →	Format		LM		

Année	Genre	Soutien aux œuvres		Montant		Aide moy. / soutien (en €)
		en nb.	en %	en €	en %	
2023	ANIMATION	-	-	-	-	-
	DOCUMENTAIRE	2	66,7	17 000	45,9	8 500,0
	FICTION	1	33,3	20 000	54,1	20 000,0
	TOTAL	3	100	37 000	100	12 333,3

SÉLECTIVITÉ EN DEV EN 2023 : CINEMA - LM								
Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE			Année	2023			
				Type de soutien	DEV			
				Médium	CINEMA			
				Format	LM			

Année	Genre	Dépôt		Éligible		Soutenu		Tx de sélectivité
		en nb.	en %	en nb.	en %	en nb.	en %	
2023	ANIMATION	-	-	-	-	-	-	-
	DOCUMENTAIRE	3	42,9	3	42,9	2	66,7	66,7
	FICTION	4	57,1	4	57,1	1	33,3	25,0
	TOTAL	7	100	7	100	3	100	42,9

- SERIE AUDIOVISUELLE

SOUTIEN EN DEV EN 2023 : AUDIOVISUEL - SERIE						
Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE			Année	2023	
	Sélectionner →	Type de soutien		DEV		
	Sélectionner →	Médium		AUDIOVISUEL		
	Sélectionner →	Format		SERIE		

Année	Genre	Soutien aux œuvres		Montant		Aide moy. / soutien (en €)
		en nb.	en %	en €	en %	
2023	ANIMATION	1	16,7	10 000	11,5	10 000,0
	DOCUMENTAIRE	4	66,7	57 000	65,5	14 250,0
	FICTION	1	16,7	20 000	23,0	20 000,0
	TOTAL	6	100	87 000	100	14 500,0

SÉLECTIVITÉ EN DEV EN 2023 : AUDIOVISUEL - SERIE								
Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE			Année	2023			
				Type de soutien	DEV			
				Médium	AUDIOVISUEL			
				Format	SERIE			

Année	Genre	Dépôt		Éligible		Soutenu		Tx de sélectivité
		en nb.	en %	en nb.	en %	en nb.	en %	
2023	ANIMATION	1	12,5	1	12,5	1	16,7	100,0
	DOCUMENTAIRE	3	37,5	3	37,5	4	66,7	133,3
	FICTION	4	50,0	4	50,0	1	16,7	25,0
	TOTAL	8	100	8	100	6	100	75,0

- UNITAIRE AUDIOVISUEL

SOUTIEN EN DEV EN 2023 : AUDIOVISUEL - UNITAIRE						
Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE			Année	2023	
	Sélectionner →	Type de soutien			DEV	
	Sélectionner →	Médium			AUDIOVISUEL	
	Sélectionner →	Format			UNITAIRE	

Année	Genre	Soutien aux œuvres		Montant		Aide moy. / soutien (en €)
		en nb.	en %	en €	en %	
2023	ANIMATION	-	-	-	-	-
	DOCUMENTAIRE	10	100,0	97 500	100,0	9 750,0
	FICTION	-	-	-	-	-
	TOTAL	10	100	97 500	100	9 750,0

SÉLECTIVITÉ EN DEV EN 2023 : AUDIOVISUEL - UNITAIRE								
Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE			Année	2023			
				Type de soutien	DEV			
				Médium	AUDIOVISUEL			
				Format	UNITAIRE			

Année	Genre	Dépôt		Éligible		Soutenu		Tx de sélectivité
		en nb.	en %	en nb.	en %	en nb.	en %	
2023	ANIMATION	-	-	-	-	-	-	-
	DOCUMENTAIRE	20	100,0	20	100,0	10	100,0	50,0
	FICTION	-	-	-	-	-	-	-
	TOTAL	20	100	20	100	10	100	50,0

<b>Budget prévu</b>	<b>300 000 €</b>	<b>Budget réalisé</b>	<b>310 150 €</b>
CDC	300 000 €	CDC	310 150 €
CNC	0 €	CNC	0 €

ARTICLE 9 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINEMATOGRAPHIQUES DE COURTE DUREE

**Dans le cadre des aides à la production, 9 courts-métrages de fiction** (12 en 2022, 10 en 2021, 21 en 2020, 13 en 2019, 12 en 2018, 10 en 2017, 10 en 2016, 6 en 2015, 8 en 2014, 7 en 2013) **et 3 documentaires d'auteur** (3 en 2022, 5 en 2021, 1 en 2020, 1 en 2019, 4 en 2017, 2 en 2016, 3 en 2015, 5 en 2014, 4 en 2013) **ont été soutenus en 2023 par la Collectivité de Corse sur les 57 demandes reçues** (65 en 2022, 64 en 2021, 55 en 2020, 52 en 2019, 46 en 2018, 50 en 2017, 28 en 2016).

Utilisation des crédits : court métrage			
Année	Budget prévisionnel (en €)	Montants votés (en €)	Taux d'utilisation (en %)
2023	444000	430000	96,85%

SOUTIEN EN PROD EN 2023 : CINEMA - CM						
Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE			Année	2023	
	Sélectionner →	Type de soutien			PROD	
	Sélectionner →	Médium			CINEMA	
	Sélectionner →	Format			CM	

Année	Genre	Soutien aux œuvres		Montant		Aide moy. / soutien (en €)
		en nb.	en %	en €	en %	
2023	ANIMATION	-	-	-	-	-
	DOCUMENTAIRE	3	25,0	78 000	18,1	26 000,0
	FICTION	9	75,0	352 000	81,9	39 111,1
	TOTAL	12	100	430 000	100	35 833,3

SÉLECTIVITÉ EN PROD EN 2023 : CINEMA - CM								
Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE			Année	2023			
				Type de soutien	PROD			
				Médium	CINEMA			
				Format	CM			

Année	Genre	Dépôt		Éligible		Soutenu		Tx de sélectivité
		en nb.	en %	en nb.	en %	en nb.	en %	
2023	ANIMATION	-	-	-	-	-	-	-
	DOCUMENTAIRE	3	5,3	3	5,3	3	25,0	100,0
	FICTION	54	94,7	54	94,7	9	75,0	16,7
	TOTAL	57	100	57	100	12	100	21,1

En 2023, le taux de sélectivité reste identique à l'année précédente (20/21%).

Le nombre de demandes reçues dans le cadre de l'aide à la production de courts-métrages est en augmentation depuis 2013. L'attractivité de la Corse s'explique en partie par la dynamique du territoire en termes d'accompagnement de la jeune création qui a su porter ses fruits. L'île compte nombre d'ateliers d'écriture, de formations et autres dispositifs ou opérations d'accompagnement et de soutien en faveur des auteurs. Côté technique, la société CORSICA FPS basée en Haute-Corse propose désormais à la location un parc de matériel complet pour le tournage de court-métrage.

**L'atelier d'écriture mis en place avec le Groupe de Recherche et d'Essais Cinématographiques (GREC)**, en vue de finaliser des scénarios de courts métrages provenant de réalisateurs insulaires mais aussi des DOM-TOM et d'autres régions de France, continue d'être plébiscité par les participants corses. Les participants sont choisis parmi les candidatures spontanées, les projets d'étudiants suivis par l'équipe pédagogique du département « cinéma » de l'I.U.T. de Corse et les projets ayant été jugés intéressants mais inaboutis du fonds d'aides. L'atelier s'est déroulé en novembre à Purtivechju en partenariat avec la Cinémathèque de Corse et compte trois participants au titre de la Corse en 2023 : Sasha FEDIDA, Camille LINDSKOG, Anne-Marie NAM.

Comme pour les années antérieures, des conventions entre le GREC et la CDC ont été passées pour le financement des films réalisés au cours du cursus par les élèves du **D.U. option « écriture et réalisation » de l'I.U.T. de Corse baptisé CREATACC (Créations et Techniques Audiovisuelles et Cinématographiques de Corse)**.

L'insertion professionnelle des étudiants du D.U. dans le secteur cinéma et audiovisuel est une réussite. Tous les étudiants ayant suivi le cursus production intègrent le secteur dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme, soit en tant qu'intermittents, soit engagés en CDD dans les domaines de la diffusion ou l'exploitation (Hugo Caplette et Sasha Fedida qui sont devenus projectionniste pour l'un et responsable d'un cinéma MK2 pour l'autre). Lysa Lamorisse (DU 2022) est directrice de production sur plusieurs films de la société Ecce films. Les étudiants du cursus réalisation s'insèrent souvent par un deuxième poste dans le secteur à l'instar de Béatrice Pradal, scripte pour France 3 Via Stella, Bertille Joubert qui a obtenu un CDD au sein de l'association Documentaire sur Grand Ecran ou encore Yazid Doudou et Pauline Boissart tous deux décorateurs sur des courts-métrages et assistants déco sur des longs-métrages et séries. D'autres poursuivent leur parcours en réalisation.

Les films issus de cette formation sont souvent sélectionnés en festivals. La réalisatrice Caroline POGGI (Ours d'or à Berlin pour le court-métrage « Tant qu'il nous reste des fusils à pompe ») a notamment réalisé son premier court-métrage « Chiens » au sein du D.U. avant de co-réaliser avec Jonathan VINEL son premier long-métrage « Jessica Forever » en 2018. Ils ont annoncé récemment la création d'une société de production basée à Bastia, en Haute-Corse. « Disciplinares » d'Antoine BARGAIN a été sélectionné et primé au Festival de Clermont Ferrand, au Festival Traces de Vie en 2020 et au festival du film de l'Ouest, « Coleum » (documentaire d'auteur) de Coralie SEIGNARD a été sélectionné au festival Premier Regards et primé au German International Ethnographic Film Festival et au festival « Filmer le travail » en 2020. Le court-métrage « Gare aux coquins » de Jean PEREIRA DA COSTA (2021) a également été sélectionné dans de nombreux festivals dans le monde entier (France, Portugal,

Grèce, Brésil, Colombie, Suède...). Le court-métrage « Après le rouge » de Marie SIZORN (2021) était en compétition au Champs-Élysées Festival à Paris dans la catégorie courts-métrages indépendants français en 2021, il a reçu le prix du jury en 2022 au Film Festival de Poitiers. « Souvenir d'une après-midi d'été » (2021) de Benoit BOUTHORS (ancien étudiant du DU) a reçu le prix du jury dans la compétition corse lors de la 4<sup>ème</sup> édition du Festival Arte Mare en 2022. Il a également été sélectionné au Festival Côté Court en 2022, tout comme « Brando » du jeune réalisateur corse Clément CARVIN. Trois autres anciens étudiants du D.U. ont également présenté leur film au Festival de Pantin en 2022 : Clémentine Delbecq, Eléonore Berrubé et Philippe Roux. Certains de ces films ont par ailleurs bénéficié de l'accompagnement de l'association Culori créée en 2021 et basée en Corse du Sud dans le village de Sotta.

Un partenariat a en effet été mis en place entre le D.U. de l'Université de Corse et le « **laboratoriu culturali** » **CULORI** qui organise des résidences d'étalonnage. Deux films du D.U. sont choisis chaque année et bénéficient de la prise en charge des travaux numériques d'étalonnage. En 2023, seul un film du D.U. a bénéficié de l'accompagnement de l'association Culori en raison de sa durée plus longue que celle des autres projets réalisés (47 minutes), il s'agit du film « PETAR » (ancien titre « Jeunes Pousses ») d'Anastasija KULUNDZIC. Ce documentaire est par ailleurs sélectionné aux Rencontres internationales du moyen-métrage de Brive-La-Gaillarde en 2024.

En 2022, plusieurs projets de réalisateurs insulaires avaient été sélectionnés par l'association Culori lors des appels à projets « Nouvelles écritures visuelles » : « 5 Mai 1992 » de Corinne MATTEI, « OPD » de François CHARLES ou encore « Hors Saison » de Francescu ARTILY. Le documentaire « OPD » qui traite de la question de l'homosexualité en Corse (soutenu par la Collectivité de Corse dans le cadre de l'aide à la production) a notamment été diffusé lors du festival Arte Mare à Bastia ainsi qu'au Festival de Lama. Le film a reçu le Prix du Jury jeune dans la catégorie court-métrage lors du Festival international du film documentaire d'Aiacciu, Corsica.doc. « Hors Saison », soutenu par la CDC à la production en 2022, a été sélectionné au Festival international du court-métrage de Clermont-Ferrand en 2023, au Festival music et cinéma à Marseille en avril 2023, est en compétition internationale à Athènes en juin 2023.

En synergie avec la section cinéma de l'IUT de Corse, l'**association DIFFUSION KVA** organise depuis plus de 10 ans le festival « Les Nuits MED » et la résidence « MED IN SCENARIO » afin notamment de donner un ancrage méditerranéen et une visibilité à la production corse et de sensibiliser les jeunes aux problématiques et aux enjeux artistiques et financiers du court-métrage. Des professionnels sont présents au gré des années : CNC, Agence du court-métrage, chaînes de télévision (ARTE, France Télévision qui dote le prix MED IN SCENARIO d'un préachat), Unifrance, représentants de festivals du continent dans le cadre de cartes blanches. En 2023, le festival itinérant « **les Nuits MED di u filmu cortu** », entièrement dévolu à l'émergence du format court et au développement cinématographique sur le territoire, a donné lieu à trois sélections de courts-métrages : compétition méditerranéenne, compétition jeune public et compétition 1<sup>er</sup> Film. Le festival diffuse notamment les œuvres réalisées issues des résidences d'écriture MED IN SCENARIO et de l'opération TALENTS EN COURT qui favorise l'émergence de réalisateurs et de projets sur le territoire. Cette 16<sup>ème</sup> édition s'est déployée sur une large partie du territoire en débutant à Cannes puis en s'étendant à Furiani, Bastia,

Calinzana et Aiacciu pour se poursuivre en dehors de l'île, à Carqueiranne, Toulon et s'achever à Paris.

Marie Abbenanti, ancienne étudiante du D.U CREATACC sélectionnée à la résidence d'écriture **MED IN SCENARIO 2023** a reçu le prix France Télévisions pour son projet « La Confrontation » autour d'une enfant victime d'abus sexuels. Le projet est en production avec la société Cined, le tournage a eu lieu en début d'année 2024. La deuxième édition de la résidence d'écriture itinérante baptisée « **COURTS ENTRE DEUX RIVES** » également portée par l'association KVA a eu lieu en 2023 entre la Corse, la région Sud et la Tunisie. Sept projets de courts-métrages de jeunes réalisateurs ont été sélectionnés.

En 2023, « Les Nuits Med di u filmu Cortu », en collaboration avec la CDC et France Télévisions ont également proposé, pour la deuxième année consécutive, une sélection de courts-métrages corses au Marché du film, à Cannes.

L'association Diffusion KVA gère également la **COOPMED**, une coopération à but non lucratif visant à promouvoir et diffuser des œuvres audiovisuelles produites en Méditerranée. Ce projet de coopération permet de relier les festivals de film des différents bords de la mer Méditerranée et de découvrir et valoriser les talents locaux. CoopMed associe déjà des festivals d'Italie, de Tunisie, d'Algérie, du Maroc, d'Espagne et de France.

En 2023, cette coopération a permis notamment de présenter à Tétouan, au Maroc, les courts-métrages « Pour que rien ne change » et « Hors saison » de Francescu Artily, en présence du jeune réalisateur.

Les festivals de courts-métrages baptisés « Des Courts en Fête » et « Des courts en hiver », portés par les associations CINEMOTION et ET POURTANT CA TOURNE, se sont déroulés dans plusieurs régions du territoire (Extrême-Sud, Alta Rocca, Balagne, ...).

Toutes ces actions d'accompagnement et de formation au court métrage portent leurs fruits et une nouvelle génération de réalisateurs et de réalisatrices insulaires est en train de voir le jour avec la volonté de porter témoignage des problématiques du monde dans lequel ils évoluent.

Les films aidés inscrivent leur dramaturgie autour de problématiques ayant trait à l'identité, à la jeunesse ou au passage à l'âge adulte, au deuil et aux relations hommes/femmes. Les problématiques liées à l'environnement ou à l'évolution de la société sont également abordées tant dans les documentaires d'auteur que dans les courts-métrages de fiction.

#### **A. Dans le cadre des aides à la création :**

**Dans le cadre des aides à la création (écriture-développement), 7 courts-métrages de fiction ou documentaire d'auteur (8 en 2022, 13 en 2021, 8 en 2020, 4 en 2019, 4 en 2018, 4 en 2017, 3 en 2016, 4 en 2015, 2 en 2014) ont été aidés par la CDC sur les 13 demandes (22 en 2022, 18 en 2020, 12 en 2018, 11 en 2017, 6 en 2016).**

Société corse :

- « COMU UN GHJACARU » (DEV) projet de fiction écrit par Marie-Jeanne TOMASI et produit par UMBE FILMS ! Premier portrait d'un projet composé de 3 courts-métrages de 26 minutes qui explore l'impact d'une montagne sur trois habitants des villages attenants. Dans ce premier opus, la réalisatrice

aborde la famille et la situation des personnes âgées. Le personnage principal, une femme âgée prénommée Lalina, retourne dans son village et découvre un monde qui a bien changé. Mal accueillie par les siens, elle décide de fuir dans la montagne. Tout en traitant habilement du lien viscéral à l'île, la réalisatrice dénonce la disparition de la langue et la dégradation de la société insulaire.

- « A CACCIA » projet de court-métrage de fiction écrit par Sampiero MEDORI. Dans un village de l'île, des chats meurent mystérieusement. Trois chasseurs mènent alors l'enquête pour découvrir le coupable. Ce court-métrage aux accents de comédie traite du conflit intergénérationnel, de l'incapacité à s'exprimer et à s'entendre et de la question du discours médiatique qui entretient un climat de tension perpétuelle. Au-delà de la description originale d'un village corse et de ses habitants, le réalisateur se penche sur le malaise global de la société actuelle.

Court-métrage en langue corse autour d'un fait divers

- « CASTELLI » projet de court-métrage de fiction en langue corse écrit par Aurélien GABRIELLI. En 1906, au couvent d'Alesani, un jeune homme de 21 ans, François-Marie Castelli, assassine son cousin Jules Santini. Condamné à 5 ans de prison en Auvergne, il revient dans sa région pour se venger de toutes les personnes ayant témoigné contre lui. A travers le récit de cette histoire vraie, le réalisateur tente de saisir la complexité de l'homme et de retracer son parcours dans la période charnière du début du 21ème siècle en Corse, entre déclin de la société rurale et début de la révolution industrielle.

Thème du deuil et de l'enfance :

- « UN VENDREDI A POZZO » écrit par Clémence HOEPFFNER et Clément CARVIN. La jeune Inès enterre sa mère aujourd'hui à Pozzo, la cérémonie est interrompue car elle refuse d'entrer dans l'Eglise et souhaite retrouver son ami. Ce projet de court-métrage de Clémence HOEPFFNER et Clément CARVIN pose un regard d'enfant, empreint de poésie et de délicatesse, sur la confrontation à la mort et au deuil.

Autour de problématiques liées à l'environnement :

- « POSIDONIA » écrit par Mattea RIU. Un groupe d'adolescents se retrouve en été au village et à la plage. Le yacht d'un riche entrepreneur du continent vient alors mouiller dans la baie et pollue le rivage. Ils décident de réagir et de lui jeter un sort. Deux jours plus tard, le yacht est visé par un attentat à l'explosif. Entre fougues, identités en construction, craintes, espoirs et superstition, ce court-métrage onirique et sensible de Mattea RIU explore le temps de l'adolescence.

Affranchissement des normes sociales

- « CARRE » projet de court-métrage d'animation écrit par Laura GONCALVES SANTONI raconte l'histoire d'un rectangle, dénommé Carré, qui vit sur l'île du Plat Pays, une mégalopole en deux dimensions. Un dérèglement dans l'horloge générale de la ville plonge le personnage dans une succession d'évènements inattendus qui le mènent à la découverte de la troisième dimension. Librement inspiré du livre d'Edwin Abbott Abbott, « Flatland », le projet interroge à travers le parcours du personnage les normes sociétales et leur affranchissement.

Autour de la rupture amoureuse

- « NINA JAMBE DE BOIS » projet de court-métrage écrit par Victor HERAULT, raconte l'histoire de Nina, une jeune fille plaquée par son compagnon le jour où elle se brise la cheville, la veille de leurs vacances en Corse. Blessée et triste, elle part seule affronter son chagrin sur les traces des activités romantiques qu'elle avait réservées sur l'île. Cette comédie dramatique met en scène les différentes phases d'acceptation d'une rupture amoureuse à travers les péripéties du personnage principal perdu dans sa douleur au milieu des paysages corses.



## B. Dans le cadre de l'aide à la production :

Documentaires d'auteur :

- « RISPONDIMI » documentaire d'auteur réalisé par Ondine NOVARESE et produit par MB17 FILMS. À la suite d'un glissement de terrain au cimetière de Silvareccio où est enterrée sa grand-mère, Ondine est prise d'une peur inédite : celle de perdre sa grand-mère une seconde fois. En partant en Corse à la recherche d'une recette disparue avec elle, Ondine mène une quête mémorielle. Mêlant archives et nouvelles technologies, elle reconstitue le souvenir de sa grand-mère et recrée un aurevoir qui n'a pas pu avoir lieu. Le film explore le rapport à la perte d'un être cher et au monde qui l'entoure.
- « QUATTRU SURELLE » documentaire d'auteur réalisé par Jérémy ALBERTI produit par ANDOLFI est un portrait de quatre sœurs, grand-mère et grands-tantes du réalisateur, qui ont entre 88 et 93 ans, habitent Moncale et sont toutes veuves. A travers cet hommage familial, le réalisateur raconte la Corse passée et présente. Il questionne le rapport à la mort, à la finitude et aux fantômes des vies passées permettant de mieux appréhender notre existence.
- « BELORUSSKAYA » documentaire d'auteur réalisé par Pascal TAGNATI et produit par LOTTA FILMS. En avril 2019, Pascal Tagnati part à Moscou pour un voyage initiatique sur les traces du poète Vladimir Maïakovski. 15 ans après son séjour, le réalisateur plonge dans ses images pour réaliser une œuvre de jeunesse. Le documentaire suit les pérégrinations du réalisateur dans une Russie alors en pleine renaissance économique, des images d'archives qui constituent un témoignage important dans le contexte actuel.

Comédies :

- « MORRA MURRINA ! » court-métrage de fiction réalisé par Michel d'ONOFRIO et produit par VENTS CONTRAIRES. Discret et réservé, Batti se lance le pari fou de remplacer au pied levé son meilleur ami Pierrot, blessé, au championnat régional de Morra, un jeu traditionnel de mains où l'exubérance est de rigueur. Cette histoire d'amitié et d'affirmation de soi en partie en langue corse est le lauréat de la résidence d'écriture MED IN SCENARIO 2022.
- « L'ULTIMA CHJAVATA » court-métrage de fiction réalisé par Stephan REGOLI et produit par CHJACHJARELLA PRODUZIONE. Aurélie et Marie-Pierre, deux sœurs doivent rendre visite à leur grand-père Jo. Pour s'amuser, elles lui font regarder une émission de télé-réalité racoleuse. Sa réaction n'est pas celle attendue. Dans ce dialogue intergénérationnel à la fois drôle et tendre, se pose la question de la sexualité et de l'amour pour le troisième âge.
- « A MORRA » court-métrage de fiction réalisé par Lorenzo MASSONI et produit par DACOR PRODUCTIONS. Fred, la quarantaine traverse la Corse en randonnée lorsqu'il entre dans un bar au cœur de la Castagniccia. Soudain, alors qu'il est ignoré de tous, une Morra se lance pour déterminer le sort d'un mariage entre deux familles rivales. Fasciné par cette scène où l'humour côtoie la violence, il va se mêler aux locaux, emporté par l'alcool et la générosité de ses hôtes. Cette comédie qui joue avec les codes du western aborde la question de la communauté et de l'intégration et rend hommage à certains aspects de la culture corse.

Société corse :

- « A CASA » court-métrage de fiction réalisé par David OLIVESI produit par 13 PRODUCTIONS. Le film raconte la métamorphose d'une famille urbaine qui emménage dans une vieille maison corse. La découverte des traces de l'existence d'une autre famille ayant vécu en ces lieux cent ans auparavant va peu à peu les changer. Ils se mettent alors à communiquer en langue corse et sont progressivement

remplacés par les anciens propriétaires. Le film joue avec les codes du fantastique pour évoquer la Corse d'autrefois avec ses traditions et ses coutumes peu à peu effacées par la modernisation.

- « 15 AOUT 2022 » court-métrage de fiction écrit par Elisa Julia GILMOUR et produit par ALDABRA FILMS. Leila, jeune femme corse de 29 ans d'origine marocaine, vient d'enterrer son enfant mort-né en Corse avant de repartir à Marseille. Au cours d'une soirée pendant laquelle elle et son frère Amine attendent leur ami Antoine, elle revisite sa décision d'enterrer son enfant sur l'île, depuis qu'elle a appris qu'une reprise de concessions abandonnées est en cours. Ce doute soudain est l'occasion pour le frère et la sœur d'interroger leur vie divergente et d'explorer la question de l'identité dans ses multiples dimensions.

Histoire :

- « A GUERRA TOMBA » court-métrage de fiction réalisé par Jean-Michel MARTINETTI et produit par MEDITERRANEAN DREAM PRODUCTIONS. Saverin, au retour de la Grande Guerre, s'est réfugié dans le maquis corse, écœuré par la sauvagerie humaine. La mort de son père le met face aux jalousies que déclenche son héritage, l'opposant aux membres de sa famille. Résolu à ne pas faire de victime de plus sur terre, il cherche le moyen d'apaiser les rivalités tout en trouvant l'amour.

Films d'anticipation :

- « EXIT » court-métrage de fiction réalisé par Jean-François CELLI et produit par ISULA PRODUCTIONS. Une mère de famille confrontée pour la première fois à l'idée de sa propre mort décide de suivre un processus dangereux et interdit visant à maîtriser le trépas. Le film propose une réflexion sur la mort et la société de contrôle.
- « GODCASTING » réalisé par Florent AGOSTINI et produit par ONE SHOT FILM raconte l'histoire d'Olby qui, pour affronter un deuil, décide de rejoindre un programme religieux incarné par une divinité informatique. Chaque jour, le jeune homme doit participer à une mystérieuse cérémonie. Le film soulève les problématiques relatives à l'omniprésence des réseaux sociaux et aux nouvelles formes de croyances.

Autour des relations entre hommes et femmes :

- « POINT DE VUE » court-métrage écrit par Jean-Philippe RICCI et produit par C4 PRODUCTIONS. Sur une falaise désertique, Sergio, tueur à gages, s'apprête à faire disparaître les traces de son dernier contrat quand soudain, une femme inconnue se tient face à lui dans les mêmes circonstances. Un duel commence alors entre les deux personnages. Une seule séquence, un lieu unique et un temps court pour une rencontre improbable comme une métaphore des relations actuelles entre hommes et femmes. Dans ce film profondément féministe, le réalisateur s'interroge sur la manière de réunir les hommes et les femmes, sans les opposer mais en les rendant complémentaires.

<b>Budget prévu</b>	<b>444 000 €</b>	<b>Budget réalisé</b>	<b>430 000 €</b>
CDC	324 000 €	CDC	310 000 €
CNC	120 000 €	CNC	120 000 €

ARTICLE 10 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES CINEMATOGRAPHIQUES DE LONGUE DUREE

**Dans le cadre de l'aide à la production, 5 projets de longs-métrages ont été soutenus en 2023 (3 en 2022, 5 en 2021, 4 en 2020, 2 en 2019, 2 en 2018, 4 en 2017), sur les 8 demandes présentées (8 en 2022, 7 en 2021, 6 en 2020, 9 en 2019, 7 en 2018, 6 en 2017). Tous proviennent d'auteurs et/ou réalisateurs insulaires.**

**Dans le cadre des aides à la création (écriture-développement), 5 projets de longs-métrages ont été aidés en 2023 (8 en 2022, 6 en 2021, 13 en 2020, 13 en 2019, 5 en 2018, 8 en 2017), 2 en écriture (3 en 2022, 4 en 2021, 6 en 2020, 9 en 2019, 4 en 2018, 4 en 2017) et 3 en développement (5 en 2022, 2 en 2021, 7 en 2020, 4 en 2019, 1 en 2018, 4 en 2017) sur les 21 demandes présentées (26 en 2022, 16 en 2021, 24 en 2020, 26 en 2019, 17 en 2018, 19 en 2017). Quatre d'entre eux proviennent d'auteurs insulaires.**

### Utilisation des crédits : long métrage

Année	Budget prévisionnel (en €)	Montants votés (en €)	Taux d'utilisation (en %)
2023	860000	1050000	122,09%

#### SOUTIEN EN PROD EN 2023 : CINEMA - LM

Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE	Année	2023
	Sélectionner →	Type de soutien	PROD
	Sélectionner →	Médium	CINEMA
	Sélectionner →	Format	LM

Année	Genre	Soutien aux œuvres		Montant		Aide moy. / soutien (en €)
		en nb.	en %	en €	en %	
2023	ANIMATION	-	-	-	-	-
	DOCUMENTAIRE	1	20,0	90 000	8,6	90 000,0
	FICTION	4	80,0	960 000	91,4	240 000,0
	TOTAL	5	100	1 050 000	100	210 000,0

### SÉLECTIVITÉ EN PROD EN 2023 : CINEMA - LM

Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE	Année	2023
		Type de soutien	PROD
		Médium	CINEMA
		Format	LM

Année	Genre	Dépôt		Éligible		Soutenu		Tx de sélectivité
		en nb.	en %	en nb.	en %	en nb.	en %	
2023	ANIMATION	-	-	-	-	-	-	-
	DOCUMENTAIRE	1	12,5	1	14,3	1	20,0	100,0
	FICTION	7	87,5	6	85,7	4	80,0	66,7
	TOTAL	8	100	7	100	5	100	71,4

L'actualisation des règlements votés en 2017 puis en 2019 avec le relèvement des plafonds à 20 000 € en développement et 300 000 € en production ont repositionné le fonds d'aides de la Collectivité de Corse de manière plus attractive pour le long métrage. Par ailleurs, la politique menée pour la jeune création depuis plusieurs années porte ses fruits avec l'émergence de nouveaux cinéastes : quatre projets de long-métrage d'auteurs/réalisateurs insulaires ont été soutenus dans le cadre de l'aide à l'écriture et au développement et cinq projets ont été soutenus dans le cadre de l'aide à la production en 2023. En outre, la structuration de la filière de post-production sur l'île permet désormais d'accueillir les étapes de montage, mixage, étalonnage.... On pourra compter deux salles de montage son et un auditorium Dolby Atmos portés par la SARL KEEP COOL STUDIOS dont la mise en service sera effective en 2023.

Par ailleurs, la société CORSICA FPS basée en Haute-Corse a obtenu l'agrément ARRI et dispose d'un parc de matériel de tournage conséquent.

La résidence d'écriture de la Fabrica Culturelle « Casell'Arte » à Venacu, soutenue par la Collectivité de Corse et dédiée principalement à l'écriture de longs métrages (fiction, documentaire, animation), a été identifiée par les services du CNC au titre de l'article 5 (anciennement 4.3) de la convention de coopération entre l'Etat, le CNC et la Collectivité de Corse. Depuis 2022, elle bénéficie d'un soutien conjoint CNC-CDC renouvelé dans le cadre de la nouvelle convention de coopération 2023-2025.

En 2023, deux résidences d'écriture de long-métrage de fiction, une résidence d'écriture de long-métrage documentaire et une résidence d'écriture d'animation ont eu lieu. Plusieurs jeunes réalisateurs insulaires ont participé à ces résidences en 2023 : Giulia MONTINERI, Laura Goncalves Santoni, Hélène Giudicelli, Julie Perreard...Le réalisateur Francescu ARTILY et les réalisatrices corses Delphine LEONI et Anne de GIAFFERRI faisaient quant à eux partie des participants de la session 2022. Depuis l'ouverture, ont participé d'autres réalisateurs corses dont Yannick CASANOVA, Julien MEYNET, Frédéric FARRUCCI.... La résidence a également accueilli des réalisateurs comme Mati DIOP, Robin CAMPILLO, Claire BURGER, Gilles MARCHAND, Thierry de PERETTI, Naila GUIGUET....

La seconde Fabrica Culturale arts visuels du territoire baptisée « Providenza » et basée à Rapale en Haute-Corse propose désormais une série d'ateliers et de cours dédiés à la découverte du cinéma et de la nature. La Fabrica a par ailleurs obtenu le label Fabrique des territoires du Ministère de la cohésion des territoires pour la période 2021-2023.

**Cinq longs-métrages ont été soutenus dans le cadre de l'aide à la production en 2023**, tous les tournages ont eu lieu au cours de l'année (deux films supplémentaires dont l'un qui a reçu l'aide de la Collectivité de Corse en 2022 et l'autre qui n'a pas bénéficié du soutien de la Collectivité de Corse ont également été tournés sur le territoire en 2023) :

- « Les Comédiens », long-métrage documentaire réalisé par Julie BONAN et Jean-Pierre ALESSANDRI produit par RAMONA PRODUCTIONS.
- « Le Royaume », premier long-métrage réalisé par Julien COLONNA produit par CHI-FOU-MI.
- Le second long-métrage de Frédéric FARRUCCI « Un Mohican » produit par KORO FILMS. Le tournage a eu lieu en septembre 2023. « La Nuit venue », son premier long métrage (prix SOPADIN du meilleur scénario pour « Strip ») sorti en 2020 a été remarqué par la critique. Il a été primé au FIF Saint-Jean-de-Luz en 2019, aux Champs-Élysées Film Festival en 2020 et a reçu le César de la Meilleure musique originale en 2021.
- Le réalisateur d'Éric FRATICELLI a également réalisé son troisième film de comédie « Inestimable » soutenu par la Collectivité de Corse en 2023. Ses films précédents « Permis de Construire » en 2022 et « Le Clan » en 2023 ont réuni un nombre considérable de spectateurs en Corse.
- Une autre comédie intitulée « On aurait dû aller en Grèce » écrite par Pierre-Marie MOSCONI, Michel FERRACCI, Gêrôme LHOTSKY, réalisée par Nicolas BENAMOU et produite par Writerz a été tournée sur le territoire.

Le tournage du long-métrage « A son Image » de Thierry de PERETTI qui a bénéficié du soutien de la Collectivité de Corse en 2022 a également eu lieu en 2023. Son premier long métrage hors de la Corse, « Enquête sur un scandale d'état », a reçu le Grand prix du festival international du film politique (FIFP) de Carcassonne en 2022. Pour ce nouveau projet, le réalisateur renoue avec le territoire et adapte le roman de l'auteur corse Jérôme FERRARI.

Enfin, le dernier long-métrage « Les Pistolets en Plastique » de Guillaume MEURISSE a également été tourné en partie sur le territoire sans avoir bénéficié de l'aide de la Collectivité de Corse.

**D'autres projets de réalisateurs insulaires sont en préparation pour l'année à venir.**

Francescu ARTILY a bénéficié de l'aide à l'écriture pour un projet de long-métrage de fiction et un long-métrage de documentaire. Le jeune réalisateur corse Yannick CASANOVA développe également son premier long-métrage « Vois comme mon ombre s'allonge » avec la société de production Les Films du Bal (aide au développement en 2023).

Ange BARAGLIOLI (dit BASTERGA) dont la série « Caïd » diffusée sur Netflix a reçu le Prix du public au Festival Canneséries 2021 développe un projet de long-métrage sur le territoire.

D'autres jeunes réalisateurs insulaires comme Julien MEYNET, Delphine LEONI, Julia RETALI, François ORSONI, Hélène GUIDICELLI sont également en écriture de leur premier long métrage.

Outre les deux films de comédie, les longs-métrages de fiction explorent principalement les problématiques qui traversent la société corse actuelle (violence, mafia, nationalisme et identité). Les longs-métrages documentaires interrogent l'histoire, les initiatives culturelles dans le rural et les problématiques liées à l'environnement.

#### **A. Dans le cadre des aides à la création :**

Autour d'histoires personnelles :

- « LE REVE EST A VENIR » projet de long-métrage de fiction écrit par Francescu ARTILY. Après 20 ans passés à l'étranger, Claire et Marc, un couple de sexagénaires, reviennent réhabiliter leur maison familiale à la campagne. Ils espèrent y aménager un lieu de vie harmonieux, seulement rien ne se passe comme ils l'avaient imaginé. Claire voit son rapport aux autres, son couple et sa place dans la société basculer. Le doute s'installe entre eux. Le réalisateur souhaite interroger le regard de la société sur le vieillissement et la souffrance des plus âgés face à la rupture sociale.
- « UN MONDE SANS LES MOTS » projet de long-métrage documentaire écrit par Francescu ARTILY. Dans ce projet intime, le réalisateur sonde sa propre relation avec son père en le filmant dans la propriété de montage où il vit retiré. Dans ce lieu familial clos, les deux hommes tentent de renouer un lien en abordant leur histoire complexe.
- « VOIS COMME MON OMBRE S'ALLONGE » projet de long-métrage de fiction écrit par Yannick CASANOVA et produit par LES FILMS DU BAL. Mika, jeune garçon vit dans le centre Corse avec ses grands-parents et sa mère qui va bientôt mourir des suites du VIH. Le film suit l'épopée du jeune garçon sur plus de 30 ans, des années 80 à nos jours. Une chronique personnelle teintée de violence et de poésie sur le silence, l'absence et la capacité à créer sa propre trajectoire.

Autour de problématiques environnementales, de nouvelles manières de consommer, d'éco-responsabilité :

- « AUX REVOLUTIONS QUI NE VIENNENT PAS » projet de long-métrage documentaire écrit par Julie AGUTTES et produit par ZADIG PRODUCTIONS est une plongée dans le quotidien de la station de recherches marines et océanographiques de Calvi, la Starezo nichée au bout de la péninsule de la Revellata. Ici, un groupe de scientifiques s'active sans relâche pour observer l'état des fonds marins. A travers l'étude des espèces vivantes et leur adaptabilité aux changements climatiques, ils sondent l'état de nos devenirs et tentent de participer à la prise de conscience de cette beauté fragile.

Long-métrage documentaire mêlant histoire et quête personnelle :

- « MON ANGE DE CASABLANCA » projet de long-métrage documentaire réalisé par Najib GHALLALE. Le réalisateur suit sa propre quête autour du personnage d'Hélène Benattar, juive et

première avocate marocaine qui sauva des centaines de réfugiés juifs européens en transit à Casablanca pendant la Seconde Guerre Mondiale et dont la vie aurait inspiré les auteurs du film américain « Casablanca ». Oscillant entre documentaire et fiction, le film entremêle le récit personnel de l'auteur et le destin héroïque de son personnage dans le contexte historique du Casablanca des années 1940.

## **B. Dans le cadre de l'aide à la production :**

Long-métrage documentaire :

- « LES COMEDIENS » long métrage documentaire réalisé par Julie BONAN et Jean-Pierre ALESSANDRI suit l'expérience singulière lancée par le metteur en scène et comédien corse Nathanael Maini depuis bientôt 10 ans dans le village de Ruglianu, en Haute-Corse. Chaque été, sous son impulsion, des villageois montent sur scène pour jouer au cœur du village une pièce de théâtre souvent exigeante choisie par le metteur en scène. Le film raconte cette aventure humaine et collective au sein du village.

Drame :

- « LE ROYAUME » long-métrage de fiction réalisé par Julien COLONNA et produit par CHI-FOU-MI PRODUCTIONS. Pour son premier été d'adolescente, Lesia 13 ans, se fait enlever par son père en cavale, Pierre-Paul pour passer quelques jours avec lui. Entouré de ses hommes, poursuivi par les autorités et menacé par une bande rivale, le chef de clan vole quelques moments précieux avec sa fille. Alors que la cavale s'accélère et qu'une tension de mort pèsent sur les hommes, Lesia veut rester à ses côtés. Dans ce parcours initiatique, la jeune fille et son père vont apprendre à se connaître et à s'aimer. Loin du film de voyou, le long-métrage aborde les choix et les conséquences de ces vies marginales et l'héritage de la violence à travers la relation entre un père et sa fille.

Autour de l'évolution de la société corse, de la mafia et de la question de la violence :

- « UN MOHICAN » projet de long-métrage de fiction écrit par Frédéric FARRUCCI et produit par KORO FILMS. Joseph, l'un des derniers bergers du littoral, voit son terrain convoité par la mafia. Il choisit de ne pas céder. Quand il tue par accident l'homme venu l'intimider, il devient la proie d'une traque impitoyable, en plein cœur de l'été. Au fil des jours, la légende de Joseph, incarnant une résistance réputée impossible, se répand, portée et propagée par sa nièce Vannina. Dans ce film empruntant aux codes du western, le réalisateur questionne la situation de la société corse actuelle et la violence qu'elle engendre sur notre territoire.

Comédies :

- « INESTIMABLES » long-métrage de fiction réalisé par Eric FRATICELLI et produit par PAN CINEMA. Achille, Félix et François, trois amis sont à la pêche aux oursins près d'Aiacciu quand ils trouvent plusieurs pièces d'or avec des inscriptions en latin. Les trois hommes font alors la découverte d'un trésor d'une valeur inestimable qui va changer leur vie. Très vite, ils vont perdre pied. Cette troisième comédie d'Eric Fraticelli traite d'une histoire vraie, librement inspirée du livre « Le Trésor de Lava » de Félix Biancamaria.

- « ON AURAIT DU ALLER EN GRECE ! », long-métrage de fiction écrit par Pierre-Marie MOSCONI, Michel FERRACI, Gérôme LHOTSKY et produit par WRITERZ. Christian, Anne-Sophie et leurs deux enfants, une famille aisée vivant à Paris, ont pour habitude de passer leurs vacances en Grèce. Cette année, en proie à des difficultés financières, ils passent leurs vacances en Corse dans une villa prêtée par un de leurs amis. Dès leur arrivée, leur séjour sera parsemé d'embûches et de révélations au sein de la famille qui finira par s'attacher à l'île. Coécrit par Pierre-Marie MOSCONI, Michel FERRACCI et Gérôme LHOTSKY, cette comédie légère à l'allure d'un vaudeville trouve son rythme dans un enchaînement de situations improbables et loufoques.

<b>Budget prévu</b>	<b>860 000 €</b>	<b>Budget réalisé</b>	<b>1 050 000 €</b>
CDC	574 000 €	CDC	764 000 €
CNC	286 000 €	CNC	286 000 €



ARTICLE 11 - AIDE A LA PRODUCTION D'ŒUVRES AUDIOVISUELLES

Tableaux récapitulatifs

- Unitaire audiovisuel

SOUTIEN EN PROD EN 2023 : AUDIOVISUEL - UNITAIRE						
Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE			Année	2023	
	Sélectionner →			Type de soutien	PROD	
	Sélectionner →			Médium	AUDIOVISUEL	
	Sélectionner →			Format	UNITAIRE	

Année	Genre	Soutien aux œuvres		Montant		Aide moy. / soutien (en €)
		en nb.	en %	en €	en %	
2023	ANIMATION	-	-	-	-	-
	DOCUMENTAIRE	33	97,1	1 001 000	91,8	30 333,3
	FICTION	1	2,9	90 000	8,2	90 000,0
	TOTAL	34	100	1 091 000	100	32 088,2

SÉLECTIVITÉ EN PROD EN 2023 : AUDIOVISUEL - UNITAIRE								
Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE			Année	2023			
				Type de soutien	PROD			
				Médium	AUDIOVISUEL			
				Format	UNITAIRE			

Année	Genre	Dépôt		Éligible		Soutenu		Tx de sélectivité
		en nb.	en %	en nb.	en %	en nb.	en %	
2023	ANIMATION	-	-	-	-	-	-	-
	DOCUMENTAIRE	43	97,7	43	97,7	33	97,1	76,7
	FICTION	1	2,3	1	2,3	1	2,9	100,0
	TOTAL	44	100	44	100	34	100	77,3

- Série audiovisuelle

<b>SOUTIEN EN PROD EN 2023 : AUDIOVISUEL - SERIE</b>						
<b>Collectivité</b>	COLLECTIVITE DE CORSE			<b>Année</b>	2023	
	Sélectionner →			Type de soutien	PROD	
	Sélectionner →			Médium	AUDIOVISUEL	
	Sélectionner →			Format	SERIE	

Année	Genre	Soutien aux œuvres		Montant		Aide moy. / soutien (en €)
		en nb.	en %	en €	en %	
2023	ANIMATION	-	-	-	-	-
	DOCUMENTAIRE	6	75,0	635 000	50,0	105 833,3
	FICTION	2	25,0	636 000	50,0	318 000,0
	<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>100</b>	<b>1 271 000</b>	<b>100</b>	<b>158 875,0</b>

<b>SÉLECTIVITÉ EN PROD EN 2023 : AUDIOVISUEL - SERIE</b>								
<b>Collectivité</b>	COLLECTIVITE DE CORSE			<b>Année</b>	2023			
				Type de soutien	PROD			
				Médium	AUDIOVISUEL			
				Format	SERIE			

Année	Genre	Dépôt		Éligible		Soutenu		Tx de sélectivité
		en nb.	en %	en nb.	en %	en nb.	en %	
2023	ANIMATION	-	-	-	-	-	-	-
	DOCUMENTAIRE	7	70,0	6	66,7	6	75,0	100,0
	FICTION	3	30,0	3	33,3	2	25,0	66,7
	<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>100</b>	<b>9</b>	<b>100</b>	<b>8</b>	<b>100</b>	<b>88,9</b>

### Utilisation des crédits : œuvres audiovisuelles

Année	Budget prévisionnel (en €)	Montants votés (en €)	Taux d'utilisation (en %)
2023	2100000	2362000	112,48%

\*(utilisation des crédits médium et formats confondus)

Le détail des œuvres soutenues par format et médium figure ci-dessous :

A) Documentaires audiovisuels (séries et unitaires)

En 2020 et 2021, l'accent a été mis sur l'aide à la production de documentaires avec un nombre plus important de projets soutenus, le secteur ayant été fragilisé en 2020 du fait des dispositions prises pour lutter contre la crise sanitaire. En 2023 comme en 2022, dans un contexte plus apaisé, le taux de sélectivité baisse et se rapproche de la courbe d'évolution des années précédant la crise.

**30 projets de documentaire unitaire ont été aidés en production en 2023** (28 en 2022, 30 en 2021, 30 en 2020, 32 en 2019, 23 en 2018, 20 en 2017, 21 en 2016, 27 en 2015, 17 en 2014, 25 en 2013, 32 en 2012, 15 en 2011, 20 en 2010, 30 en 2009, 30 en 2008, 35 en 2007, 24 en 2006, 32 en 2005) **sur 39 demandes (43 en 2022, 35 en 2021, 42 en 2020, 41 en 2019, 34 en 2018, 30 en 2017),**

**7 projets de documentaire unitaire ont été aidés à l'écriture** (14 en 2022, 3 en 2021, 10 en 2020, 7 en 2019, 7 en 2018, 15 en 2017, 10 en 2016, 8 en 2015, 13 en 2014, 12 en 2013, 13 en 2012, 15 en 2011, 9 en 2010, 13 en 2009, 7 en 2008, 6 en 2007, 10 en 2006) **sur 14 demandes** (20 en 2022, 6 en 2021, 17 en 2020, 16 en 2019, 13 en 2018, 23 en 2017),

**10 projets de documentaire unitaire ont été aidés au développement** (13 en 2022, 14 en 2021, 12 en 2020, 8 en 2019, 13 en 2018, 8 en 2017, 8 en 2016, 8 en 2015, 6 en 2014, 13 en 2013, 21 en 2012, 14 en 2011, 10 en 2010, 5 en 2009, 8 en 2008, 13 en 2007, 11 en 2006) **sur 19 demandes** (15 en 2022, 20 en 2021, 15 en 2020, 17 en 2019, 22 en 2018, 16 en 2017).

**4 projets de série documentaire** ont été aidés en production (4 en 2022, 2 en 2021, 2 en 2020, 2 en 2019, 1 en 2018, 2 en 2017, 1 en 2016, 1 en 2015, 0 en 2014, 2 en 2013, 3 en 2012, 1 en 2011, 1 en 2010, 7 en 2009, 3 en 2008) **sur 5 demandes** (4 en 2022, 3 en 2021, 4 en 2020, 3 en 2019, 2 en 2018, 3 en 2017).

Ces projets proviennent, pour la plupart, de sociétés de production et/ou d'auteurs insulaires.

De nouveaux champs de la société corse contemporaine sont abordés depuis quelques années, comme la place des femmes ou les enjeux de société (pauvreté, nouvelles habitudes de consommation, ...), qui viennent s'ajouter aux thématiques récurrentes du fonds d'aides :

- L'histoire de la Corse et de la Méditerranée
- Le patrimoine en Méditerranée,
- La connaissance des identités culturelles linguistiques et religieuses en Méditerranée,
- Les portraits d'artistes, musiciens, cinéastes, peintres, personnalités de Méditerranée,
- Le parcours d'hommes corses ou méditerranéens emblématiques,
- La protection de l'environnement, le développement durable, ...

Ces documentaires sont pour la plupart destinés à une diffusion sur **FRANCE 3 CORSE VIA STELLA**, la chaîne corse satellitaire de plein exercice à vocation méditerranéenne du groupe France Télévisions qui propose 15 heures de programmes quotidiens ainsi que sur la chaîne locale **TELE PAESE** qui diffuse par la TNT sur toute la Corse depuis 2022. La **plateforme patrimoniale bilingue SVOD ALLINDI** soutenue par la CDC avait, quant à elle, reçu l'autorisation du CNC pour être coproducteur/diffuseur éligible au compte de soutien en 2021.

La même année, les dispositions du décret du 22 juin 2021 relatif aux services de médias audiovisuels à la demande excluent, au seul motif financier du montant du chiffre d'affaires, les coproductions de la plateforme ALLINDI du bénéfice des aides financières sélectives et automatiques du FSA du CNC. Une mesure préjudiciable pour l'ensemble de la filière car l'obtention de cette autorisation permettait à la SAS ALLINDI de proposer une source de financement alternatif pour les producteurs insulaires avec une ligne éditoriale distincte des autres diffuseurs du territoire. Cela est d'autant plus dommageable que la plateforme ALLINDI, avec son offre de contenus à forte identité thématique autour de « l'imaginaire de la Corse en illimité » et de la Méditerranée dans toutes ses dimensions, historiques, écologiques, culturelles, fictionnelles, géographiques, musicales, patrimoniales, pourrait devenir à brève échéance un moteur de la création d'œuvres originales sur le territoire et le bassin méditerranéen avec lequel la Collectivité de Corse a développé des coopérations culturelles à travers de nombreuses opérations (EURODOC, ENTRE DEUX RIVES, COOPMED...).

Pour information, la plateforme dispose à ce jour d'un catalogue de plus de 400 œuvres dont une grande partie de documentaires corses et méditerranéens.

Pour accompagner cette mouvance du documentaire en Corse, un festival soutenu par la CDC dédié aux documentaires d'auteur, « **CORSICA.DOC** », a été créé il y a 15 ans par Annick PEIGNE-GIULY, ancienne journaliste à Libération et présidente de l'association « Documentaires sur Grand Ecran ». La programmation est réalisée en partenariat avec d'autres festivals notamment le « Festival du Réel » ou le FID. L'opération dispose d'une compétition unique en France destinée à récompenser la meilleure première œuvre documentaire. L'action inclut également des ateliers pédagogiques.

Corsica.doc coorganise également la session insulaire d'**EURODOC**, programme de formation encourageant le développement des projets de films documentaires de création dans un contexte de coproduction européenne. Le but est de mettre en place une coopération sur 3 ans avec une session par an en Corse et plusieurs groupes de participants dont un groupe international insulaire méditerranéen composé de candidats corses, sardes, siciliens, baléares, chypriotes et maltais. La première session s'est déroulée en mai 2021 à l'hôtel E Caselle, à Venacu, autour de projets en provenance d'îles méditerranéennes. En mars 2022, une seconde session internationale et en présentiel a été organisée. Elle a réuni une cinquantaine de participants à Purtichju. Trois ateliers se sont tenus durant une semaine, dont un atelier consacré à une dizaine de projets insulaires (Corse, Sardaigne, Sicile, Açores), un atelier francophone et un atelier international. Une soirée était par ailleurs ouverte aux producteurs corses. Concernant l'édition 2023, la nouvelle directrice d'EURODOC ayant pour ambition de dynamiser le programme de formation en le tournant vers l'international, il a été décidé, en accord avec Alexandre Cornu (producteur et président d'EURODOC), de se concentrer sur une zone géographique plus large, à savoir l'arc méditerranéen. L'édition 2023 a eu lieu du 7 au 12 mai 2023 à Aiacciu.

L'association propose également une programmation à l'année, notamment dans le milieu rural. Une équipe de bénévoles, composée entre autres de réalisateurs insulaires de documentaires, s'est constituée autour de l'association qui est devenue un espace de sensibilisation de la profession au regard du documentaire.

Avec le soutien de la CDC, **les Ateliers Varan** organisent chaque année en Corse des ateliers d'écriture et de réalisation documentaire ouverts aux réalisateurs du bassin méditerranéen intitulés "Regards méditerranéens". Une dizaine de films portant des regards originaux sur le territoire sont réalisés chaque année autour d'une thématique définie. Après plus d'une dizaine d'années à Aiacciu, les Ateliers Varan ont investi la ville de Bastia depuis 2022.

**L'atelier d'écriture de scénario du GREC** (Groupe de recherche et d'essais cinématographiques), basé à Purtivechju depuis cinq ans, s'est également ouvert à la réécriture de documentaires d'auteur. Ces projets de documentaires se retrouvent souvent parmi les projets aidés dans le cadre du fonds d'aide.

Parmi les projets soutenus cette année :

### **Dans le cadre de l'aide à la production de documentaires unitaires**

#### **A. Dans le cadre des aides à la création :**

SOCIETE CORSE :

- « AXIOME 8+5x2 » projet de documentaire d'auteur écrit par Marie-Jeanne TOMASI autour de l'agression et de la mort tragique d'Yvan Colonna qui ont ébranlé l'île en mars 2022. Construit dans une approche expérimentale, ce projet se compose de deux parties de 13 minutes chacune : la première partie relate l'itinéraire et la subjectivité de la réalisatrice ce 2 mars 2022, jour de l'agression d'Yvan Colonna tandis que la deuxième, plus précise, sera constituée de témoignages, d'impressions, d'extraits de lectures.... L'ambition de la réalisatrice est de mettre ses images sur ces événements contemporains tout à la fois éloignés et si proches de nous.
- « CHEMIN DE LA MARINE » projet de documentaire écrit par Gisèle CASABIANCA. La plage du Flenu, sur la commune de Pietranera, est un de ces lieux fragiles et menacé par des appétits immobiliers et spéculatifs. Faisant face à l'archipel toscan ainsi qu'au Flenu, ce rocher sombre qui sert de perchoir aux cormorans et de plongeoir aux enfants qui fréquentent cette plage, c'est surtout un lieu de mémoire, un marqueur d'identité et un témoin de l'enfance que ce projet de documentaire de Gisèle CASABIANCA nous propose de découvrir. La réalisatrice y suit le quotidien d'hommes et de femmes liés par l'amour de ce lieu.

Culture et patrimoine de la Corse :

- « UN FILU DU PUESIA, VOYAGE AU CŒUR DE LA POESIE CORSE », projet de documentaire écrit par Laurent SANTONI, propose de retracer les évolutions de la poésie en langue corse sous forme d'un road-movie au cœur de la culture insulaire. Comment l'écriture insulaire s'est adaptée à son temps (évolution des thématiques, des nouveaux supports et modes d'expression) ? Petru Canon, poète et professeur de corse servira de fil conducteur au long de ce voyage à la (re)découverte d'une Corse source d'inspiration.
- « TRESORS DE PAPIERS » est un projet de documentaire écrit par Dominique TIBERI et produit par STELLA PRODUCTIONS autour des enjeux des nouvelles méthodes de conservation et de transmission des bibliothèques. A travers l'exploration de quelques incunables présents dans les bibliothèques patrimoniales de Bastia et d'Aiacciu, le documentaire fait le lien entre les techniques

d'imprimerie passées, leurs histoires, leurs particularités et le savoir-faire actuel de la restauration qui utilise le numérique comme outil au service de la transmission.

- « VINCENTELLO D'ISTRIA, L'HOMME DERRIERE LA LEGENDE » projet de documentaire écrit par Jean-Charles CHATARD et produit par CORSE TV. Au XVIe siècle en Corse, Vincentello d'Istria, dépossédé de ses biens par Gênes, s'engage dans une lutte contre ses oppresseurs. Sa détermination lui permet d'obtenir le soutien du roi d'Aragon. Il conquiert la Corse mais des tensions demeurent, divisant l'île entre partisans d'Aragon et de Gênes. Spécialistes de renom et narration en voix-off guideront cette plongée dans l'histoire et dans la vie de l'homme qui deviendra vice-roi de Corse.

Politique :

- « PULITICHI, UNE VIE POUR UN MUR » projet documentaire écrit par Emmanuelle CARLI et produit par STELLA PRODUCTIONS, s'intéresse aux militants corses soumis à la règlementation du FIJAIT mise en place après les attentats de 2015. Ce fichier informatisé a un effet rétroactif sur les faits commis par les militants en Corse en les faisant passer de la classification politique à celle de terroriste. La réalisatrice souhaite aborder cette problématique en interrogeant ces militants sur leur vie et leur parcours.

Société :

- « C'EST SON MATCH ! » projet de documentaire écrit par Stephan REGOLI sur les rapports entre les parents et les enfants dans le petit monde du football amateur. Le documentaire nous immerge une saison durant au sein du club familial de Pieve di Lota, au nord de Bastia pour suivre les jeunes joueurs, leurs parents et leur accompagnateur. Dans ce projet décalé et personnel, le réalisateur, lui-même père d'un jeune adhérent du club, s'interroge sur la question de l'éducation, de la transmission et explore l'intimité du lien parents enfants.
- « IND'E ME », projet de documentaire écrit par Stephan REGOLI, aborde la thématique du village corse en tant que socle de l'identité, de la culture et de la langue. Dans un documentaire drôle et touchant nouant la grande histoire à une histoire plus intime, le réalisateur s'interroge sur les raisons qui ont conduit à l'abandon progressif du village familial pour comprendre le rôle du village et son évolution sociétale.

Place des femmes :

- « TU N'ES PAS SEULE » projet de documentaire écrit par Julie PERREARD produit par LES FILMS D'ICI MEDITERRANEE autour de la violence faite aux femmes et de la capacité à rompre le silence qui l'accompagne. En immersion au sein d'un groupe de colleuses de rue en Corse, le documentaire filme les actions et recueille les paroles de ces femmes qui s'emparent de l'espace public et de leur territoire pour y coller des slogans et des témoignages dénonçant ce que des hommes leur ont fait. Dans ce portrait choral d'une bande de filles, l'auteure interroge la société mais également ses propres souvenirs dans une quête intime.
- « L'ILE DES FEMMES » projet documentaire écrit par Robert COLONNA D'ISTRIA, réalisé par Julie PERREARD et produit par STELLA PRODUCTIONS. Inspiré par l'ouvrage « Femmes célèbres de Corse » de Robert Colonna d'Istria, ce projet s'interroge sur la place des femmes dans l'île et aborde les figures féminines qui ont joué un rôle dans l'histoire de la Corse. Construit sous forme d'enquête, le documentaire s'appuie notamment sur un travail de recherche, d'archives ainsi que sur des interventions de personnalités féminines au sujet d'autres figures de femmes ayant jalonné l'histoire. Une narration en voix-off sert de guide dans ce film qui explore plus amplement l'histoire de la Corse à travers ses héroïnes.

- « DES FEMMES EN POLITIQUE », projet documentaire écrit par Michèle CASALTA et produit par MOUVEMENT, s'interroge sur la place et le rôle des femmes politiques dans le devenir de la Corse. Le documentaire propose de suivre six de ces femmes politiques : Anne-Marie Natali, Simone Guerrini, Marie-Jeanne Nicoli, Marie-Antoinette Maupertuis, Josepha Giacometti-Piredda et Valérie Bozzi. En questionnant les raisons de leur engagement, leur trajectoire et leur vision, la réalisatrice dessine le chemin parcouru par les femmes corses en politique sur les 20 dernières années.

Portraits :

- « PATRICIA NAGERA : EMPREINTES » projet de documentaire écrit par Laurent BILLARD et produit par LES FILMS DU TOURBILLON. Portrait de la chorégraphe et danseuse Patricia Nagera. Depuis sa ville natale de Gennevilliers jusqu'à la Corse où elle encadre des ateliers et stages de danse, en passant par Paris et son travail de coaching d'acteurs, le film évoque le parcours atypique de la danseuse dont la pratique s'articule autour des notions de l'empreinte et de l'éphémère.
- « MICHEL GIACOMETTI : LE GARDIEN DES CHANTS » écrit par Pascal ALBERTINI est un projet de documentaire historique et musical autour du parcours de Michel Giacometti, ethnologue corse et militant culturel antifasciste à l'époque de Salazar. Personnage atypique et méconnu, ce dernier a rassemblé la plus importante collection de musiques du Portugal. Ce documentaire inédit s'appuie notamment sur des interventions d'historiens, des personnalités proches de l'homme ainsi que sur des images d'archives. Le réalisateur part également à la rencontre des musiciens qui perpétuent les musiques traditionnelles et les chants populaires du Portugal et de Corse avec pour objectif de faire résonner ces deux cultures en rassemblant les artistes des deux pays pour une résidence de création.

Histoire et portrait de famille

- « ARCHAOS A LA RECHERCHE DU CIRQUE PERDU » projet documentaire écrit par Elvina ATTALI raconte l'histoire du cirque de légende du même nom. Entre 1987 et 1992, ses spectacles post-punk abordant des questions de sexualité, de religions, de banlieues... ont conquis des millions de spectateurs à travers le monde. A travers son histoire familiale liée à cette épopée, la réalisatrice enquête sur ce collectif pour comprendre ce qui a provoqué le succès et la chute de ce cirque subversif.

Problématiques méditerranéennes et géopolitique :

- « DES PRETRES CONTRE LA MAFIA » projet de documentaire écrit par Yael GOUJON et François FAMELI et produit par MARETERANIU. Depuis 2005, dans la ville de Polistena, au cœur de la mafia calabraise connue sous le nom de 'Ndrangheta, le prêtre Don Pino de Masi a décidé d'investir le domaine de la prévention en prenant en gestion des biens confisqués au crime organisé. Centre social pour jeunes enfants défavorisés, auberge de jeunesse, dispensaire médical et bien d'autres initiatives encore ont ainsi vu le jour. Le documentaire filme le quotidien de cet homme et de la paroisse dans ce combat mené contre cette organisation criminelle.
- « VAROSHA » projet documentaire écrit par Sylvie DELEULE et produit par CINED. En 2020, les autorités du nord de Chypre sous domination turque annoncent la réouverture de la ville fantôme de Varosha interdite d'accès depuis 46 ans. Le documentaire s'interroge sur les raisons et les enjeux de cette réouverture à travers l'histoire de cette ville, symbole d'un pays divisé et de l'écrasement des populations. La réalisatrice choisit de mettre en avant les espoirs d'une nouvelle génération à travers la figure de deux jeunes architectes chypriotes – l'une turque et l'autre grec – qui nourrissent l'ambition de faire de Varosha une ville écologique pilote, point de départ et symbole d'une possible réconciliation.

- « KASTELLORIZO », projet documentaire écrit par Yvan BUTEL et produit par LES PRODUCTIONS DU TRITON du nom de cette petite île grecque située en face des côtes turques. La vie de ses 250 habitants s’y écoule entre espoirs de réconciliation gréco-turque et pics de tension autour des ressources naturelles en mer Egée. Véritable immersion dans cette île désormais presque désertée, le documentaire met en lumière l’histoire et les relations mouvementées des deux pays en observant ce qui les lie et les oppose et les intérêts géopolitiques qui se jouent au-delà des populations.

## **B. Dans le cadre de l’aide à la production :**

Culture et patrimoine de la Corse :

- « LA CORSE DANS L’ŒIL DE KYRN » documentaire réalisé par Paul ROGNONI et produit par MARETERRANIU. Premier opus d’un documentaire en 2x52 minutes sur l’histoire du journal Kyrn, mensuel né en 1973 devenu un hebdomadaire qui s’est imposé durant 20 ans comme une référence dans l’île. A partir d’archives, de fonds photographiques et porté par une voix-off qui incarne le journal, le documentaire raconte cette aventure unique de presse écrite qui a accompagné tous les événements de la vie insulaire. Cette première partie s’attache aux débuts du journal incarné par son fondateur Aimé Pietri.
- « LA CORSE DANS L’ŒIL DE KYRN volet 2 » documentaire réalisé par Jean FROMENT et produit par MARETERRANIU. Second opus d’un documentaire en 2x52 minutes sur l’histoire du journal Kyrn, mensuel né en 1973 devenu un hebdomadaire qui s’est imposé durant 20 ans comme une référence dans l’île. Ce second volet propose de découvrir la suite de cette aventure unique : depuis la révolution du titre, désormais sous la direction de Dominique Alfonsi, en 1980 et son passage en formule hebdomadaire jusqu’à son arrêt définitif en 1993.
- « LE THEATRE DE BASTIA, STORIA D’UNA CASA CUMUNA » documentaire réalisé par Nicolas PANCRAZI produit par PASTAPROD. Pour son 145e anniversaire, le théâtre de Bastia s’apprête à entamer d’importants travaux de rénovation. Ecrit et réalisé par Nicolas PANCRAZI, ce projet de documentaire propose de redécouvrir cet espace incontournable de la vie culturelle et de l’identité de la ville. Ainsi, à travers près de 150 ans d’histoire ainsi que de nombreuses anecdotes, ce film retrace deux histoires qui se confondent : celle d’un lieu avec sa ville et ses habitants.
- « LA CORSE ROMANE » documentaire réalisé par Pierre-Antoine SUSINI et produit par la SARL LADYBIRDS FILMS. Claudine et Philippe, un couple d’historiens belges, sillonnent depuis des années la Corse à la recherche des trésors cachés de la période romane. Le documentaire suit ces deux passionnés sur les routes de l’île dans leurs recherches autour du patrimoine et leurs rencontres avec les habitants pour nous replonger dans l’histoire oubliée de la Corse romane.
- « LE MYSTERE BALCHIRIA » documentaire réalisé par Marc AZEMA et produit par PASSE SIMPLE autour de la découverte d’une figure particulière sur une stèle surgie de terre à Balchiria, dans le sud de la Corse. Ce documentaire propose de percer le mystère de ce qui représente à ce jour la plus ancienne œuvre d’art de l’île, sculptée il y a plus de 7000 ans. Grâce à des images de synthèse, cette enquête archéologique, depuis la fouille du site jusqu’aux quatre coins de la méditerranée, a pour but de révéler les origines de cette stèle afin de comprendre sa fonction et les pratiques des premiers peuples préhistoriques de Corse.
- « STAZZUNA U SO FATU », documentaire réalisé par Jean-Charles MARSILY et produit par PASTAPROD, retrace l’histoire du couteau en Corse à la fois en tant qu’objet mais également en tant que témoin des évolutions de la société. Pour cela, il s’appuie notamment sur les interventions



d'historiens, de spécialistes et des artisans de l'île. Tourné en grande partie en langue corse, ce documentaire évoque les noms, mots ou expressions corses spécifiques qui existent autour du sujet et explique comment le couteau est devenu au fil des siècles un objet identitaire.

- « TERRE DE RALLYE » documentaire réalisé par Julien FONTAINE et produit par ISULA PRODUCTIONS autour du sport préféré des Corses après le football, le rallye automobile. La configuration de l'île et ses 7400 kilomètres de petites routes font de la Corse un des plus beaux circuits mondiaux pour pratiquer ce sport. Compétition la plus emblématique, le Tour de Corse né en 1956 a figuré pendant plus de 40 ans dans le calendrier de l'élite de ce sport qui se conjugue encore aujourd'hui au niveau amateur. Prenant pour fil conducteur le Tour de Corse historique, ce documentaire retrace l'histoire du sport dans l'île et part à la rencontre des passionnés pour brosser un portrait de l'île et de ses habitants.
- « AJACCIO A L'HEURE ANGLAISE » documentaire écrit par Laurent-Jacques COSTA, réalisé par Cyrille CLAUS et produit par la SAS INTERVISTA PRODUCTIONS interroge le patrimoine d'Aiacciu autour du développement architectural et touristique que la ville a connu à la fin du XIXème avec l'arrivée des touristes anglais. Le Quartier des étrangers garde les traces de cette nouvelle manière de concevoir l'architecture et l'espace urbain, bouleversant une organisation sociale jusqu'alors rurale et traditionnelle. Sous l'impulsion du modèle anglo-saxon, la conception de la ville s'en trouve modifiée.
- « LE MONDE EST UN THEATRE » documentaire écrit par Nathanaël MAINI et Jean-Pierre ALESSANDRI, réalisé par Nathanaël MAINI et Thibaud QUILICHINI et produit par RAMONA PRODUCTIONS autour de la troupe de théâtre amateur de Rogliano, Cap in Scena. Invitée par Patricia McBride, la directrice du An Grianan Theatre de Letterkenny dans le Donegal, la troupe interprètera en novembre 2023 devant le public irlandais la pièce de Brian Friel « Danser à Lughnasa » qu'ils ont répétée pendant l'année sous la direction de Nathanël Maini. Le Maire de Rogliano, le musicien Feli ainsi que le dramaturge et traducteur de la pièce, Jean-Marie Besset, accompagnent la troupe dans cette aventure humaine et théâtrale. Le documentaire, construit sous la forme d'un road movie, suit cette expédition artistique et culturelle entre la Corse et l'Irlande.

Histoire :

- « NAPOLEON, ALBINE, BETSY ET LES AUTRES » documentaire réalisé par Dominique MAESTRATI et produit par KORROM, évoque la figure de Napoléon à travers les écrits de deux personnalités féminines qui partagèrent le quotidien de l'homme durant son exil : Betsy Balcombe, une jeune anglaise de 14 ans, fille d'un dirigeant de la Compagnie des Indes territoriales et Albine de Montholon, 36 ans, épouse du Général Charles Tristan de Montholon, courtisane et maîtresse de l'Empereur déchu. Cette approche féminine et singulière, ponctuée d'interventions d'historiens et d'historiennes reconnus, dépeint un Napoléon plus intime, à travers ses relations avec les femmes.
- « OPERATION VESUVE » documentaire réalisé par Félicia MASSONI et produit par INJAM PRODUCTION. Il y a 80 ans, le 5 octobre 1943, la Corse est libérée. Préparée depuis des mois par la Résistance insulaire, cette victoire est soutenue notamment par les troupes françaises d'Afrique envoyées dans le cadre de l'opération Vésuve et par la complicité d'une partie des troupes de l'ex-occupant italien. Comment la conjonction de ces différentes forces armées est-elle parvenue à se mettre en place ? Quels sont les héros de la libération ? De quelle manière la libération de la Corse, un an avant le territoire français, a-t-elle influencé la suite de la Seconde Guerre Mondiale ? Pourquoi cette victorieuse libération est-elle si peu connue ? A l'occasion de la commémoration des 80 ans de

la libération de la Corse, le documentaire propose une plongée dans cette période de résistance et d'affrontements décisifs durant la Seconde Guerre Mondiale.

- « LE REFUS DU JUSTE » documentaire écrit par Dominique MAESTRATI et produit par KORROM. Jean Goetschel est juif né à Bruxelles, Jean Alesandri, corse né à Marseille. La rencontre entre les deux hommes a lieu à Marseille en 1940. Jean Alesandri permet à Jean Goetschel et sa famille d'échapper à la police française et à la Gestapo en les rapatriant en Corse. Pour cet acte, Alesandri refusera toujours d'être reconnu « Juste parmi les nations ». Le documentaire retrace le parcours singulier de ces deux hommes que l'Histoire a réunis.
- « VINCENTELLO D'ISTRIA, L'HOMME DERRIERE LA LEGENDE » documentaire réalisé par Jean-Charles CHATARD et produit par CORSE TV. Au XVe siècle en Corse, Vincentello d'Istria, dépossédé de ses biens par Gênes, s'engage dans une lutte contre ses oppresseurs. Sa détermination lui permet d'obtenir le soutien du roi d'Aragon. Il conquiert la Corse mais des tensions demeurent, divisant l'île entre partisans d'Aragon et de Gênes. Spécialistes de renom et narration en voix-off guideront cette plongée dans l'histoire et dans la vie de l'homme qui deviendra vice-roi de Corse.
- « JAMES BOSWELL, L'AMI ECOSSAIS » documentaire réalisé par Lionel DUMAS PERINI et produit par PIMENTO PROD. James Boswell, avocat et écrivain écossais, est âgé d'une vingtaine d'années lorsqu'il arrive en Corse pour rencontrer Pascal Paoli avec qui il entretiendra par la suite une longue relation amicale. A son retour en Angleterre, il publie plusieurs ouvrages sur l'île dont « Etat de la Corse » premier témoignage direct publié sur Pascal Paoli qui connaîtra un succès considérable et participera à faire connaître la cause des Corses. Ce documentaire retrace le parcours de l'auteur pour rendre compte de l'héritage qu'il laissera à travers ses œuvres restées modernes et actuelles.
- « LES PARSI » documentaire réalisé par Isabelle BALDUCCHI et produit par ZIA MARIA FILMS. La légende de la famille Parsi en Corse raconte que les Parsi de l'île sont liés aux Parsi d'Iran. Un Parsi, militaire enrôlé dans les armées musulmanes à la conquête de la Méditerranée, serait arrivé en Corse entre le 8ème et le 9ème siècle. Le documentaire prend pour point de départ cette légende pour partir à la découverte de l'histoire de cette famille et du haut moyen-âge en Méditerranée abordant par la même occasion les questions de l'exil et des migrations.

Autour de problématiques environnementales, de nouvelles manières de consommer, d'éco-responsabilité :

- « LA COURSE AU CLIMAT », documentaire réalisé par Félicia MASSONI et produit par GRAND ANGLE PRODUCTIONS, est né d'une prise de conscience commune entre le sportif Christophe Santini et la réalisatrice Félicia Massoni de l'urgence climatique à la suite des incendies ayant eu lieu en Corse en 2018 et en Australie en 2019. Pour cela, Christophe Santini entreprend de traverser l'île aux kangourous à vélo. Le documentaire suivra ce périple qui vise à faire dialoguer les deux îles afin d'anticiper les catastrophes et d'alerter sur les dangers qui nous menacent.
- « EXPEDITION YASUNI » documentaire réalisé par Caroline LELIEVRE produit par INTERVISTA PRODUCTIONS. Ce projet de documentaire nous plonge au cœur de l'Amazonie et du peuple Waorani en parcourant le Parc YASUNI qui représente l'une des régions naturelles les plus riches en termes de biodiversité. Ce voyage évoque les luttes des Waoranis pour défendre leur culture et leur territoire au sous-sol riche face aux compagnies pétrolières, à la corruption et à la modernité. Au-delà de la rencontre entre les peuples, ce projet de documentaire propose une réflexion sur des problématiques de sociétés actuelles.

Place des femmes dans la société (violences, féminisme...) :

- « SAINTE JULIE, LA BANALITE DU MALE » documentaire réalisé par Giulia MONTINERI et produit par COMIC STRIP PRODUCTION prend pour point de départ l'assassinat de Julie Douib le 3 mars 2019 à l'île Rousse. Par la mise en parallèle de cette tragédie avec l'histoire religieuse de Sainte Julie de Corse, patronne protectrice de l'île martyrisée pour sa fidélité à la foi chrétienne, la réalisatrice aborde la question douloureusement intemporelle des violences faites aux femmes. Pour cela, elle revient dans sa région natale où a eu lieu ce crime et interroge le rapport homme/femme dans la société corse contemporaine.
- « TU N'ES PAS SEULE » documentaire écrit par Julie PERREARD produit par LES FILMS D'ICI MEDITERRANEE autour de la violence faite aux femmes et de la capacité à rompre le silence qui l'accompagne. En immersion au sein d'un groupe de colleuses de rue en Corse, le documentaire filme les actions et recueille les paroles de ces femmes qui s'emparent de l'espace public et de leur territoire pour y coller des slogans et des témoignages dénonçant ce que des hommes leur ont fait. Dans ce portrait choral d'une bande de filles, l'auteure interroge la société mais également ses propres souvenirs dans une quête intime.

Portraits :

- « UN JOUR LE TEMPS S'EST ARRETE », documentaire réalisé par Frederika SONZA et Jean FROMENT produit par LES PRODUCTIONS DU TRITON se propose de regarder la Corse lentement dans les yeux d'un homme qui a arrêté le temps : Antoine Leoni, 74 ans, paysan et tailleur de pierre dans le Taravu à Grussetu Prugna. Symbole moderne de la résistance à un monde de l'éphémère, du progrès et de la consommation pour la réalisatrice qui offre ici un portrait intime et personnel de l'homme et un témoignage d'un monde déjà révolu.
- « TONI CASALONGA, L'ART D'HABITER LE MONDE » documentaire produit par QWARTZ MEDIAS et réalisé par Céline CECCALDI. Ce documentaire nous propose un voyage dans l'univers de Tony CASALONGA. En parcourant des croquis, des œuvres ou des photographies à la manière d'un livre d'image, cet acteur majeur de la vie culturelle corse dévoile son parcours, sa vision de l'art, de la société, et plus largement son rapport au monde et sa façon d'y être présent.
- « LE SCARABEE D'OR » documentaire réalisé par Leila FERAULT LEVY et produit par CINED propose de suivre le metteur en scène et directeur du Théâtre National de la Colline, Wajdi Mouawad, pendant la répétition de ses prochaines pièces ainsi que dans son espace personnel de création, d'écriture et de dessin. Enfant de la guerre civile libanaise, il y explore les thèmes qui l'habitent, la guerre, l'exil, la désintégration des familles et des individus....
- « LOUIS MASSIGNON » documentaire réalisé par Grzegorz TOMCZAK et produit par STELLA PRODUCTIONS retrace le parcours de l'orientaliste Louis Massignon, intellectuel engagé dans toutes les batailles de la Méditerranée, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Maroc, Syrie, indépendance de l'Algérie, création de l'Etat d'Israël...). Au travers images d'archives et interventions de témoins directs ou indirects de sa vie, le documentaire esquisse un portrait de cet homme qui fut tout à la fois scientifique, ethnographe, philosophe, politique, chrétien en dialogue avec l'Islam sur fond de géopolitique méditerranéenne du XXème siècle.
- « LE REVE OLYMPIQUE » documentaire réalisé par Patrick MANNU et produit par STELLA PRODUCTIONS suit la trajectoire de trois jeunes sportifs issus de pays différents en vue des

qualifications pour les Jeux Olympiques. Immersion dans les coulisses de cette aventure entre Tunis, Rome et Bastia.

- « PATRICIA NAGERA : EMPREINTES », documentaire écrit par Laurent BILLARD et produit par LES FILMS DU TOURBILLON, est un portrait de la chorégraphe et danseuse Patricia Nagera. Depuis sa ville natale de Gennevilliers jusqu'à la Corse où elle encadre des ateliers et stages de danse, en passant par Paris et son travail de coaching d'acteurs, le film évoque le parcours atypique de la danseuse dont la pratique s'articule autour des notions de l'empreinte et de l'éphémère.

Culture et problématiques sociétales en Méditerranée :

- « LE ROCK TURC » documentaire réalisé par Edoardo MALVENUTI et Gildas HOUDEBINE et produit par MARETERRANIU. Au tournant des années 70, la Turquie traverse une crise politique majeure de laquelle émergera un courant révolutionnaire porté par une jeunesse avide de liberté. Durant cette période naît l'anadolu pop, un courant musical mêlant chants traditionnels anatoliens et instrumentation rock occidentale et incarnant le tiraillement de la société turque. Ce road-movie musical, historique et politique part à la rencontre des musiciens, activistes et intellectuels témoins de cette époque qui a redessiné la Turquie, jusqu'à la date décisive des prochaines élections présidentielles du mois de juin 2023.
- « THE BEACH BOYS », documentaire réalisé par Dima EL HERR et produit par MARETERRANIU. Œuvre intime de la réalisatrice sur un Liban figé dans un contexte social et politique tragique où rien ne semble bouger. A travers les portraits de plusieurs hommes prisonniers face à leur solitude, leur précarité et leur détresse, la réalisatrice filme le lent et inexorable effondrement du pays et de leur identité.
- « PRETRE CONTRE LA MAFIA » documentaire réalisé par Yael GOUJON et François FAMELI et produit par MARETERRANIU. Depuis 2005, dans la ville de Polistena, au cœur de la mafia calabraise connue sous le nom de 'Ndrangheta, le prêtre Don Pino de Masi a décidé d'investir le domaine de la prévention en prenant en gestion des biens confisqués au crime organisé. Centre social pour jeunes enfants défavorisés, auberge de jeunesse, dispensaire médical et bien d'autres initiatives encore ont ainsi vu le jour. Le documentaire filme le quotidien de cet homme et de la paroisse dans ce combat mené contre cette organisation criminelle.
- « VAROSHA : QUAND LA BELLE ENDORMIE SE REVEILLE » documentaire écrit par Sylvie DELEULE et produit par CINED. En 2020, les autorités du nord de Chypre sous domination turque annoncent la réouverture de la ville fantôme de Varosha interdite d'accès depuis 46 ans. Le documentaire s'interroge sur les raisons et les enjeux de cette réouverture à travers l'histoire de cette ville, symbole d'un pays divisé et de l'écrasement des populations. La réalisatrice choisit de mettre en avant les espoirs d'une nouvelle génération à travers la figure de deux jeunes architectes chypriotes – l'une turque et l'autre grec – qui nourrissent l'ambition de faire de Varosha une ville écologique pilote, point de départ et symbole d'une possible réconciliation.
- « VERS LE LIEN DE PAIX » documentaire réalisé par Grzegorz TOMCZAK produit par STELLA PRODUCTIONS se propose d'explorer les relations entre les religions souvent perçues de manière trouble. Au-delà de la notion de « dialogue interreligieux », le réalisateur met en lumière les initiatives prises pour ouvrir la voie à des échanges plus sereins entre les religions.

## **Dans le cadre de l'aide à la production de séries documentaires**

### **A. Dans le cadre des aides à la création :**

Culture et patrimoine corse :

- « A MACCHJA » projet de série documentaire 7x20 minutes écrit par Dominique TIBERI et produit par STELLA PRODUCTIONS propose de découvrir et redécouvrir le maquis corse de façon scientifique et ludique. Familier par son omniprésence, le maquis reste un domaine difficile à parcourir pour l'homme qui ne le pratique plus. Pourtant, il représente une richesse immense pour les habitants de l'île et pour les animaux dans sa dimension biologique et symbolique. L'enjeu est de renouer avec cette nature désormais désertée en s'appuyant sur le savoir scientifique et la mémoire populaire.
- « TRESORS DU PATRIMOINE CORSE » deuxième saison de la série documentaire réalisée par Dominique LANZALAVI produite par STORIA PRODUCTIONS. Cette série part à la découverte du patrimoine de la Corse à travers plusieurs grandes thématiques (île forteresse, art religieux, grandes demeures, architecture publique et statuaire, aventure industrielle). Construite à partir d'un important travail de recherche, d'entretiens de spécialistes, de plans, la série permettra de saisir les évolutions du patrimoine corse et, à travers lui, celles de la société insulaire. Cette deuxième saison abordera les patrimoines, agricole, lié à la gestion de l'eau, funéraire, maritime ainsi que les couvents.

Histoire :

- « NAPOLEON III, LE PRIX DE L'AUDACE » projet de série documentaire 4x52 minutes écrit par Edouard JACQUES et produit par BONNE PIOCHE TELEVISION. Cette collection documentaire plonge au cœur du règne de Napoléon III, premier président de la République Française et dernier Empereur de France, sur fond de révolution sociale et industrielle. La construction narrative s'appuiera sur le montage d'archives, les évocations et reconstitutions fictionnées pour broser le portrait de ce personnage complexe et quelque peu oublié de l'histoire de France.

Documentaires d'actualité :

- « YVAN COLONNA, LE BERGER DE CARGESE » projet de série documentaire écrit par Ariane CHEMIN et Agnès PIZZINI, produit par TEMPS NOIR. A travers quatre documentaires de cinquante-deux minutes, cette série propose d'explorer les dimensions politique, médiatique et judiciaire de la vie et de la mort d'Yvan Colonna. S'appuyant sur les interventions des proches et des témoins de cette affaire, sur des images d'archives et d'autres inédites ainsi que sur des reconstitutions en fiction ou en animation, la série a pour ambition de retracer, à travers la vie de l'homme, l'histoire de l'île sur les 50 dernières années.

### **B. Dans le cadre de l'aide à la production de séries :**

Patrimoine et culture :

- « TRESORS DU PATRIMOINE CORSE SAISON 2 » deuxième saison de la série documentaire réalisée par Dominique LANZALAVI produite par STORIA PRODUCTIONS. Cette série part à la découverte du patrimoine de la Corse à travers plusieurs grandes thématiques (île forteresse, art religieux, grandes demeures, architecture publique et statuaire, aventure industrielle). Construite à partir d'un important travail de recherche, d'entretiens de spécialistes, de plans, la série permettra de saisir les évolutions du patrimoine corse et, à travers lui, celles de la société insulaire. Cette deuxième saison abordera les patrimoines, agricole, lié à la gestion de l'eau, funéraire, maritime ainsi que les couvents.

Environnement :

- « CORSICA SALVATICA » série documentaire 5x52 minutes écrite par Laurent-Jacques COSTA, réalisé par Jean-Michel MARTINETTI et produite par la SAS MEDITERRANEAN DREAM PRODUCTIONS. A travers le regard d'hommes et de femmes vivant au contact du monde sauvage, cette collection documentaire part à la découverte de la biodiversité de la Corse réputée pour son exceptionnelle richesse afin de tenter de comprendre quelle est la place de l'homme dans la grande transition écologique qui interroge l'ensemble de notre société.
- « LES GARDIENS DE LA FORET » série documentaire en 5x52 minutes produite par LATO SENSU PRODUCTIONS et réalisée par Marc DOZIER, Hamid SARDAR, Mike MAGIDSON, Luc MARESCOT et Jérôme BOUVIER. En partant à la rencontre de cinq peuples de cinq grandes forêts primaires des cinq continents, ce projet de série documentaire propose d'aborder les réels enjeux du réchauffement climatique et de la biodiversité, mais également de suivre le combat quotidien de ces « gardiens de la forêt ».

Géopolitique :

- « AUX FRONTIERES saison 2 » réalisé par Anna-Francesca LECCIA, Eduardo MALVENUTI, Julien MEYNET, Angèle BERLAND et produit par MARETERRANIU est la deuxième saison de la série documentaire 9x26 minutes consacrée à l'Histoire. Dans la lignée de la série « Echos de l'histoire », ce projet de la société de production interroge les rapports de force entre Etats et aborde les grands enjeux géopolitiques méditerranéens.

B) Captations / Recréations

**5 projets** (7 en 2022, 4 en 2021, 6 en 2020, 8 en 2019, 4 en 2018) dont **2 séries de captations-recréations de spectacles vivants** (1 en 2022, 0 en 2021, 2 en 2020, 2 en 2019, 2 en 2018) et **3 unitaires** (6 en 2022, 4 en 2021, 4 en 2020, 6 en 2019 2 en 2018) **ont été aidés en 2023 sur les 6 demandes** (12 en 2022, 6 en 2021, 6 en 2020, 12 en 2019, 5 en 2018). La légère baisse constatée les années précédentes s'expliquait par l'annulation des concerts, des représentations théâtrales et des festivals du fait de la crise sanitaire. Depuis 2022, on constate un vrai retour à la normale avec un nombre de projet similaire aux années précédant la crise.

**Dans le cadre de l'aide à la captation-recréation de spectacles vivants**

- « TINO ROSSI » réalisé par Paul ROGNONI et produit par MARETERRANIU, propose la récréation-captation du concert de Bertrand Cervera et des musiciens de l'orchestre de Paris Classik qui célèbreront Tino Rossi dans la cour du Musée Fesch d'Aiacciu. La première partie sera chantée par Christophe Mondoloni, Petru Santu Guelfucci et Mai Pesce ainsi que par la mezzo-soprano Claire Cervera. La seconde partie consiste en un ciné-concert composé d'images d'archives autour de Tino Rossi accompagné en live par l'orchestre dirigé par Bertrand Cervera. Un spectacle qui revisite les grands titres de l'artiste pour rendre hommage à l'enfant de l'île à l'occasion du 40ème anniversaire de sa disparition.
- « JAKEZ ORKEZTRA » réalisé par Pascal ALBERTINI et produit par SUPERSONIC FILMS propose la captation du concert du groupe du même nom composé, entre autres, des musiciens Jacky Le Menn, Célia Picciochi et Yann Le Borgne à l'occasion du festival Corti in Core.

- « CABOT CABOCHE » réalisé par Pascal ALBERTINI et produit par 504 PRODUCTIONS propose la recréation-captation de la dernière création musicale composée par Karol Beffa pour clôturer la trilogie entreprise avec Daniel Pennac autour de ses œuvres. Cette création sera interprétée par le Grand Orchestre Philharmonique de Monte Carlo avec Daniel Pennac comme narrateur. La recréation du spectacle propose une narration en langue corse par le chanteur Antoine Ciosi.

#### **Série de captations-recréations de spectacles vivants :**

- " ARTE VIVU SAISON 6 " réalisé par Philippe RAFFALLI et Pierre François CIMINO et produit par la SARL PASTAPROD propose, à travers cette sélection de 6 captations-recréations de spectacles vivants pour l'année 2023, l'enrichissement d'un fonds patrimonial déjà riche de 37 créations artistiques contemporaines dans le domaine du spectacle vivant en Corse, afin d'en garder trace et de donner à voir ou revoir ces créations dans le cadre d'une mise en ligne parallèlement à la diffusion télévisuelle.
- « DA CAPO » réalisé par Paul ROGNONI et produit par MARETERRANIU, propose un projet de 5 recréations-captations de concerts intimistes défendant une programmation internationale, latine et méditerranéenne de qualité et un lien de proximité fort entre les artistes et le public.

#### C) Téléfilms et fictions TV (séries et unitaires)

**Un téléfilm/fiction audiovisuelles unitaire** a été aidé en production en 2023 (2 en 2022, 0 en 2021, 0 en 2020, 1 en 2019, 4 en 2018, 2 en 2017) sur autant de demandes ;

**Deux séries de fiction ont été aidées en production en 2023** (1 en 2022, 2 en 2021, 0 en 2020, 1 en 2019, 4 en 2018, 2 en 2017) sur autant de demandes ;

**3 séries de fiction ont été aidées en création en 2023** (6 en 2022, 3 en 2021, 5 en 2020, 5 en 2018, 1 en 2017) sur 7 demandes.

A l'instar du Prime M6 SCENES DE MENAGES ainsi que de l'épisode de la série policière CANDICE RENOIR entièrement tournés sur l'île en 2022, une fiction audiovisuelle a choisi la Corse comme décor en 2023 : LES BODINS'S MENENT L'ENQUETE EN CORSE produit par CHABRAQUE PRODUCTIONS.

En 2023, la saison 4 de la série insulaire en langue corse sur le modèle « Scènes de Ménages » intitulée « #PAESE » produite par la SARL PASTAPROD (FURIANI) et réalisée par Pierre-François CIMINO et Nicolas PANCRAZI comptabilise 60 jours de tournage sur le territoire. La série est diffusée sur FR3 VIA STELLA.

En 2023, une nouvelle série Canal + produite par la SAS IMAGE ET COMPAGNIE et intitulée « PLAINE ORIENTALE » a été tournée dans la région de Bastia, en Haute-Corse. La série est écrite et réalisée par Pierre LECCIA (Mafiosa).

#### **D'autres projets de réalisateurs insulaires sont en préparation pour l'année à venir.**

La scénariste et réalisatrice Félicia VITI (série « Back To Corsica » diffusée sur France TV slash, sélectionnée au Festival Série Séries à Fontainebleau en 2017) développe un projet de série policière (aide à l'écriture obtenue en 2023). Elle a été sélectionnée au CEEA (Conservatoire

européen d'écriture audiovisuelle) pour bénéficier d'une formation intensive sur l'écriture de série en 2023.

Le jeune metteur en scène et réalisateur insulaire Alexandre OPPECINI, après deux courts-métrages remarquables, développe deux projets de série de fiction :

- « Main dans la Main », projet soutenu au développement par la CDC et accompagné dans le cadre des dispositifs du Groupe OUEST en 2021,
- L'adaptation en série de sa pièce de théâtre T-REX qui est actuellement en développement avec la société Elephant Story (Alexandre OPPECINI a par ailleurs suivi un atelier d'écriture dispensé au sein de la Fémis en 2022).

Un jeune auteur corse Vincent ISTRIA développe son projet de série intitulée Mazzera avec la société L'Incroyable Studio. Le projet de série (co-écrit avec Eurydice DA SILVA) a été sélectionné en 2022 dans le cadre du programme d'accompagnement La Fabrique Boulevard des Séries, à Los Angeles, dédié aux auteurs français de série à haut potentiel international. Grâce à l'accompagnement de showrunners, de professionnels de la production, de la distribution, le programme vise à favoriser la transmission de compétences et savoir-faire américains en matière d'écriture sérielle et de créations de shows et encourage les opportunités de collaboration internationales entre auteurs français, québécois et américains.

Ange BASTERGA (série « Caïd » diffusée sur Netflix - Prix du public au Festival Canneséries 2021) développe également un nouveau projet de série autour de la seconde guerre mondiale en Corse.

Enfin, Gérard GUERRIERI (Afrika Corse, Kurt's Story, ...) développe un projet de série avec la société INJAM PRODUCTION. Baptisée Corsicaland, cette série délirante, fidèle à l'univers du réalisateur, nous plonge dans une Corse devenue le 51ème Etat des USA.

Enfin, un ambitieux projet de série écrit par Jean-Louis TOGNETTI et produit par MARANGONU a reçu l'aide sélective à la préparation du CNC en 2022 et l'aide au développement de la CDC en 2023.

La seconde édition du **festival et de la résidence d'écriture MEDSERIES** a eu lieu à Furiani en 2023 portée par l'association DIFFUSION KVA en partenariat avec la COPEAM. Premier du genre, ce nouveau festival initié en 2022 apporte sa contribution au développement de la création et la production de séries dans l'espace méditerranéen. Au programme, des projections, des rencontres professionnelles, une résidence scénaristique et des ateliers d'éducation à l'image. 5 projets et 7 auteurs ont été sélectionnés en 2023 : Anto MELA pour le projet « La marquise », Marion PLANTIER et Nicolas LEMOINE pour « Casabianda », Fabien ARA pour « Blondasse », Jean-Louis TOGNETTI pour « A Scuzzulata », Galaad HEMSI et Clément VIEU pour « 2 tables ». Tous ont bénéficié de l'accompagnement des professionnels, Jean-François LUCCIONI (Fiction France Télévisions), Chiara LAUDINI (scénariste) et Ange BASTERGA (réalisateur de la série CAID diffusée sur Netflix). Des rencontres professionnelles autour des enjeux de la série réunissant des producteurs, chargés de programmes, responsables de fonds d'aide, ... ont également eu lieu lors de la résidence.



## **A. Dans le cadre de l'aide à la création :**

Les jeunes auteurs insulaires ont su s'approprier le format proposant des projets de série fantastique, policière ou dramatique traitant de problématiques diverses.

Série policière fantastique ancrée en Corse :

- « SOGNI » projet de série de fiction policière écrit par Félicia VITI. Monica, 32 ans, travaille à la Brigade Criminelle à Paris. Après plusieurs années loin de l'île, elle est contrainte d'y retourner pour assister à l'enterrement de son père, décédé soudainement. Une fois sur place, elle apprend qu'un enfant a été retrouvé mort non loin du véhicule de son père et que ce dernier est suspecté d'être l'auteur du crime. Le lendemain, deux enfants jumeaux disparaissent. Monica décide de mener l'enquête sur cette étrange suite d'évènements. Série policière faisant appel au fantastique et abordant les thèmes de la violence sur les enfants, de l'homosexualité, de la famille et des croyances.

Evolution sociétale en Corse :

- « A SCUZZULATA » projet de série de fiction 6x20 minutes écrit par Jean-Louis TOGNETTI et produit par MARANGONU. Alors que sa compagne vient de le quitter après de longues années de vie commune, Jacinthe Leonelli, la cinquantaine, découvre qu'il est l'heureux gagnant de la super cagnotte du Loto. Secoué et tiraillé entre son désir de mener la belle vie et sa peur de devenir la cible de sollicitations en tous genres, ce banal et craintif employé d'abattoir décide de garder le silence. En vain. Petit à petit famille, voyous, affairistes et bandes criminelles de l'île vont s'inviter dans cette histoire dont personne ne sortira indemne. La série questionne les problématiques d'emprises mafieuses sur le territoire, le pouvoir de l'argent et la violence. La crise d'un homme est ici la crise d'un monde et d'une Corse coincée entre passé et modernité.

Série de fiction sur le thème de la Vendetta dans la société actuelle :

- « VENDETTA » projet de série écrit par Pierre-Marie MOSCONI et Ange BASTERGA. Victime d'un guet-apens lors d'une partie de chasse où son père trouvera la mort, Antoine NATALI passe dix ans dans le coma. A son réveil, sa femme s'est remariée avec son meilleur ami, sa mère a perdu la raison, sa sœur lutte pour sauver ce qui reste des terres familiales et son fils est devenu voyou. Une fois rétabli, son entourage familial le presse de venger la famille. Pour protéger son fils décidé à se substituer à son père, Antoine se résigne à la « vendetta ».

## **B. Dans le cadre de l'aide à la production :**

Fictions audiovisuelles de chaînes nationales :

- « LES BODIN'S MENENT L'ENQUETE EN CORSE » fiction audiovisuelle réalisée par Thierry BINISTI et produite par CHABRAQUE PRODUCTIONS. Le duo humoristique « Les Bodin's » décline les aventures de ses personnages en Corse pour un prime de 90 minutes qui sera diffusé sur M6. Christian Bodin's voit s'accomplir un meurtre dans un rêve prémonitoire. Un certain Pasqualini dans la région d'Aléria sera assassiné dans 7 jours. La famille Bodin's décide de mener l'enquête, direction la Corse.

Série de fiction CANAL + :

- « PLAINE ORIENTALE » série de fiction 8x52 min réalisée par Pierre LECCIA produite par IMAGE ET COMPAGNIE et diffusée par CANAL +. La série retrace l'histoire de Reda Campana, né d'un père corse et d'une mère kabyle qui sort de la prison d'U Borgu dix ans après un braquage dont il a endossé seul la responsabilité. Coincé entre les communautés corse et arabe, Reda a du mal à trouver sa place dans ce monde de voyous qui a beaucoup changé. Il reçoit la visite de sa demi-sœur Inès dont il connaît l'existence mais qu'il n'a jamais vue. Fraichement débarquée de Paris, la jeune juge est prête à beaucoup pour gagner sa place dans le Pôle anti-mafia nouvellement créé à Bastia. Se scelle alors un

pacte risqué entre les deux personnages pour faire tomber le parrain Carlotti. La série mêle genre policier et tragédie familiale autour de ces deux personnages mal considérés sur fond de problématiques actuelles (évolution de la société, mafia, traitement des déchets, questionnements identitaires...).

Série humoristique en langue corse :

- « #PAESE SAISON 4 » produit par la SARL PASTAPROD et réalisé par Pierre-François CIMINO et Nicolas PANCRAZI est la quatrième saison d'une série de fiction en langue corse comprenant 145 épisodes de 7 minutes (17 heures). La série se déroule dans un village corse imaginaire situé à proximité de Corti. Cette quatrième saison met en scène 6 duos de personnages à la façon de séries comme « Un Gars, Une Fille » ou « Scènes de Ménages ». Le comique de cette série s'appuie sur la confrontation de personnages menant une vie exclusivement rurale et d'autres ayant des interactions régulières avec la ville et la modernité.

<b>Budget prévu</b>	<b>2 100 000 €</b>	<b>Budget réalisé</b>	<b>2 362 000 €</b>
CDC	1 542 000 €	CDC	1 804 000 €
CNC	558 000 €	CNC	558 000 €

D) Aide à la musique de film

**12 aides ont été accordées en 2023** (8 en 2022, 8 en 2021, 8 en 2020, 4 en 2019) **pour un montant total de 64 950 €**. Elles concernent les créations de la musique originale des œuvres suivantes :

- « CORSE, L'EPOPEE D'UNE ILE », documentaire réalisé par Pierre HUREL et produit par WHAT'S UP FILMS, a pour ambition de raconter l'histoire de la Corse et de ses liens avec la France depuis le début du XXème siècle. La composition musicale sera confiée à Pierre GAMBINI.
- « LE DERNIER BAGNE FRANÇAIS » documentaire réalisé par Guy BEUCHE produit par BONNE PIOCHE TELEVISION consacré à « la section d'épreuve », le dernier camp de discipline de la légion étrangère basé en Corse, à Corti. La musique sera confiée à Ange-Marie BISGAMBIGLIA et Alain GOVERNATORI.
- « VESTIGES » court-métrage réalisé par Jofre CARABEN et Yoann DE MONTGRAND et produit par MELOCOTON FILMS. Un soir de première à Bastia, Ezy Rippart, la soixantaine, comédien phare du spectacle se présente au théâtre en retard après s'être perdu en ville sur les traces d'un amour de jeunesse. La composition musicale du court-métrage sera confiée à Jean-Charles BASTION.
- « LA FIN DE TOUTES CHOSES » court-métrage de fiction réalisé par Clément CARVIN et produit par ALIBI PRODUCTION raconte l'histoire de Benaïssa, un homme solitaire qui surveille avec Mourad le jardin du cimetière de guerre allemand en proie à du vandalisme nocturne. La musique sera composée par Celia PICCIOCCI accompagnée à l'interprétation par le violoncelliste Paul-Antoine De Rocca Serra.
- « PLAINE ORIENTALE » série de fiction réalisé par Pierre LECCIA et produite par IMAGE & COMPAGNIE. La série retrace l'histoire de Reda Campana, né d'un père corse et d'une mère kabyle qui sort de la prison d'U Borgu dix ans après un braquage dont il a endossé seul la responsabilité. La musique sera composée par Pierre GAMBINI.
- « POINTEUR » court-métrage de fiction réalisé par Basile CHARPENTIER produit par HYBRID FILMS. Éric, un homme de 45 ans, est en proie à des pulsions pédophiles qu'il tente de refreiner. Submergé par cette souffrance il va devoir rapidement trouver une solution pour y faire face. La musique sera composée par le musicien Philippe BIONDI accompagné des musiciens Adrien Ledoux et Pierric Serre.
- « LES TRESORS DU PATRIMOINE CORSE » série documentaire réalisée par Dominique LANZALAVI produite par STORIA PRODUCTIONS part à la découverte du patrimoine de la Corse à travers plusieurs grandes thématiques pour saisir les évolutions de la société insulaire. La musique sera composée par Ange-Marie BISGAMBIGLIA et Alain GOVERNATORI.
- " LES FORTS NE DISENT RIEN " court-métrage de fiction réalisé par Toussaint MARTINETTI coproduit par la SARL MECANOS PRODUCTIONS retrace le combat d'un père célibataire pour protéger sa fille de quinze ans belle et brillante, tombée sous l'emprise d'un jeune trafiquant de drogue, dont le charisme la fascine. La musique sera composée par Julien MORIN et enregistrée au sein de l'auditorium Dolby Atmos de la société KEEP COOL STUDIO à Aiacciu.
- « OPERATION VESUVE » documentaire réalisé par Félicia MASSONI et produit par INJAM PRODUCTION sur la période de résistance et les affrontements décisifs de la Seconde Guerre Mondiale qui ont conduit à la libération de la Corse le 5 octobre 1943. La musique sera composée par Ange-Marie BISGAMBIGLIA et Alain GOVERNATORI.

- « LES COMEDIENS » réalisé par Jean-Pierre ALESSANDRI et Julie BONAN et produit par RAMONA PRODUCTIONS. Ce long métrage documentaire suit l'expérience singulière de troupe de théâtre amateur lancée par le metteur en scène Nathanael Maini depuis bientôt 10 ans dans le village de Rugliano. Cette année, les villageois interpréteront « Danser à Lughnasa », une pièce de Brian Friel considéré comme l'un des plus grands dramaturges irlandais. Le choix de cette pièce a permis de tisser de véritables liens professionnels et culturels entre la Corse et l'Irlande. La musique sera composée par le chanteur corse Feli en collaboration avec le violoniste irlandais Gerry O'Connor l'orchestrateur Nicolas Zimako.
- « TERRA DI CORI » documentaire réalisé par Julien FONTAINE et produit par ISULA PRODUCTIONS autour du thème de l'exil et du territoire à travers les regards croisés de quatre personnes étrangères à la Corse qui ont décidé de s'y installer. La musique sera composée par Pierrick SERRE.
- « AUX FRONTIERES » réalisé par Anna-Francesca LECCIA, Eduardo MALVENUTI, Julien MEYNET, Agnès NABAT et produit par MARETERRANIU est un projet de série documentaire 9x26 minutes consacrée à l'Histoire et aux grands enjeux géopolitiques méditerranéens. La musique sera composée par Lorrie DI CICCO.
- « UN JOUR LE TEMPS S'EST ARRETE », documentaire réalisé par Frederika SONZA produit par LES PRODUCTIONS DU TRITON se propose de regarder la Corse à travers les yeux d'un homme qui a arrêté le temps : Antoine Leoni, 74 ans, paysan et tailleur de pierre dans le Taravu à Grussetu Prugna. La musique sera composée par Stéphane CASALTA.

E) Aide à la diffusion

**5 aides ont été accordées en 2023 (0 en 2022, 2 en 2021, 4 en 2020, 2 en 2019) pour un montant total de 16 500 €.** Elles concernent les projets suivants :

- « HORS SAISON » court-métrage de fiction réalisé par Francescu ARTILY et produit par MOUVEMENT. La demande concerne la diffusion du court-métrage.
- « HORKOS » (anciennement intitulé RENAISSANCE SARDE) documentaire d'auteur réalisé par Marta ANATRA et produit par CINED. La demande concerne le sous-titrage et la création des Master DCP de ce documentaire qui interroge la notion de progrès dans un territoire bouleversé par l'essor de l'industrialisation (Portoscuso en Sardaigne).
- « APRES LES ARMES », court-métrage de fiction réalisé par Jean-Louis ORLANDETTI et produit par MARANGONU, raconte l'histoire d'Ange, ancien militant nationaliste confronté aux fantômes de son passé. La demande concerne l'éditorialisation et la réalisation des travaux liés au sous-titrage (corse/français) du court-métrage.
- « DIRTY, DIFFICULT, DANGEROUS » long-métrage de fiction réalisé par Wissam CHARAF et produit par ANDOLFI et distribué par JHR FILMS. La demande concerne les travaux de post-production (édition DVD) de ce long-métrage qui raconte l'histoire d'amour entre un réfugié syrien et une femme de ménage éthiopienne.
- « INESTIMABLE » long-métrage de fiction réalisé par Eric FRATICELLI et produit par PAN DISTRIBUTION. Achille, Félix et François, trois amis sont à la pêche aux oursins près d'Aiacciu quand ils font la découverte d'un trésor d'une valeur inestimable qui va changer leur vie. La demande concerne la promotion et le soutien à l'organisation du circuit d'avant-premières en Corse de ce long-métrage de fiction.

## ARTICLE 12 – SOUTIEN A LA PRODUCTION DES DOCUMENTAIRES DE CREATION ET DES ADAPTATIONS AUDIOVISUELLES DE SPECTACLES VIVANTS FINANCES PAR LES TELEVISIONS LOCALES

La Collectivité de Corse a contribué au développement de chaînes locales sur son territoire, en accordant son soutien dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens depuis 2006 avec la création des chaînes France 3 Corse Via Stella et Télé Paese.

Dans le cadre du soutien du CNC aux COM des télévisions locales et au regard des critères d'éligibilité des œuvres, les contributions du CNC et de la CDC apparaissent comme suit :

### A) Télépaese

La chaîne TELEPAESE ne couvrait initialement que la Balagne. Sa zone de diffusion s'est étendue progressivement sur Bastia et en 2017 sur le Centre Corse. En 2021, la chaîne a reçu l'autorisation du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA devenu ARCOM) pour couvrir l'ensemble du territoire de la Corse par la Télévision numérique terrestre (TNT). La couverture de l'île est effective depuis la fin de l'année 2022. Par ailleurs, la chaîne diffuse au niveau national par l'ADSL et est accessible partout dans le monde sur le net.

La Collectivité de Corse a signé avec TELE PAESE une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2018-2021 prorogée d'un an jusqu'en 2022. Une nouvelle convention d'objectifs et de moyens a été signée fin 2022 pour couvrir la période 2023-2025.

Cette convention encadre les obligations en matière de coproductions de la chaîne dans le cadre des articles 1 et 6 de la convention :

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

#### ***Objectif 2 – Soutenir le développement de la filière professionnelle insulaire***

*Soutenir le développement de la filière professionnelle insulaire dans ses dimensions artistiques et économiques, par la coproduction et le préachat de documentaires de création et de captation de spectacles vivants, en respectant les critères d'éligibilité du CNC (une attention sera également portée aux films de fiction). La chaîne s'engage à coproduire au minimum 8 œuvres par an. Il s'agit par ailleurs de développer des formations destinées aux acteurs professionnels de la filière insulaire.*

### **ARTICLE 6 : UTILISATION DE LA SUBVENTION**

*L'aide est attribuée sous forme de subvention accordée à la chaîne fournissant un service d'intérêt économique général, s'appuyant sur la décision du 20 décembre 2011 de la Commission européenne (relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'Etat sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général, n°2012/21/UE) pour les compensations annuelles n'excédant pas 15 millions d'euros ou finançant des services répondant à certains besoins sociaux (hôpitaux, logement social...), et dont la durée du mandat n'excède pas dix ans.*

*L'aide octroyée par la Collectivité de Corse a été évaluée selon le mécanisme de compensation en vertu des objectifs assignés à l'article 1 de la présente convention et détaillés en annexe 2 intitulée « Tableau d'affectation de la subvention ». Cette aide fera l'objet de la validation et du contrôle stipulés dans les articles 3 et 4 de la présente convention.*

*Le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne s'inscrit dans le cadre de l'article L1426-1 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que « les collectivités territoriales ou leurs groupements peuvent, dans les conditions prévues par la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, éditer un service de télévision destiné aux informations sur la vie locale ou à la promotion des langues régionales et diffusé par voie hertzienne terrestre ou par un réseau n'utilisant pas des fréquences assignées par l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique. La collectivité territoriale ou le groupement conclut avec la personne morale à laquelle est confié le service un contrat d'objectifs et de moyens définissant des missions de service public et leurs conditions de mise en œuvre, pour une durée comprise entre trois et cinq ans. Ce contrat est annexé à la convention conclue avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel ».*

*Le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne s'inscrit également dans le cadre de la convention de coopération avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) pour la période 2023-2025. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention suivantes : fléchage du soutien de la Collectivité de Corse sur des œuvres spécifiques préachetées ou coproduites par la chaîne, à la condition que les œuvres concernées aient obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC et bénéficient d'un apport horaire en numéraire de la chaîne d'au moins douze mille euros (12 000 €) pour les documentaires de création de 60 minutes et d'au moins quinze mille euros (15 000 €) pour les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants.*

La subvention accordée à la chaîne TELE PAESE en 2023 en investissement s'élève à 120 000,00 €. Les œuvres préachetées ou coproduites dans le cadre du soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne sont les suivantes :

STE DE PROD	TITRE	REALISATEUR	CP	CODE GENRE	TYPE DE SOUTIEN	DUREE	DONT COPRO NUMERAIRE	DONT COPRO INDUSTRIEL	DONT ACHAT NUMERAIRE
YADE FRENCH CONNECTION	LEGIIONNAIRES TOUJOURS (CALVI)	Damien MURATEL	92	DOCU	ACHAT	00:52:00	0 €	0 €	500 €
MY SECRET ANGEL COMPANY	LES ÉTOILES DE L'OMBRE MICHEL MALLORY (MONTICELLO)	Monia FROUDA JF CIRANNA et Lucas DI NUZZO	6	DOCU	ACHAT	00:52:00	0 €	0 €	4 000 €
PASTAPROD	U PRUFESSORE SPIECATUTTU	Pierre François CIMINO	20	COURT	ACHAT	00:50:00	0 €	0 €	15 130 €
504 PROD	A GRANITA Vs E TARENTELLA	Pascal ALBERTINI	20	DOCU	COPRO	00:52:00	10 400 €	22 850 €	0 €
504 PROD	ART EXPLORA LE BATEAU MUSEE	Pascal ALBERTINI	20	DOCU	COPRO	00:52:00	10 400 €	19 900 €	0 €
504 PROD	E SUPPLICANTE	Pascal ALBERTINI	20	SPEC	COPRO	00:26:00	15 000 €	9 690 €	0 €
LES PRODUCTIONS DU TRITON	I CERCA PETRI*	Frederika SONZA	20	DOCU	COPRO	00:52:00	10 400 €	31 800 €	0 €
MEDITERRANEAN DREAM PROD	JUSTE SOUS LA SURFACE*	Caroline ESPLA et Jérôme ESPLA	20	DOCU	COPRO	00:52:00	1 000 €	3 850 €	0 €
INJAM PROD - KORROM	LE REFUS DU JUSTE*	Dominique MAESTRATI	20	DOCU	COPRO	00:52:00	1 000 €	3 590 €	0 €
504 PROD	MICHEL GIACOMETTI	Pascal ALBERTINI	20	DOCU	COPRO	00:52:00	10 400 €	11 950 €	0 €
505 PROD	NICOLAS TORRACINTA	Pascal ALBERTINI	20	SPEC	COPRO	01:00:00	9 000 €	6 050 €	0 €
MARETERRANU PROD	TURKEDELIA (ROCK TURK)	Edoardo MALVENUTI et Gildas HOUBEDINE	20	DOCU	COPRO	00:52:00	5 000 €	16 800 €	0 €
INTERVISTA	WAORANI A L'OREE D'UN NOUVEAU MONDE"	Caroline LELIEVRE	20	DOCU	COPRO	00:52:18	10 400 €	13 330 €	0 €
<b>TOTAL</b>							<b>83 000 €</b>	<b>139 810 €</b>	<b>19 630 €</b>

Dont 83 000,00 € fléchés sur les coproductions dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2023 avec la chaîne Télé Paese.

B) France 3 Corse Via Stella

L'Assemblée de Corse a adopté en date du 21 décembre 2020 (délibération n°20/224 AC) une convention quadriennale d'objectifs et de moyens entre la chaîne France 3 Corse Via Stella, la Collectivité de Corse et l'Etat pour la période 2020-2023.

Cette convention prévoit l'octroi d'une subvention d'un montant de 800 000 € pour l'exercice 2023 et détaille les modalités d'attribution de la subvention notamment dans son article 5 comme suit :

*« La Collectivité de Corse s'engage à verser à la Société la subvention dans les conditions prévues au présent article, sous réserve du respect par la Société des stipulations de la Convention.*

*Comme stipulé dans l'article 1er de la convention alinéa 3, le soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne s'inscrit dans le cadre de la convention de coopération à conclure avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) pour la période 2020-2022. Aussi la chaîne devra respecter les modalités d'utilisation de la subvention définies à l'article 5 de la présente convention.*

*Il est entendu que dans le cadre de la présente convention d'objectifs et de moyens, la chaîne s'engage à investir dans l'écriture et dans la production de documentaires de création, d'adaptations audiovisuelles de spectacles vivants, en vue de leur diffusion effective. Ne seront prises en compte que les œuvres ayant obtenu l'autorisation préalable délivrée par le CNC et bénéficiant d'un apport horaire en numéraire du ou des diffuseurs d'au moins douze mille euros (12 000 €) pour les documentaires de création et d'au moins quinze mille euros (15 000 €) pour les adaptations audiovisuelles de spectacles vivants.*

*La chaîne devra transmettre à cet effet le bilan annuel des investissements réalisés dans le cadre d'achats ou de coproductions d'œuvres audiovisuelles en précisant les caractéristiques des projets et le montant de l'apport horaire en numéraire de la chaîne. C'est-à-dire fournir la liste et le dossier de présentation des œuvres fléchées au titre de la présente convention (dans le cadre de l'abondement par le CNC du soutien de la Collectivité de Corse) : description de l'œuvre, plan de financement, budget définitif, autorisation préalable du CNC, dates de diffusion ».*

Les œuvres préachetées ou coproduites dans le cadre du soutien de la Collectivité de Corse à la chaîne, conformément aux conditions de la convention CNC, ont été les suivantes :



SOCIETE DE PRODUCTION	TITRE	REALISATEUR	CP	GENRE	TYPE DE SOUTIEN	DUREE	EPI	BUDGET GLOBAL	APPORT NUMERAIRE CHAINE	APPORT INDUSTRIE CHAINE	APPORT GLOBAL CHAINE
CHJACHJARELLA PRODUZIONE	ULTIMA CHJAVATA (L')	STEPHAN REGOLI	CORSE	Court métrage	PREACHAT		1	82 416	5 000	0	5 000
LES PRODUCTIONS DU TRITON	I CERCA PETRI*	FREDERIKA SONZA / JEAN FROMENT	CORSE	Doc	PREACHAT	52	1	154 129	8 000	0	8 000
MARANGONU	APRES LES ARMES	JEAN LOUIS ORLANDETTI	CORSE	Court métrage	PREACHAT	25	1	12 400	1 000	0	1 000
MARETERRANIU	THE BEACH BOYS	DIMA EL HORR	CORSE	Doc	PREACHAT	52	1	200 445	10 400	25 710	36 110
PASTAPROD	CAPTATION CHJAMI AGHJALESI, A CHJAMA	PIERRE FRANCOIS CIMINO / THOMAS GIOVANNETTI	CORSE	Captation Musicale	PREACHAT	90	1	70 129	25 000	0	25 000
RICORDU PRODUCTION	CARNAVALS ANTIQUES	PIERRE JEAN LUCCIONI / ANTOINE LEONARDI	CORSE	Doc	PREACHAT	52	1	140 948	10 400	13 136	23 536
CINED PRODUCTIONS	VAROSHA	SYLVIE DELEULE	CORSE	Doc	COPRODUCTION	52	1	135 196	10 400	39 579	49 979
CORSE TV	VINCENTELLO D'ISTRIA, L'HOMME DERRIERE LA LEGENCE	JEAN CHARLES CHATTARD	CORSE	Doc	COPRODUCTION	52	1	143 117	10 400	38 371	48 771
INTERVISTA PRODUCTIONS	SAUVONS LES LANGUES REGIONALES	CYRIL CLAUD	CORSE	Doc	COPRODUCTION	52	1	54 925	10 400	44 525	54 925
ISULA PRODUCTIONS	L'ILE AUX MONTAGNES ROUGES	THIBAUD QUILICHINI	CORSE	Doc	COPRODUCTION	52	1	144 122	10 400	36 503	46 903
KORROM	NAPOLEON, ALBINE, BETZY ET LES AUTRES	DOMINIQUE MAESTRATI	CORSE	Doc	COPRODUCTION	52	1	164 499	15 000	37 387	52 387
KORROM	LE REFUS DU JUSTE*	DOMINIQUE MAESTRATI	CORSE	Doc	COPRODUCTION	52	1	129 365	10 400	18 071	28 471
LES FILMS DU TOURBILLON	NAGERA	LAURENT BILLARD	CORSE	Doc	COPRODUCTION	52	1	111 498	10 400	37 190	47 590
LES PRODUCTIONS DU TRITON	KASTELLORIZO, CE COEUR BATTANT DU MONDE	JEAN CHARLES CHATTARD	CORSE	Doc	COPRODUCTION	52	1	171 860	10 400	38 698	49 098
MARETERRANIU	UN PRETRE DE L'ANTI MAFIA	Yael GOUJON & FRANCOIS FAMELI	CORSE	Doc	COPRODUCTION	52	1	197 775	10 400	39 978	50 378
MARETERRANIU	LIBAN NATIONALITE LE COMBAT DES FEMMES	SANDRA ALFONSI	CORSE	Doc	COPRODUCTION	52	1	169 687	10 400	42 238	52 638
MARETERRANIU	TINO, 40 ANS DEJA [CAPTATION]	PAUL ROGNONI	CORSE	Captation Musicale	COPRODUCTION	40	2	79 618	20 000	0	20 000
MARETERRANIU	AUX FRONTIERES [SAISON 2 / SEPT23-JUIN24]	Anna Francesca Leccia / Edoardo Malvenuti / Julien Meynet	CORSE	Doc	COPRODUCTION	26	9	596 072	130 000	59 885	189 885
MARETERRANIU	DOLCE NOTTE	PAUL ROGNONI	CORSE	Captation Musicale	COPRODUCTION	60	5	398 517	100 000	0	100 000
MARETERRANIU	PAOLIWOOD [LA SUITE]	LIONEL DUMAS PERRINI	CORSE	Doc	COPRODUCTION	52 + 15x5	16	156 975	15 000	29 541	44 541
MEDITERRANEAN DREAM	JUSTE SOUS LA SURFACE*	JEROME & CAROLINE ESPLA	CORSE	Doc	COPRODUCTION	52	1	136 215	10 400	14 935	25 335
MEDITERRANEAN DREAM	CORSICA SALVATICA SAISON 2	JEAN MICHEL MARTINETTI	CORSE	Doc	COPRODUCTION	52	5	592 970	52 000	62 713	114 713
PASTAPROD	LE THEATRE DE BASTIA, STORIA D'UNA CASA CUMUNA	NICOLAS PANCAZZI	CORSE	Doc	COPRODUCTION	52	1	99 827	10 400	16 533	26 933
PASTAPROD	ARTE VIVU [SAISON VII]	PF CIMINO / PHILIPPE RAFFALLI	CORSE	Captation Musicale	COPRODUCTION	60	7	362 172	95 500	0	95 500
PIMENTO PRODUCTIONS	JAMES BOSWELL L'AMI ECOSSAIS	LIONEL DUMAS PERRINI	CORSE	Doc	COPRODUCTION	52	1	135 026	10 400	21 521	31 921
QWARTZ MEDIAS	TONI CASALONGA L'ART D'HABITER LE MONDE	CELINE CECCALDI	CORSE	Doc	COPRODUCTION	52	1	154 331	10 400	41 878	52 278
SOGNI	REMPARTS	MAXIME BUCHIGNANI/SAMPIERO RAFFALLI	CORSE	Doc	COPRODUCTION	52	1	153 766	10 400	37 778	48 178
STELLA PRODUCTIONS	TRESORS DE PAPIERS	DOMINIQUE TIBERI	CORSE	Doc	COPRODUCTION	52	1	133 490	10 400	27 569	37 969
STORIA PRODUCTION	1943 : LA CORSE LIBRE !	FELICIA MASSONI	CORSE	Doc	COPRODUCTION	52	1	128 209	15 000	19 677	34 677
						<b>Total</b>		<b>5 209 699</b>	<b>658 300</b>	<b>743 416</b>	<b>1 401 716</b>

Dont 304 000,00 € fléchés dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2023 avec la chaîne FR3 Via Stella.

## Utilisation des crédits : COM TV

Année	Genre	Soutien aux œuvres (en €)	Montant (en €)	Taux d'utilisation (en %)
2023	CM	2	6000	0,81%
	AV.-DOC.	31	470800	63,51%
	SPEC. V.	6	264500	35,68%
	AUTRE			
	<b>TOTAL</b>	<b>39</b>	<b>741300</b>	<b>100,00%</b>

<b>Budget prévu</b>	<b>360 000 €</b>	<b>Budget réalisé</b>	<b>360 000 €</b>
CDC	270 000 €	CDC	270 000 €
CNC	90 000 €	CNC	90 000 €

FOCUS : PARITE HOMMES FEMMES

Parité - Soutien : ensemble des dispositifs en faveur des auteurs									
Année	Sexe	Soutien aux œuvres							
		TEC		BOURSE / RES.		PARCOURS		EC	
		en nb.	en %	en nb.	en %	en nb.	en %	en nb.	en %
2023	F	2	100	16	64			7	37%
	H			7	28			12	63%
	MIXTE			2	8				
	N.R.								
	TOTAL	2	100	25	100			19	100
Montants votés (en €)									
Année	Type de soutien	TEC		BOURSE / RES.		PARCOURS		EC	
		en €	en %	en €	en %	en €	en %	en €	en %
2023	F			16000	64			30200	37%
	H			7000	28			51450	63%
	MIXTE			2000	8				
	N.R.								
	TOTAL			25000				81650	100%
Aide moyenne / soutien (en €)									
Année	Type de soutien	TEC		BOURSE / RES.		PARCOURS		EC	
2023	F				1000				4314,29
	H				1000				4287,50
	MIXTE				1000				
	N.R.								
	TOTAL				1000				4300,89

PROD - INDICATEURS DE PARITÉ EN 2023 : S-Réalisation									
Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE			Année	2023				
	Sélectionner →			Type de soutien	PROD				
	Sélectionner →			Type d'emploi	S-Réalisation				
Parité - Soutien : soutien PROD									
Année	Sexe	Soutien aux œuvres							
		CM		LM		AUDIOVISUEL			
		en nb.	en %	en nb.	en %	en nb.	en %		
2023	F	2	17	-	-	9	21		
	H	10	83	4	80	31	74		
	MIXTE	-	-	1	20	2	5		
	N.R.	-	-	-	-	-	-		
	TOTAL	12	100	5	100	42	100		
Montants votés									
Année	Sexe	CM		LM		AUDIOVISUEL			
		en €	en %	en €	en %	en €	en %		
2023	F	45 000	10	-	-	335 000	14		
	H	385 000	90	960 000	91	1 862 000	79		
	MIXTE	-	-	90 000	9	165 000	7		
	N.R.	-	-	-	-	-	-		
	TOTAL	430 000	100	1 050 000	100	2 362 000	100		
Aide moyenne / soutien									
Année	Sexe	CM		LM		AUDIOVISUEL			
2023	F		22 500,0		-		37 222,2		
	H		38 500,0		240 000,0		60 064,5		
	MIXTE		-		90 000,0		82 500,0		
	N.R.		-		-		-		
	TOTAL		61 000,0		330 000,0		179 786,7		

FOCUS : SOUTIEN AUX PROJETS REGIONAUX

Auteur : répartition entre auteurs régionaux et non régionaux									
Année	Sexe	Soutien aux auteurs							
		TEC		BOURSE / RES.		PARCOURS		EC	
		en nb.	en %	en nb.	en %	en nb.	en %	en nb.	en %
2023	REGIONAL	2	100	4	13			18	95%
	NON REGIONAL			26	87			1	5%
	TOTAL	2	100	30	100			19	100%
Année	Type de soutien	Montants votés (en €)							
		TEC		BOURSE / RES.		PARCOURS		EC	
		en €	en %	en €	en %	en €	en %	en €	en %
2023	REGIONAL		100	3333	13			78150	96%
	NON REGIONAL			21667	87			3500	4%
	TOTAL		100	25000	100			81650	
Année	Type de soutien	Aide moyenne / auteur (en €)							
		TEC		BOURSE / RES.		PARCOURS		EC	
2023	REGIONAL				833,3				4341,7
	NON REGIONAL				833,3				3500,0
	TOTAL				833,3				3920,8

**PROD - INDICATEURS PART RÉGIONALE EN 2023 : Rég.-Réalisation**

Collectivité	COLLECTIVITE DE CORSE	Année	2023
	Sélectionner →	Type de soutien	PROD
	Sélectionner →	Type d'emploi	Rég.-Réalisation

**Parité - Soutien : soutien PROD**

Année	Part régionale	Soutien aux œuvres					
		CM		LM		AUDIOVISUEL	
		en nb.	en %	en nb.	en %	en nb.	en %
2023	REGIONAL	9	75	3	60	30	71
	NON REG.	3	25	2	40	12	29
	TOTAL	12	100	5	100	42	100
Année	Part régionale	Montant (en €)					
		CM		LM		AUDIOVISUEL	
		en €	en %	en €	en %	en €	en %
2023	REGIONAL	355 000	100	860 000	100	1 854 000	78
	NON REG.	-	-	-	-	508 000	22
	TOTAL	355 000	100	860 000	100	2 362 000	100
Année	Part régionale	Aide moyenne / soutien (en €)					
		CM		LM		AUDIOVISUEL	
2023	REGIONAL		39 444,4		286 666,7		61 800,0
	NON REG.		-		-		42 333,3
	TOTAL		39 444,4		286 666,7		104 133,3

## FOCUS : ECOLOGIE

En 2018, la Collectivité de Corse a souhaité introduire la notion d'éco-responsabilité en initiant un dispositif incitatif sur la base d'une bonification de subvention. Les sociétés de production qui s'engagent à respecter le cahier des charges du dispositif « Eco-Migliuena » dans le cadre du tournage de longs-métrages, de séries de fiction ou de fictions audiovisuelles peuvent solliciter ce bonus. Cette action vise à coordonner et mettre en synergie l'ensemble des acteurs du territoire afin de veiller au respect et à la préservation de la biodiversité et de la protection des milieux et ressources. A cet effet, a été créée une application permettant d'interroger directement par mail les gestionnaires des lieux concernés. Cet outil favorise, d'une part, l'amélioration de l'accueil des tournages dans les démarches administratives et d'autre part, la gestion du respect des réglementations en matière d'environnement. Le Corsica Pôle Tournages contrôle le bon respect des engagements pris dans le cadre du dispositif Eco-Migliuena en effectuant des visites de contrôle et un suivi du dossier.

Liste des sociétés de production ayant sollicité le Bonus Ecomigliuena depuis 2019 :

TITRE PROJET	GENRE	REAL	PROD	BONUS ECO
<i>Des lumières dans la nuit</i>	LM F	Dominique Liehnard	ECCE FILMS	Obtenu
<i>Dirty, Difficult, Dangerous</i>	LM F	Wissam Charaf	AURORA FILMS	En cours
<i>Le Flambeau (La flamme saison 2)</i>	F-TV S	Jonathan Cohen	ENTRE 2 & 4	Obtenu
<i>Le Retour</i>	LM F	Catherine Corsini	CHAZ PRODUCTIONS	En cours de traitement
<i>Plaine Orientale</i>	F-TV S	Pierre Leccia	IMAGE & COMPAGNIE	En cours de traitement
<i>Inestimable</i>	LM F	Eric Fraticelli	PAN CINEMA	Demande retirée
<i>Un Mohican</i>	LM F	Frédéric Farrucci	KORO FILMS	En cours de traitement
<i>Le Royaume</i>	LM F	Julien Colonna	CHI-FOU-MI	En cours de traitement
<i>Les Bodin's mènent l'enquête en Corse</i>	F-TV U	Thierry Binisti	CHABRAQUE PRODUCTIONS	En cours de traitement

## AXE II : STRUCTURER LES FILIERES ET L'EMPLOI POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

### ARTICLE 15 – ACCUEIL DES TOURNAGES ET SOUTIEN A LA COMMISSION REGIONALE DU FILM

Créé par la CTC en 2003 dans la continuité de l'adoption la même année d'un dispositif de soutien à l'audiovisuel, Corsica Pôle Tournages a pour mission de favoriser l'accueil de tournages en Corse, le suivi de la filière professionnelle en Corse (comédiens, techniciens, sociétés de production) mais également d'assurer une représentation de la Corse au sein des festivals et des salons professionnels afin de mener une action de communication volontariste. Corsica Pôle Tournages est membre de Film France CNC, anciennement association soutenue par le CNC regroupant l'ensemble des bureaux d'accueil -35 BAT- sur le territoire français et désormais intégrée au CNC depuis le 1er novembre 2021 avec la création du service de l'attractivité.

Les services offerts par Corsica Pôle Tournages sont les suivants :

- Mise à disposition de bases de données : techniciens, comédiens, figurants, fournisseurs, sociétés de production ;
- Pré-repérages et repérages ;
- Autorisations de tournages, relais avec les institutions insulaires ;
- Soutien logistique (transport, hébergement, services divers...) et administratif.

Depuis sa création, Corsica Pôle tournages a vu son activité évoluer d'année en année. L'évolution des productions endogènes et exogènes a permis la professionnalisation d'un noyau de techniciens et de comédiens insulaires en les accompagnant également avec la mise en place de formations sur le territoire insulaire.

#### A) Les tournages

Corsica Pôle Tournages dénombre chaque année le nombre de tournages réalisés dans l'île (court métrage, long métrage, fiction TV unitaire et de série, films institutionnels, films publicitaires, vidéo clip) et le nombre de jours de tournages correspondant.

Ainsi, depuis 2009, l'état des lieux est le suivant :

BILAN ACCUEIL DE TOURNAGE /NBRE DE JOURS DE TOURNAGES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Courts-métrages</b>	82	72	31	105	199	86	125	87	115	81	137	96	147	139	121
<b>Documentaires</b>	58	87	310	554	342	597	435	339	624	389	351	327	349	382	427
<b>Long métrages</b>	37	69	13	38	59	66	91	66	26	25	96	96	65	114	226
<b>Fictions TV</b>	33	158	81	77	186	112	214	98	63	215	16	44	112	94	193
<b>TOTAL</b>	<b>210</b>	<b>386</b>	<b>435</b>	<b>774</b>	<b>786</b>	<b>861</b>	<b>865</b>	<b>590</b>	<b>828</b>	<b>710</b>	<b>600</b>	<b>563</b>	<b>673</b>	<b>729</b>	<b>967</b>

BILAN TOURNAGES	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	
	Nbr	Jours	Nbr	Jours	Nbr	Jours	Nbr	Jours	Nbr	Jours	Nbr	Jours	Nbr	Jours	Nbr	Jours	Nbr	Jours
Longs métrages	4	91	3	66	2	26	1	25	4	96	2	96	5	65	6	114	7	226
Courts métrages	20	125	20	87	17	115	5	215	26	137	16	93	28	147	21	139	15	121
Fictions TV (dont séries)	6	214	5	98	3	63	14	81	1	16	2	44	3	112	3	94	4	193
Web TV	0	0	0	0	1	3	3	23	1	5	0	0	0	0	0	0	0	0
Programmes de flux	7	88	26	273	8	216	14	274	22	333	90	477	20	396	123	314	19	284
Documentaires	41	435	41	339	59	624	43	389	40	351	35	327	37	349	48	382	43	427
Publicités	0	0	1	2	2	57	9	48	10	21	13	45	8	22	7	16	2	14
Films institutionnels	6	76	6	76	2	12	14	34	52	144	18	88	14	58	9	39	4	11
Clips musicaux	11	35	11	35	4	11	8	24,5	7	15	22	48	4	10	3	10	2	7
Autres	23	134	23	139	11	59	26	66	23	37	6	14	1	1	16	20	3	7
<b>TOTAL :</b>	<b>118</b>	<b>1 198</b>	<b>136</b>	<b>1 115</b>	<b>109</b>	<b>1 186</b>	<b>137</b>	<b>1 180</b>	<b>186</b>	<b>1 155</b>	<b>204</b>	<b>1 232</b>	<b>120</b>	<b>1 160</b>	<b>236</b>	<b>1 128</b>	<b>99</b>	<b>1 290</b>

RECAPITULATIF 2023			
	Nbre ayant sollicités le BAT	Nbre de tournages accueillis	Nbre de jours de tournage
LONG-METRAGE	10	7	226
FICTION TV	6	4	193
COURT-METRAGE	23	15	121
FLUX	2	19	284
DOCUMENTAIRE	14	43	427
PUBLICITE	8	2	14
CLIP	5	2	7
INSTITUTIONNEL		4	11
CAPTATION		3	7
<b>TOTAL</b>	<b>68</b>	<b>99</b>	<b>1 290</b>

Depuis 2015, le nombre de jours de tournages en Corse est relativement stable et oscille aux alentours des 1200 jours de tournages par an. On constate une augmentation sur l'année 2023 qui comptabilise 1290 jours de tournages. Cette hausse s'explique par une croissance du nombre de jours de tournages pour les longs-métrages, la Fiction, la série TV et les documentaires. La diminution du nombre de projets en 2023 (99 contre 236 en 2022) met en évidence le fait que les tournages ont été réalisés en quasi-totalité sur le territoire.

Fiction : jours de tournage						
Année	Format	Prod. française		Prod. étrangère		Total
		Total	dont studio	Total	dont studio	
2023	CM	121				121
	LM	226				226
	SÉRIE	157				157
	UNITAIRE	19		17		36
	TOTAL	523		17		540
2022	CM	139				139
	LM	114				114
	SÉRIE	60				60
	UNITAIRE	34				34
	TOTAL	347		0		347
Evo. N/N-1	CM	-12,95%	+/-	+/-	+/-	-12,95%
	LM	98,25%	+/-	+/-	+/-	98,25%
	SÉRIE	161,67%	+/-	+/-	+/-	161,67%
	UNITAIRE	-44,12%	+/-	+/-	+/-	5,88%
	TOTAL	50,72%	+/-		+/-	55,62%

L'année 2023 a été fructueuse et comptabilise 356 jours de tournage pour 7 longs-métrages de fiction (226 jours) et 4 Fictions et séries TV (193 jours). Le documentaire garde une place prépondérante (≈33% des jours de tournage) du fait de la présence de plusieurs diffuseurs sur le territoire. Sur la période 2020-2022, le long-métrage oscille entre 2 à 6 tournage.s annuel.s pour un nombre de jours de tournages de 65 à 114 jours. En 2020, 2 films tournés en intégralité sur la Corse cumulaient 96 jours de tournages (idem en nombre de jours de tournages qu'en 2019 pour 4 films) contre 5 films en 2021 pour 65 jours de tournages. En 2022, les chiffres progressent avec 6 longs-métrages pour 114 jours de tournages. En 2023, avec 7 tournages de longs-métrages, un chiffre inédit pour la région, le long-métrage comptabilise 226 jours contre 6 tournages et 114 jours en 2022 soit une augmentation de près de 98% du nombre de jours de tournage. La part des longs-métrages représente 17% des jours de tournages. Cette hausse s'explique en partie par une année particulièrement active pour les réalisateurs corses avec notamment les longs-métrages de Thierry de Peretti, Eric Fraticelli, Julien Colonna et Frédéric Farrucci dont les tournages se sont déroulés en intégralité sur le territoire. Sur les 7 tournages, 6 longs-métrages ont bénéficié du soutien de la Collectivité de Corse et un long-métrage a été tourné sans soutien de la Collectivité de Corse.

La fiction TV (série et unitaire) affiche également une hausse en 2023 avec quatre tournages pour 193 jours de tournage cette année (3 tournages pour 94 jours en 2022, 3 tournages pour 112 jours en 2021) soit une augmentation de 105% entre 2022 et 2023 (série et unitaire confondus). Le tournage de la série de fiction Canal + « Plaine Orientale » réalisée par Pierre Leccia comptabilise à elle seule 102 jours de tournages.



Tableaux détaillés des longs-métrages et fictions (série et unitaire) tournés en 2023 sur le territoire :

Nbre	TITRE DE L'ŒUVRE	GENRE	RÉALISATEUR	SOCIÉTÉ DE PRODUCTION	NOMBRE DE JOURS DE TOURNAGE SUR LE TERRITOIRE
1	A SON IMAGE	LM	Thierry DE PERETTI	LES FILMS VELVET	34
2	LES COMEDIENS	LM DOC	Julien BONAN, Jean-Pierre ALESSANDRI	RAMONA PRODUCTIONS	
3	LE ROYAUME	LM	Julien COLONNA	CHI-FOU-MI PRODUCTIONS	38
4	UN MOHICAN	LM	Frédéric FARRUCCI	KORO FILMS	30
5	INESTIMABLE	LM	Eric FRATICELLI	PAN CINEMA	31
6	ON AURAIT DU ALLER EN GRECE	LM	Nicolas BENAMOU	WRITERZ FILMS	23
7	LES PISTOLETS EN PLASTIQUE*	LM	Guillaume MEURISSE	MAMMA ROMAN	7
	<b>TOTAUX</b>				<b>163</b>

\*« Les Pistolets en plastique » n'a pas bénéficié du soutien de la Collectivité de Corse.

Nbre	TITRE DE L'ŒUVRE	GENRE	RÉALISATEUR	SOCIÉTÉ DE PRODUCTION (DIFFUSEUR)	Nb DE JOURS DE TOURNAGE SUR LE TERRITOIRE
1	PAESE SAISON 4	F-TV S	Nicolas PANCRAZI et Pierre-François CIMINO	PASTAPROD (FR3 Via Stella)	55
2	PLAINE ORIENTALE	F-TV S	Pierre LECCIA	IMAGE COMPAGNIE (Canal+) &	102
3	LES BODIN'S	F-TV U	Thierry BINISTI	CHABRAQUE PRODUCTIONS (M6)	19
4	Kreuzfahrt ins Glück – Korsika	F-TV U	N/R		17
TOTAL					<b>193</b>

\*Le téléfilm allemand « Kreuzfahrt ins Glück – Korsika » (17 jours de tournage) n'a pas bénéficié de l'aide de la Collectivité de Corse.

## Les retombées économiques

La prévision de retombées économiques pour l'ensemble de ces films de fiction (séries de fiction et longs métrages) en 2023 avoisine les 13,9 millions d'euros pour 2 076 000 € de subventions attribuées (1 384 000 € pour la Collectivité de Corse / 692 000 € pour le CNC dans le cadre de la mesure 1 euro CNC pour 2 euros CDC), un chiffre plus de trois fois supérieur à celui des années précédentes : 4.7 millions d'euros pour 1 266 000 euros de subventions attribuées en 2022, 4.79 millions d'euros pour 1,3 million d'euros de subventions attribuées en 2021.

Le bras de levier pour la fiction (séries et longs métrages) avoisine 10,04 euros pour l'année 2023 (5,60 en 2022, 5.25 en 2021) de retombées économiques estimées sur le territoire pour un euro d'apport de la CDC (cf. tableau).

En ce qui concerne le documentaire et la captation audiovisuels, il s'agit, pour cette année comme pour les précédentes, en majeure partie de productions insulaires. Les retombées économiques prévisionnelles sur ce secteur s'élèvent à 4 385 233,25 €, un chiffre en hausse par rapport aux années 2021-2022 et se rapprochant de celui des années précédant la crise sanitaire, (3 507 930,96 € en 2022, 2 475 196,30 € en 2021, 3 206 157 € en 2020, 3 829 107 euros en 2019) pour 1 090 666 € de subventions, apport 1 euro CDC pour 2 euros du CNC déduit (1 636 000 € de subvention globale). Le bras de levier est de 4.02 € pour 1 euro CDC (3.49 € en 2022, 3.07€ en 2021, 3,73 euros en 2020).

Dans le tableau ci-dessous, entre 2018 et 2023, les retombées économiques des longs-métrages, Fictions TV et séries TV tournés en Corse montrent que pour 1 € d'aide de la CDC, 6.92 € seraient dépensés sur le territoire ce qui représente une économie non négligeable (hébergements, restauration, fournisseurs divers, embauches techniciens artistes figurants, ... les retombées économiques s'étalent sur plusieurs années) :

Année du tournage	Titre de l'œuvre	Type d'œuvre	Société de production	Réalisateur	Aide à la production attribuée CDC	Part CNC 1 euro pour 2 euros	Subvention réelle CDC	Retombées économiques prévisionnelles	Nbre jours de tournage	Retombées économiques
2018	L'ILE	SERIE FICT	IMAGE ET COMPAGNIE	Julien TROUSSELIER	227 300,99 €	75 767,00 €	151 533,99 €	1 370 000,00 €	66	1 567 403,00 €
2018	BELLE-FILLE	LM FICT	MY FAMILY	Méline MARCAGGI	150 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	694 772,00 €	25	694 772,00 €
2018	LE TEMPS EST ASSASSIN	SERIE FICT	AUTHENTIC PROD	Claude Michel ROME	220 000,00 €	73 333,33 €	146 666,67 €	3 782 119,00 €	70	2 165 570,00 €
2018	OVER LA NUIT - Saison 2	SERIE FICT	MARETERRANI U	Julien MEYNET	199 706,36 €	66 568,79 €	133 137,57 €	1 162 532,00 €	27	972 987,00 €
2018	STUDENTE - saison 2	SERIE FICT	STELLA PRODUCTIONS	Baptist AGOSTINI-CROCE Jean-Louis GRAZIANI	168 500,00 €	56 166,67 €	112 333,33 €	365 519,00 €	25	414 509,37 €
2018	ZEROSTERONE	WEB SERIE	LA DAME DE CŒUR	Nadja ANANE	73 352,53 €	24 450,84 €	48 901,69 €	133 120,00 €	12	133 120,00 €
2019	NAUFRAGES	LM FICT	OFFSHORE	Dominique LIENHARD	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	689 524,00 €	32	404 877,00 €
2019	ATTARABI ET MIKELATS	LM FICT	NOODLES PRODUCTION	Eugène GREEN	170 000,00 €	56 666,67 €	113 333,33 €	280 889,00 €	10	217 235,00 €
2019	MON LEGIONNAIRE	LM FICT	CHEVALDEUXT ROIS	Rachel LANG	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	499 353,00 €	19	326 736,00 €
2019	LES COMETES	LM FICT	5 A 7 FILMS	Pascal TAGNATI	180 000,00 €	60 000,00 €	120 000,00 €	307 323,50 €	35	307 323,50 €
2019	CAPITAINE MARLEAU	TV FILM	PASSIONFILMS	Josée DAYAN	140 000,00 €	46 666,67 €	93 333,33 €	672 122,00 €	16	591 898,00 €
2020	#PAESE	SERIE FICT	PASTAPROD	Pierre-François CIMINO	337 593,32 €	112 531,11 €	225 062,21 €	1 111 573,48 €	37	1 042 388,28 €
2020	PERMIS DE CONSTRUIRE	LM FICT	MARVELOUS PRODUCTIONS	Eric FRATICELLI	230 000,00 €	76 666,67 €	153 333,33 €	1 745 770,00 €	47	1 396 182,00 €
2020	LA PETITE BANDE	LM FICT	LES FILMS PELLEAS	Pierre SALVADORI	230 000,00 €	76 666,67 €	153 333,33 €	1 953 098,00 €	49	957 753,00 €
2021	UNE HISTOIRE D'AMOUR	LM FICT	ACME FILMS	Alexis MICHALIK	100 000,00 €	33 333,33 €	66 666,67 €	186 818,00 €	13	291 333,92 €
2021	DE GRANDES ESPERANCES	LM FICT	SESAME FILMS	Sylvain DESCLOUS	132 436,00 €	44 145,33 €	88 290,67 €	278 872,00 €	10	241 638,00 €
2021	DIRTY DIFFICULT DANGEROUS	LM FICT	AURORA	Wissam CHARAF	150 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €	200 800,08 €	19	200 800,08 €
2021	FRATE	LM FICT	KALLOUCHE CINEMA	Karole ROCHER, Barbara BIANCARDINI	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	397 360,00 €	20	397 360,00 €
2021	LE CLAN	LM FICT	PAN EUROPEENNE	Eric FRATICELLI	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	488 797,00 €	21	704 159,00 €
2021	#PAESE SAISON 2	SERIE FICT	PASTAPROD	Pierre-François CIMINO et Nicolas PANCAZI	360 000,00 €	120 000,00 €	240 000,00 €	1 091 938,33 €	60	1 083 563,00 €
2021	LA FLAMME SAISON 2 LE FLAMBEAU	SERIE FICT	ENTRE 2 & 4	Jonathan COHEN	210 000,00 €	70 000,00 €	140 000,00 €	2 148 746,00 €	37	1 292 299,00 €
2022	BORGO	LM FICT	PETIT FILM	Stéphane DEMOUSTIER Pascal-Pierre GARBARINI	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	661 501,00 €	17	661 501,00 €
2022	LE RETOUR	LM FICT	CHAZ PRODUCTIONS	Catherine CORSINI Naïla GUIQUET	250 000,00 €	83 333,33 €	166 666,67 €	901 997,00 €	33	854 904,00 €
2022	SCENES DE MENAGES PRIME EN CORSE	TV FILM	NOON	Francis DUQUET	80 000,00 €	26 666,67 €	53 333,33 €	527 879,38 €	14	527 879,38 €
2022	CANDICE RENOIR EPISODE 95 "CHACUN DIRIGE L'EAU VERS SON MOULIN"	TV FILM	BOXEUR 7	Fabienne FACCO Pascal LAHMANI	100 000,00 €	33 333,33 €	66 666,67 €	645 000,00 €	20	645 000,00 €
2022	#PAESE SAISON 3	SERIE FICT	PASTAPROD	Pierre-François CIMINO et Nicolas PANCAZI	336 000,00 €	112 000,00 €	224 000,00 €	857 916,53 €	60	857 916,53 €
2023	A SON IMAGE	LM FICT	LES FILMS VELVET	Thierry DE PERETTI	300 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	1 131 519,00 €		1 131 519,00 €
2023	LE ROYAUME	LM FICT	CHI-FOU-MI PRODUCTIONS	Jeanne Herry Julien Colonna / Julien Colonna	300 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	1 302 125,00 €	38	1 302 125,00 €
2023	INESTIMABLE	LM FICT	PAN CINEMA	Eric Fraticelli	200 000,00 €	66 666,67 €	133 333,33 €	1 793 657,00 €	31	1 793 657,00 €
2023	Un Mohican	LM FICT	ORO FILMS	Frédéric Farrucci	360 000,00 €	120 000,00 €	240 000,00 €	1 146 331,41 €	30	1 146 331,41 €
2023	ON AURAIT DU ALLER EN GRECE	LM FICT	WRITERZ PRODUCTION	Nicolas BENAMOU	100 000,00 €	33 333,33 €	66 666,67 €	749 988,00 €	23	749 988,00 €
2023	LES COMEDIENS	LM DOC	RAMONA PRODUCTIONS	Julien BONAN / Jean-Pierre ALESSANDRI	90 000,00 €	30 000,00 €	60 000,00 €	175 352,54 €		175 352,54 €
2023	PLAINE ORIENTALE	LM FICT	IMAGE & COMPAGNIE	Pierre LECCIA et Aurélie TEISSEIRE	300 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	5 799 976,00 €	102	5 799 976,00 €
2023	#PAESE SAISON 4	SERIE FICT	PASTAPROD	Pierre-François CIMINO et Nicolas PANCAZI	336 000,00 €	112 000,00 €	224 000,00 €	1 026 747,00 €	55	1 026 747,00 €
2023	LES BODINS	TV FILM	CHABRAQUE PRODUCTIONS	Thierry BENISTI	90 000,00 €	30 000,00 €	60 000,00 €	774 641,00 €	19	774 641,00 €
				<b>TOTAL :</b>	<b>7 120 889,20 €</b>	<b>2 373 629,73 €</b>	<b>4 747 259,47 €</b>	<b>37 055 677,25 €</b>	<b>1 092</b>	<b>32 851 445,01 €</b>
										1 € de subvention CDC pour 6,92 € dépensés sur le territoire

B) Base Talents - Techniciens, artistes, figurants, une base en constante augmentation

Afin de suivre la filière professionnelle, Corsica Pôle Tournages dispose d'un outil : la base TAF (techniciens, artistes, figurants) créée en 2005 par Film France. C'est une base indépendante de celle administrée par le Pôle Emploi Spectacle. L'inscription à la Base TAF ne se substitue pas à celle qui doit être faite auprès du Pôle Emploi Spectacle. Depuis la mise en place de la base en 2005, celle-ci a été remaniée une première fois en 2011 et tous les inscrits ont dû procéder à leur réinscription. Elle a fait à nouveau l'objet d'un remaniement en 2019/2020. Leurs inscriptions sont en cours. On peut toutefois dénombrer environ 200 techniciens et une centaine de comédiens sur l'ensemble du territoire dont environ 90 techniciens adhèrent à l'Association des Techniciens de l'Audiovisuel et du Cinéma Corse (ATCAC).

A ce jour, la création d'une base de données sur « Phraseanet » (solution Open Source qui répond aux besoins de gestion des médias type Photos, Vidéos, Documents Audio, documents PDF, Office...) qui nous sert déjà de photothèque sera étendue d'ici la fin de l'année 2024, dans un 1er temps pour répertorier l'ensemble des techniciens, comédiens, prestataires, fournisseurs du secteur audiovisuel cinéma et qui aurait pour objectif dans un 2nd temps, d'être déployé à l'ensemble de la direction de la culture (acteurs culturels au sens large : spectacle vivant,...).

Un premier travail effectué fin 2023 avec la Direction Générale Adjointe en charge des Systèmes d'Information, de la Communication Interne et des ressources humaines de la Collectivité de Corse qui a permis de valider une 1ère phase réglementaire en termes de RGPD ainsi qu'avec la CNIL et dans l'attente d'une validation au 1er trimestre 2024 de la Direction adjointe de la sécurité des systèmes d'information de la Collectivité de Corse.

Corsica Pôle tournages recense dans la nouvelle base « Film France Talents » dont les inscriptions sont toujours en cours :

Type	Nombre d'inscrits ancienne base TAF					Nombre d'inscrits nouvelle base TAF	
	Base de 2005 à 2011	Base de 2011 à 2014	Base de 2016	Base de 2018	Base de 2019	Base de 2020	Base de 2023
<b>Techniciens</b>	112	139	226	303	325	79	101
<b>Comédiens</b>	127	108	126	145	153	38	53
<b>Figurants</b>	100	112	156	174	178	NC	NC

C) Base décors, un outil territorial en cours de construction

Une des missions de base de Corsica Pôle Tournages est de promouvoir la Corse comme terre d'accueil de tournages et par conséquent de posséder une photothèque la plus exhaustive possible.

L'arrivée d'un nouvel agent en la personne de M. Sébastien Dominici au sein du service au 1er semestre 2023 ainsi que l'acquisition d'un appareil photo en décembre 2023 permettra de lancer des campagnes photographiques et d'abonder ainsi les visuels collectés dans la base de données géolocalisée Phraseanet.

Ainsi, afin de pallier ce manque de visuels et au bénéfice d'un travail plus efficient et plus professionnel, les ressources vives du territoire ont été identifiées (ATC, Parc Naturel Régional de Corse, Offices de tourisme, Office de l'Environnement, Communautés de communes, villes, associations, ...) et la première convention de cession de droits photos a été signée avec le Parc Naturel Régional de Corse fin décembre 2017.

A ce jour, près de 15 000 photos libres de droits ont été collectées auprès de différents acteurs du territoire (le Parc Naturel Régional de la Corse, l'Agence du Tourisme de la Corse, les Offices de tourisme de Porto-Vecchio, Bonifacio, Calvi, Île Rousse, la ville de Bastia et le service de l'inventaire de la direction du Patrimoine de la CDC) et les années à venir permettront de poursuivre cette action. Ces partenariats permettent non seulement de récolter des visuels libres de droits utilisables par l'ensemble des directions de la CDC (notifié dans la convention) mais aussi de structurer la coopération des différentes collectivités locales en faveur de l'accueil des tournages.

A ce jour, près de 3000 photos ont été saisies, il est prévu d'abonder chaque année la photothèque de 1 500 photos.

#### D) Des outils spécifiques en cours de création

Dans le cadre de ses missions d'accueil des tournages, Corsica Pôle Tournages est très souvent sollicité par des sociétés de production pour des autorisations de tournages sur le territoire. Ainsi, face aux nombreuses demandes et au vu de la complexité des réglementations (Natura 2000, réserves naturelles, zones humides, arrêtés de protection, directives, terrains du conservatoire, ...), les directeurs de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – la DREAL – et de l'Office de l'Environnement de la Corse – l'OEC – ont été personnellement sollicités afin qu'une cartographie du territoire puisse être créée pour le Pôle Tournages.

Différentes réunions ont permis au Pôle Tournages de disposer depuis septembre 2018, d'une cartographie de la Corse afin d'identifier les différents gestionnaires en fonction des lieux de tournages des films.

Par ailleurs, très sollicitée pour l'obtention d'autorisations dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives et culturelles dont les tournages, la DREAL -Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, service de l'État, qui pilote sous l'autorité des préfets, la mise en œuvre en Corse des politiques du Ministère de la Cohésion des Territoires et du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire - a souhaité créer une application informatique dédiée de traitement dématérialisé.

Cette application permettra d'interroger directement par mail les gestionnaires des lieux concernés en favorisant d'une part l'amélioration de l'accueil des tournages dans les démarches administratives et d'autre part, la gestion du respect des réglementations en matière d'environnement.

Des réunions ont débuté fin 2018 et se sont poursuivies à ce jour avec l'ensemble des gestionnaires concernés (CPT, DREAL, DDTM, DDCSPP, PNRC, OE, ...) pour la cocréation de cet

outil. Au vu de son intérêt, le Ministère de la Cohésion des Territoires et le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ont décidé de conduire en direct la création de cette application en désignant la Corse comme territoire pilote. L'objectif sera d'étendre l'application à l'ensemble du territoire national si elle s'avère apporter une plus-value en matière de gestion d'accueil des tournages.

Ainsi, ce projet initié par la DREAL devait à ce titre bénéficier pour l'entièreté de sa réalisation, d'un financement par son Ministère.

A ce jour (fév. 2024), l'application a été créée mais nécessite des ajustements avec des longs délais de réalisation pour sa finalisation et un abondement financier de la part de la Direction de la Culture de la Collectivité de Corse (60 000€ prévisionnés en investissement sur le budget du service Promotion formation). Des réunions ont été organisées entre la société Ecedi (réalisation de la 1ère phase du marché avec le Ministère), la Direction du digital et des systèmes d'information de la CDC, la Direction de la Culture pour finaliser cet outil.

- E) Intégration de la labellisation Ecoprod dans le règlement des aides et mise en place d'un dispositif spécifique à la Corse

Le secteur audiovisuel émet environ 1 million de tonnes équivalent CO2 dans l'atmosphère chaque année, dont environ le quart est directement lié aux tournages selon une étude sur la filière réalisée en 2011.

Pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les productions audiovisuelles, six acteurs du secteur sur le plan national (ADEME, AUDIENS, Commission du Film d'Île de France, DIRECCTE IDF, France Télévisions et TF1) ont lancé la démarche Ecoprod et créé le collectif en 2009 permettant de calculer l'empreinte carbone dédié aux productions audiovisuelles, le Carbon'Clap. En 2014, le Collectif lance la « Charte ECOPROD pour l'entreprise de l'Audiovisuel » pour engager les entreprises signataires dans une démarche d'amélioration continue d'information, de réflexion et de mise en œuvre, encadrée et aidée par les outils et services mis à disposition par le collectif. En 2021, Ecoprod devient une association avec, pour membres fondateurs, Audiens, le groupe Canal +, la CST, Film Paris Région, le groupe France TV et le groupe TF1, soutenus par le CNC.

Lors de la rédaction du nouveau règlement des aides culture en 2017, la Collectivité de Corse a souhaité introduire cette notion d'éco-responsabilité en initiant un dispositif incitatif « Ecomigliuerezza » sur la base d'une bonification de subvention sur l'aide octroyée pour les longs-métrages unitaires et les séries.

Corsica Pôle Tournages a établi un partenariat avec l'Office de l'Environnement qui dispose des compétences en matière d'écologie pour la gestion de ce label. Ainsi, le 28 novembre 2019, ont été votées en Assemblée de Corse les modalités de mise en œuvre du bonus d'éco production.

A ce jour, un long-métrage « Des feux dans la nuit » (de Dominique LIENHARD) et une série « Le Flambeau » (de Jonathan Cohen) ont bénéficié de l'écomigliuerezza et six autres demandes de deux sociétés de production sont en cours de traitement :

- "Dirty, Difficult, Dangerous", long-métrage de Wissam Charaf, AURORA FILMS

- "Le Retour", long-métrage de Catherine Corsini CHAZ PRODUCTIONS (en cours de traitement)
- "Plaine orientale" série de fiction Canal + de Pierre Leccia IMAGE & COMPAGNIE (demande en cours/tournage 2023)
- "Un Mohican" long-métrage de Frédéric Farrucci KORO FILMS (demande en cours/tournage 2023)
- "Le Royaume" long-métrage de Julien Colonna CHI-FOU-MI PRODUCTIONS (demande en cours/tournage 2023)
- "Les Bodin's" série de fiction de Thierry Binisti CHABRAQUE PRODUCTIONS (demande en cours/tournage 2023)

F) Des outils de communication

1. L'insertion publicitaire

Corsica Pôle Tournages utilise des moyens de communications classiques sur des supports dédiés tels que Ecran Total, le Film Français, les catalogues des festivals... Depuis 2020, un marché global d'insertions dans la presse spécialisée est géré directement par la Direction de la Communication de la CDC n'impactant plus intégralement le budget du Corsica Pôle Tournages.

Une communication dans la presse spécialisée qui s'effectue notamment au regard de la participation du Corsica Pôle Tournages en festivals ainsi qu'un numéro spécial incontournable du magazine Ecran Total accompagné d'un article sur le fonds d'aides de la CDC, du bilan des tournages de l'année écoulée et des projets sur l'année à venir.

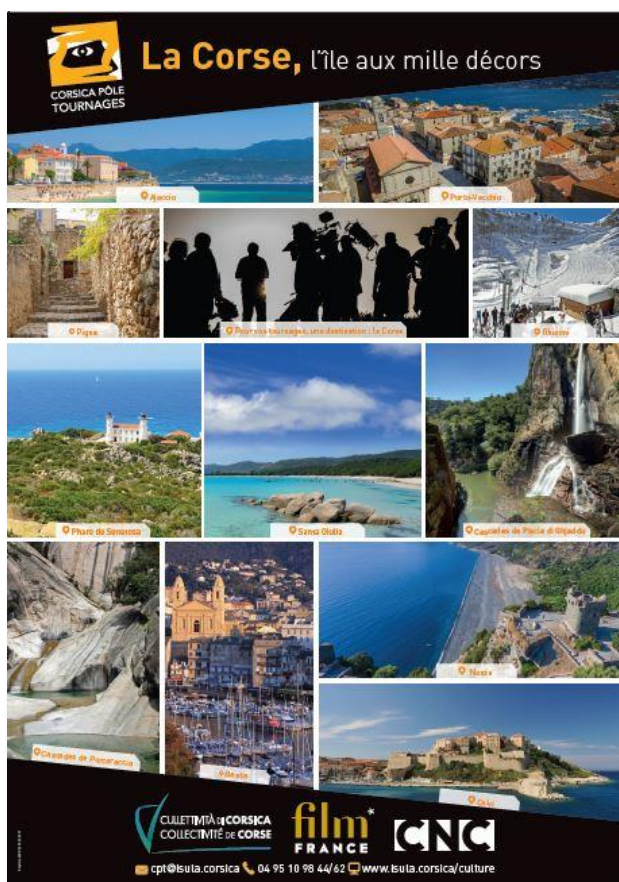
	DEPENSES IMPACTEES SUR LE BUDGET DE LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION DE LA CDC							
MAGAZINES SPECIALISES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>1/ LES ECRANS</b>								
Spécial Cannes		1 140 €						
<b>1/ ECRAN TOTAL</b>								
Spécial Cannes		1 512 €	1 560 €	2 640 €		X	X	X
Spécial Régions	1 620 €	1 560 €	1 440 €	1 440 €	1 440 €	X	X	X
Hors-Série Production							X	X
spécial ProductionForum								X
Spécial La Rochelle			2 400 €					
<b>2/ ERI</b>								
Insertion La Rochelle	2 388 €		2 148 €	2 268 €				
<b>3/ LE FILM Français</b>								
Spécial Cannes			3 480 €	3 600 €		X		
<b>4 / FILM France</b>								
Incentive guide	500 €	500 €						
<b>TOTAL</b>	<b>4 508 €</b>	<b>4 712 €</b>	<b>11 028 €</b>	<b>9 948 €</b>	<b>1 440 €</b>			

## 2. Un guide des tournages et des goodies

Création d'outils de communication, de guides et fascicules dédiés au fonds d'aide et au Corsica Pôle Tournages et de goodies utilisés lors de déplacements en festivals et dans les salons dédiés à l'audiovisuel pour une communication efficace mettant en avant tant la diversité des décors insulaires que le Fonds d'Aides du service. Des accessoires également distribués aux techniciens du territoire (tote bag, sacoches, cordons, fouta, cendriers, parapluies, t-shirts, gobelets ecocup, tours de cou, éventails, coupe-vent ...).

Quelle stratégie de communication mettre en place pour rendre le territoire davantage attractif aux tournages ? Une réflexion est à développer également sur un site internet attractif ou une newsletter du cinéma corse.

### EX. D'UNE AFFICHE :



### GUIDE ET GOODIES :



### G) Festivals – Evènementiel

Corsica Pôle Tournages participe à des salons et festivals professionnels dont le Salon des Lieux de tournages à Paris, le festival international du court-métrage de Clermont-Ferrand, le festival de Cannes, le festival de la Rochelle afin de faire la promotion de la Corse comme terre d'accueil de tournages. Il arrive que le bureau d'accueil organise des événements afin de communiquer sur la politique du secteur ou s'associe à la sélection d'un film en festival, ce qui a été le cas notamment en 2013 pour la sélection au festival de Cannes du 1er long métrage



de Thierry de Peretti « Les Apaches » et en 2021 pour le long-métrage de Pascal Tagnati « I Comete ».

Des partenariats se dessinent avec l'ATC afin d'associer leur présence à certains festivals pour promouvoir la Corse à l'international, dans la dynamique du service attractivité du CNC dont un des axes est de promouvoir la France au niveau international.

<b>PARTICIPATION DE POLE TOURNAGES EN FESTIVALS</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Salon des lieux de tournages		X	X		X	X	X	X
Festival du court-métrage de Clermont-Ferrand	X	X	X	X	X	X	X	
Festival Séries Mania - Lille				x				
Festival de Cannes		X	X	X		X	X	X
Festival de la fiction TV de la Rochelle	X	X	X					
Fête du cinéma en région <u>Organisation d'évènement</u>		X	X					

<b>Budget prévu</b>	<b>50 000 €</b>	<b>Budget réalisé</b>	<b>32 000,00 €</b>
CDC	50 000 €	CDC	32 000,00 €
CNC	0 €	CNC	0 €

ARTICLE 16 – LE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE

Les régimes d'aides « Impresa Sì » et « Prossima » de l'ADEC (Agence de développement économique de la Corse) ont comme objectifs d'aider le développement économique et la professionnalisation des structures et de soutenir l'émergence et la structuration de projets innovants explorant de nouveaux modèles économiques autour de la technologie et la création. De nombreuses entreprises audiovisuelles de l'île ont pu en bénéficier. Le dispositif « U Pattu impiegu » permet de faciliter les recrutements de jeunes diplômés ou chômeurs de longue durée avec la création de postes.

En 2022, quatre entreprises du secteur audiovisuel et cinéma ont bénéficié d'un soutien de l'ADEC :

Nom de l'entreprise	Activité	Description du projet	Objet intervention	Dispositif	Nature de l'aide	Montant	Date délibération
SARL ATACC INTERNATIONAL	Prestataire de services dans l'audiovisuel (code APE 9002Z)	Renouvellement des investissements et acquisition d'un mur LED	Acquisition de matériels (audiovisuels et informatiques) et d'un mur LED	Impresa Sì	Aide aux projets d'investissement des entreprises-Développement (Aide de Minimis)	53 750,70 €	13/06/2022
SARL INTERVISTA PROD	Production audiovisuelle	Renforcement de la capacité de rééditorialisation de contenus, Acquisition d'une régie mobile et Aménagement bureau	Acquisition de matériels & Aménagement d'une régie mobile & Agencement bureau	Impresa Sì	Aide aux projets d'investissement des entreprises-Développement (Aide de Minimis)	42 596,35 €	12/12/2022
SARL NOVITA PROD	Production audiovisuelle	Equipements nouveaux en audiovisuel	Investissements matériels (informatiques, audiovisuel), travaux d'électricité et d'aménagement des murs	Impresa Sì	Aide aux projets d'investissement des entreprises-Développement (Aide de Minimis)	136 424,40 €	12/12/2022
SAS PIMENTO PROD	Production audiovisuelle	Recrutement	Création d'un emploi en CDI d'une personne inscrite à Pôle Emploi Corse	U Pattu Impiegu	Aide en faveur de l'emploi des personnes défavorisées et des travailleurs handicapés	7 000 €	12/12/2022

Pour information, en 2023, à l'initiative conjointe de l'ADEC et de la Collectivité de Corse, une réunion a été organisée à Corti en avril en présence des élus référents (Antonia Luciani, Conseillère exécutive en charge de la culture, du patrimoine, de l'éducation et de la formation et Alexandre Vinciguerra, Conseiller exécutif en charge de l'innovation et Président de l'ADEC), de leurs services dédiés et des acteurs économiques du secteur de l'audiovisuel corse. L'objectif de cette rencontre était d'appréhender au mieux les problématiques et les enjeux de la filière afin de créer des dispositifs spécifiques d'accompagnement pour la filière du cinéma et de l'audiovisuel corse. La mise en place de réunions de travail entre les acteurs du territoire devrait permettre de faire remonter les besoins et de proposer des mesures adaptées.

A également été évoqué dans ce cadre le projet de création d'un studio de tournage en Corse en partenariat avec les institutions locales, les acteurs du territoire et Provence Studios. Ce projet répond à l'objectif du plan France 2030 qui vise à doter la France de moyens humains et techniques de haut niveau et à renforcer sa compétitivité à l'international.

<b>Budget prévu</b>	<b>pas d'enveloppe spécifique €</b>	<b>Budget réalisé</b>	<b>239 771,45 €</b>
CDC	id.	CDC	239 771,45 €
CNC	0 €	CNC	0 €

## ARTICLE 17 – SOUTENIR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre de la formation initiale, ont été créés à l'Université de Corse :

- En 2001, la licence professionnelle TAIS, Techniques et Activités de l'Image et du Son, nouvellement LPTSI, Licence Professionnelle Techniques du Son et de l'Image qui a permis de constituer un véritable vivier de techniciens en Corse
- En 2011, le DU CREATACC (Diplôme d'Université Créations et Techniques Audiovisuelles et Cinématographiques de Corse) en partenariat avec le GREC (Groupe de recherches et d'essais cinématographiques). Ouvert aux étudiants de Bac +3, elle permet à de jeunes producteurs et réalisateurs de se former tout en réalisant un premier film dans des conditions professionnelles. La Collectivité de Corse soutient les 6 films réalisés chaque année dans le cadre de son fonds d'aides au titre de l'aide à la première œuvre en attribuant une subvention globale de 131 000 €.

De plus, dans le cadre de la formation continue, la Collectivité de Corse soutient des actions de formations au travers d'ateliers et de stage de formation professionnelles :

- L'association « Les Ateliers Varan » qui organisent depuis plus de 10 ans à Ajaccio et désormais Bastia des ateliers d'écriture et de réalisation documentaire ouverts aux réalisateurs du bassin méditerranéen intitulés "Regards méditerranéens". Chaque année, sont réalisés 10 films portant des regards originaux sur le territoire autour d'une thématique définie. Ces films sont diffusés dans les festivals insulaires sur Internet et parfois sur France3 Corse ViaStella. Depuis 2022, les Ateliers Varan investissent la ville de Bastia.
- L'association GREC (Groupe de recherche et d'essais cinématographiques), dans le cadre d'ateliers d'écriture de scénarii d'œuvres cinématographiques de fiction de courte durée, basé à Purtivechju depuis quatre ans. Cet atelier s'est élargi depuis quelques temps à la réécriture de documentaires d'auteur.

D'autres actions concernant l'écriture de séries et de longs métrages et les écritures émergentes ont été mises en œuvre au sein des deux « fabrichi » soutenues par la CDC, « Providenza » et « Casell'Arte ».

Un cycle de 3 ans de formation EURODOC pour le développement de documentaires dans une perspective internationale, avec chaque année un groupe composé de projets en provenance d'îles de Méditerranée a également été mis en place dans le cadre de la convention triennale avec l'association CORSICADOC. Cette formation se déroule en 3 sessions annuelles. Chaque année une des 3 sessions se déroule en Corse.

Une réunion s'est tenue en 2021 avec l'Assurance Formation Des Activités du Spectacle – l'AFDAS, association qui se place aujourd'hui au cœur des stratégies emplois-formations notamment des intermittents de l'audiovisuel et du cinéma, permettant d'établir les premiers contours d'un CTOP Culture (Contrat Territorial d'Objectifs et de Progrès) dans le but de mettre en œuvre une professionnalisation et une structuration des filières et des réseaux de

techniciens et comédiens insulaires. Ce CTOP, défini après un état des lieux et une étude des besoins lancée par l'AFDAS à la demande de la CDC, a été signé pour une durée de 3 années pour la période 2021-2024. Une enveloppe d'un montant de 300 000 € a été votée à cet effet en 2021 pour un plan de formation des acteurs de la Culture (spectacle vivant, audiovisuel et cinéma, arts visuels, livre et lecture) de 100 000 € par an. Un parcours de professionnalisation sous forme de modules a été mis en place.

#### Formations initiées à ce jour :

1. Formation conduite par l'Organisme de Formation corse Telepaese organisée du 28 mars au 1er avril 2022 à Corte dédiée aux assistants réalisateurs avec l'apprentissage du fonctionnement du logiciel Movie Magic Scheduling : Création d'un plan de travail à partir du scénario sous la forme et la présentation souhaités, ainsi que des dépouillements exhaustifs et spécifiques, et tout autre document nécessaire à l'organisation et le bon déroulement du tournage.
  
2. Formation conduite par l'Organisme de Formation Aflokkat organisée le 05 avril 2022 à Ajaccio dédiée aux régisseurs, repéreurs, directeurs de production sur la thématique « Territoire et Enjeux environnementaux » :
  - connaître l'organisation, la protection et la réglementation pour mieux appréhender les contraintes environnementales,
  - écoresponsabilité, avec le dispositif national « Ecoprod » et la déclinaison de ses préconisations sur le plan insulaire dans le cadre de l'accompagnement d'un tournage « éco conçu » relatif au dispositif « Ecomigliurenza » de la CDC dont le respect génère un bonus de subvention.
  
3. Formation opérée par l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT) pour le compte du CNC organisée le 13 juin 2023 en distanciel dédiée aux employeurs du cinéma, de l'audiovisuel et de l'exploitation sur les « violences sexistes et sexuelles » :
  - savoir définir les violences sexistes et sexuelles,
  - connaître les modes de preuves et les obligations des responsables juridiques.

A savoir que depuis le 1er janvier 2021, les aides du CNC sont conditionnées au respect par les entreprises qui les demandent, d'obligations précises en matière de prévention et de détection du harcèlement sexuel.

4. Formation conduite par l'Organisme de Formation Les Lapins Bleus organisée du 06 au 17 février 2023 à Bastia dédiée aux régisseurs, repéreurs, directeurs de production sur la thématique « étalonnage sur le logiciel DaVinci » :
  - Acquérir les connaissances d'utilisation du logiciel dans les étapes de gestion des Médias, de conformation, d'étalonnage primaire et secondaire, de finishing et d'export.
  
5. Formation conduite par la Commission Supérieure Technique de l'Image et du Son (CST) et ECOPROD organisée du 20 au 21 à Ajaccio et du 22 au 23 février 2023 à Bastia

- dédiée aux directeurs de production, assistants de production sur la thématique « Initiation à l’outil de mesure de l’impact Carbone – Cycle EcoProd » :
- Inventorier les émissions de GES à l’échelle d’une organisation audiovisuelle,
  - Commencer à mettre en place un plan de réduction des émissions de sa structure.

6. Formation conduite par l’Organisme de Formation Rhinocéros organisée du 03 au 07 avril 2023 à Bastia dédiée aux comédiens sur la thématique « des techniques de doublage – Perfectionnement » :

- Perfectionnement des techniques relatives à la pratique de la voix au micro en post production,
- Capacité d'intervenir dans les domaines du doublage en langue corse et en langue française.

7. Formation conduite par l’Organisme de Formation AFLOKKAT organisée du 08 au 12 janvier 2024 à Ajaccio dédiée aux maquilleurs.euses sur la thématique « fabrication de prothèses transfert – maquillage FX pour le cinéma » :

- Permettre aux stagiaires de pratiquer et comprendre les étapes de fabrication d'une ou plusieurs prothèses transferts et de les appliquer sur un modèle.

<b>RECAPITULATIF CTOP CULTURE 2022-2024</b>				
<b>FORMATIONS</b>	<b>NBRE PARTICIPANTS</b>	<b>NBRE DE JOURS</b>	<b>ANNEE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>1. FORMATION MOVIE MAGIC SCHEDULING</b>	4	4,00	2022	4 260,88 €
<b>2. FORMATION AUX TERRITOIRES ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX + ECOPROD</b>	15	1	2022	3 875,45 €
<b>3. FORMATION OBLIGATOIRE CNC - VHSS (hors ctop)</b>	12	0,50	2022	0,00 €
<b>4. FORMATION AU METIER D'ETALONNEUR AVEC DAVINCI</b>	7	10	2023	13 440,00 €
<b>5. INITIATION A L'OUTIL DE MESURE DE L'IMPACT CARBONE - CYCLE ECOPROD</b>	20	4	2023	8 267,00 €
<b>6. FORMATION AUX TECHNIQUES DE DOUBLAGE - PERFECTIONNEMENT</b>	7	5	2023	10 118,50 €
<b>7. FORMATION PROTHESES TRANSFERT - MAQUILLAGE FX POUR LE CINEMA</b>	3	5	2024	6 300,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>68</b>	<b>29,5</b>		<b>46 261,83 €</b>

Le service promotion formation va poursuivre en 2024 la création de parcours de formations pour les techniciens en collaboration avec l’AFDAS sous la forme de modules

professionnalisant en renouvelant le CTOP sur 2024-2026 (sous réserve d'un ajustement de la convention) ou en ayant son propre budget dédié.

Par ailleurs, un projet de création d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en Audiovisuel à Bastia en Haute-Corse est en cours. Ce projet viendrait compléter l'offre de formation présente sur le territoire. Elle permettrait également de former une nouvelle génération de professionnels afin de répondre aux besoins et aux évolutions de la filière. Le Rectorat, l'Université et la Collectivité de Corse travaillent conjointement à l'élaboration de ce projet depuis le début de l'année 2023 pour une ouverture prévue à la rentrée 2025.

<b>Budget prévu (hors CTOP)</b>	<b>75 000 €</b>	<b>Budget réalisé (hors CTOP)</b>	<b>75 000 €</b>
CDC	75 000 €	CDC	75 000 €
CNC	0 €	CNC	0 €

## AXE III : RECONQUERIR LES PUBLICS GRACE AUX SALLES ET AUX ACTEURS DE LA DIFFUSION CULTURELLE

---

### ARTICLE 18 – LE SOUTIEN POUR UN PARC DENSE, MODERNE ET DIVERSIFIÉ

#### **Historique du soutien aux établissements cinématographiques du territoire :**

L'opération de numérisation, menée conjointement par la CDC et le CNC en 2013 sur l'ensemble des salles de cinéma à la fois fermées et de plein air du territoire, a permis une forte relance de l'exploitation cinématographique insulaire. Cette révolution technologique, induisant une qualité de projection optimale, une grande souplesse dans la gestion des copies et de la programmation ainsi qu'une réduction importante des coûts de transport, a permis en outre un enrichissement de l'offre cinématographique.

L'offre en termes d'établissements cinématographiques s'est également développée par l'ouverture fin 2014 du complexe cinématographique de dernière génération L'ELLIPSE (6 salles et de 1182 places), géré par la SARL MSG CINÉMA et soutenu par le CNC et la CDC, dont le succès de fréquentation ne se dément pas.

En 2016, le projet de modernisation du cinéma LE REGENT, dans le cadre de la réouverture de cet établissement bastiais, a été soutenu à hauteur de 100 000 €.

En 2017, avec l'actualisation de l'aide à la création d'établissement cinématographique, un projet de complexe cinématographique sous l'enseigne « CINEMA GALAXY » en Corse-du-Sud, à Lecci de 4 salles et de 619 places, a été aidé à hauteur de 467 500 € par la CDC et soutenu à hauteur de 450 000 € par le CNC. Ce cinéma a ouvert en juillet 2019.

Le projet de création d'établissement cinématographique baptisé « LE CUBE » à Bastia et porté par l'exploitant du cinéma « LE REGENT » dont l'examen était prévu en 2020 a été reporté en 2021 : un financement de 1 000 000 € a été accordé par la CDC et de 650 000 € par le CNC.

Du côté d'Aiacciu, l'exploitant du complexe ELLIPSE a été aidé en 2019 à hauteur de 300 000 € par la Collectivité de Corse pour la réouverture d'un complexe de 3 petites salles en centre-ville pour 284 places sur le site de l'ancien cinéma « LE LAETITIA ». La crise sanitaire ayant retardé les travaux et entraîné des surcoûts, une subvention complémentaire a été accordée à la société porteuse du projet (SAS TRYPTIQUE) en 2022. D'un montant total de 378 413,77 €, le soutien de la Collectivité de Corse à ce projet s'inscrit dans le contexte de modernisation globale du parc cinématographique insulaire. La réouverture du cinéma « Laetitia » (en octobre 2022) a pour objectif de permettre une redynamisation du centre-ville ajaccien (palliant notamment le manque de cinéma en centre-ville), ainsi qu'une amélioration de l'offre globale des films en salles avec une plus grande diversité et une meilleure exposition. Cette réouverture a également pour effet de réduire les déplacements en voiture ou en transports en commun.



La restructuration de l'offre cinématographique en termes de modernisation et de création de complexe cinématographique a permis de redonner une réelle dynamique au secteur de l'exploitation et d'acter la viabilité économique des complexes cinématographiques dans le contexte insulaire.

Cet historique permet une lecture plus pertinente du tableau d'évolution de l'exploitation cinématographique.

### **Evolution de l'exploitation cinématographique :**

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution de l'exploitation cinématographique entre 2005 et 2022 (les chiffres de l'année 2023 ne sont pas encore connus). Les années 2015 et 2017 avec les chiffres record de l'Ellipse et la réouverture du Régent (88 118 entrées en 2016) ont vu s'accroître la progression de la fréquentation et des recettes de l'exploitation insulaire sur cette période. Les chiffres de l'année 2019 montrent une nouvelle hausse (12.7%, la plus forte du territoire national) du fait de la politique de programmation du Régent à Bastia qui a pris sa pleine vitesse de croisière et de l'ouverture du Galaxy à Purtivechju. La crise sanitaire a brisé cet essor avec l'obligation de fermeture des salles de cinéma pendant de longs mois. Les chiffres 2020 publiés par le CNC dans sa géographie du cinéma pour une analyse de la fréquentation font état d'une baisse du chiffre d'affaires des salles fermées estimée à 69,7% pour la Corse du Sud et 75,9% pour la Haute Corse. L'accompagnement du CNC et de la CDC a permis aux exploitants de pouvoir faire face à la situation. Un fonds de soutien aux salles de cinéma fermées de 365 486 € a été mis en place en 2021 par la CDC pour accompagner la réouverture de ces établissements. Cette aide a été répartie entre les différents exploitants de l'île.

Malgré la crise et la relance difficile du secteur, on note toutefois une amélioration pour l'année 2021 (sans toutefois revenir aux chiffres de 2017-2019). Toutes les régions enregistrent une augmentation de leur nombre d'entrées par rapport à l'année 2020 marquée par la crise sanitaire. La Corse enregistre la plus forte hausse avec +62.6% (la moyenne nationale étant de +46.3%) : +83,2% pour la Haute-Corse et +52.9% en Corse du sud. Cette hausse pourrait s'expliquer par l'augmentation de l'offre de séances et une nette amélioration du taux d'occupation des fauteuils<sup>1</sup>. La part des entrées réalisées dans les cinémas Art & Essai en Corse est également la plus importante du territoire. Sur l'ensemble de la France, cette part est de 36.6%, seules deux régions ont une part supérieure à 50% (Bourgogne-Franche-Comté et Corse). En Corse, 83.4% des entrées et 84.5% des recettes sont réalisées au sein d'établissements cinématographiques Art et Essai qui représentent 33.3% du parc cinématographique corse (54.8% des écrans).

L'année 2022 marque la fin des mesures sanitaires (levée du passe vaccinal en mars 2022) et des contraintes diverses dont 300 jours de fermeture complète des salles de cinéma en France. Dans un tel contexte, la fréquentation des salles a accusé une baisse de 27% par rapport à la moyenne de la période 2017-2019. La Corse (-15,3 %) est la région pour laquelle cette baisse est la plus faible.

---

<sup>1</sup> Taux d'occupation des fauteuils : rapport entre le nombre d'entrées et le nombre de places disponibles, calculé en multipliant le nombre de séances par le nombre de fauteuils pour chaque écran.

En 2022 comme en 2021, la Corse enregistre une nouvelle fois la plus forte augmentation de fréquentation au niveau national avec +75,7% pour 0,58 M d'entrées contre 59,2% sur l'ensemble du parc. La hausse des entrées est de +72,8% en Corse du Sud et de +81% en Haute-Corse. Les recettes s'élèvent à 3,90 M d'€ TTC soit +73,3% par rapport à l'année 2021. Par ailleurs, le prix moyen par entrée est de 6,69 € soit une baisse de 1,4% par rapport à 2021 (la Corse fait partie des trois régions dans lesquelles le cinéma est, en moyenne, le moins cher). Le nombre de séances augmente également de +65,7% pour 30,3 milliers de séances.

Cette croissance est, en partie, due à l'expansion des parcs d'exploitation à la suite de l'ouverture de nouveaux cinémas notamment le Laetitia à Ajaccio qui compte trois écrans. Le territoire compte désormais 19 établissements pour 34 écrans.

Le film « Permis de Construire » du réalisateur corse Eric FRATICELLI arrive en tête du classement des longs-métrages ayant réalisé le plus d'entrées en 2022 avec 61 000 entrées dans l'île. La tournée d'avant-premières du film et sa sortie dans tous les cinémas de l'île en 2022 ont constitué une véritable aubaine pour les exploitants corses dans cette année post-covid.

Sur l'ensemble de la France, 39,3 % des entrées sont réalisées dans les cinémas Art et Essai. Pour deux régions françaises dont la Corse cette part est supérieure à 50 %. En Corse, les cinémas classés représentent 67,4 % des entrées et 66,7 % des recettes pour 26,3 % du parc cinématographique (44,1 % des écrans). Sur l'île, les cinémas classés Art et Essai enregistrent un taux d'entrée par fauteuil plus élevé que les établissements non classés (respectivement 139 entrées, contre 83). Sur l'ensemble du territoire, l'indice de fréquentation s'élève à 0,84 entrée par habitant pour les cinémas Art et Essai contre 1,12 entrée par habitant sur l'année en Corse.

		Population en millions	Entrées en millions	Recettes guichets en millions d'euros	Recettes moyennes par entrées en euros	Séances en milliers	Communes équipées	Cinémas actifs	Ecrans actifs	Fauteuils	Art et essais	évolution des entrées 2022/2021
Corse du Sud	2022	0,163	364	2,43	6,66	18	5	10	20	4275	3	72,80%
Haute Corse	2022	0,186	218	1,47	6,73	12	8	9	14	2712	2	81%
Corse du Sud	2021	0,16	0,21	1,42	6,76	10	6	9	17	3970	4	
Haute Corse	2021	0,183	0,12	0,823	6,82	7,4	8	9	14	2712	2	
Corse du Sud	2020	0,153	0,138	0,894	6,48	10	6	8	16	3425	2	
Haute Corse	2020	0,175	0,066	0,423	6,43	5	8	9	14	2712	1	
Corse du Sud	2019	0,153	0,455	2,962	6,51	15	7	11	19	4589	2	
Haute Corse	2019	0,175	0,273	1,8	6,6	10	8	9	14	2712	1	
Corse du Sud	2018	0,153	0,4	2,611	6,53	12	6	10	15	3970	2	
Haute Corse	2018	0,175	0,244	1,642	6,72	10	8	9	14	2712	1	
Corse du Sud	2017	0,153	0,435	2,875	6,61	12	7	12	18	4564	2	
Haute Corse	2017	0,175	0,257	1,732	6,75	9	8	8	14	2712	1	
Corse du Sud	2016	0,149	0,445	2,978	6,69	14	8	14	20	5824	2	
Haute Corse	2016	0,171	0,248	1,686	6,81	9	7	8	13	2438	1	
Corse du Sud	2015	0,145	0,409	2,723	6,66	14	7	13	19	5727	1	
Haute Corse	2015	0,171	0,204	1,35	6,63	8	7	8	13	2438	1	
Corse du Sud	2014	0,141	0,201	1,463	7,26	6	7	13	19	5698	1	
Haute Corse	2014	0,164	0,189	1,205	6,38	5	7	7	10	2139	1	
Corse du Sud	2013	0,141	0,151	1,105	7,32	5	6	11	12	4251	1	
Haute Corse	2013	0,164	0,184	1,189	6,44	5	7	7	10	2149	1	
Corse du Sud	2012	0,141	0,161	1,194	7,4	5	8	12	13	4319	1	
Haute Corse	2012	0,164	0,19	1,239	6,33	4	7	7	10	2149	1	
Corse du Sud	2011	0,136	0,179	1,369	7,64	5	8	11	12	4168	1	
Haute Corse	2011	0,158	0,218	1,432	6,58	6	8	9	15	3384	2	
Corse du Sud	2010	0,136	0,163	1,233	7,54	5	8	12	14	4665	1	
Haute Corse	2010	0,158	0,228	1,466	6,43	6	8	9	15	3465	1	
Corse du Sud	2009	0,136	0,149	1,131	7,57	5	8	11	13	4367	0	
Haute Corse	2009	0,158	0,202	1,233	6,1	6	8	9	15	3465	1	
Corse du Sud	2008	0,136	0,128	0,987	7,69	5	8	11	13	4367	0	
Haute Corse	2008	0,158	0,175	1,053	6	6	8	9	15	3490	1	
Corse du Sud	2007	0,119	0,138	0,989	7,17	5	8	11	14	4008	1	
Haute Corse	2007	0,142	0,159	0,968	6,09	6	8	9	15	3490	3	
Corse du Sud	2006	0,119	0,131	0,822	6,26	7	8	11	14	4008	1	
Haute Corse	2006	0,142	0,167	1,021	6,11	7	8	8	14	3040	4	
Corse du Sud	2005	0,119	0,142	0,83	5,84	8	8	11	14	4008	1	
Haute Corse	2005	0,142	0,146	0,884	6,08	8	7	8	14	3108	3	

### Perspectives :

Les projets mis en œuvre depuis 2013 ont permis de compléter l'équipement en complexes cinématographiques de dernière génération de l'île. Le chantier des prochaines années sera consacré à l'itinérance dans l'intérieur de l'île où une vraie appétence se fait sentir au vu des initiatives déjà mises en place.

Enfin, deux établissements cinématographiques ont bénéficié d'une aide à l'investissement en 2023 : la SAS 7<sup>ème</sup> art à Corti pour la modernisation de son établissement cinématographique dénommé L'Alba et le cinéma A Ruscana à Purtivechju (pour un montant total de 22 394,05 €).

Budget prévu	22 394,05 €	Budget réalisé	22 036,46 €
CDC	22 394,05 €	CDC	22 036,46 €
CNC 2022	00,00 €	CNC 2022	00,00 €

#### ARTICLE 18.4 – LE SOUTIEN AUX RESEAUX DE SALLES

En 2019, à Santa Lucia di Muriani a été organisée la première édition des rencontres professionnelles "Ciné Stelle" avec l'ensemble des exploitants de l'île, la Collectivité de Corse et les distributeurs de films du continent. Ces rencontres autour de plusieurs thématiques d'actualités ont été organisées par l'association Office de Tourisme Intercommunal de la Costa Verde pour des raisons logistiques.

Cette manifestation qui n'a pas eu lieu en 2020, sera dorénavant pilotée en coordination avec l'association des exploitants de cinéma de Corse (ASSEC). En raison de la crise sanitaire, l'édition 2021 a été également reportée en 2024 dans l'idée de faire un point d'étape de l'exploitation cinématographique de l'île et d'accompagner sa relance.

<b>Budget prévu</b>	<b>0 €</b>	<b>Budget réalisé</b>	<b>0 €</b>
CDC	0 €	CDC	0 €
CNC	0 €	CNC	0 €

#### ARTICLE 18.5 – LE CINEMA ITINERANT

Dans le cadre du projet de cinéma itinérant, une aide à l'investissement pour les établissements cinématographiques a été votée en 2022 en faveur de la SARL MSG CINEMA et de l'EURL CORSICA GAME, respectivement exploitantes des établissements cinématographiques « Ellipse Cinéma » et « Cinéma Galaxy ». D'un montant de 60 266,40 €, l'aide de la Collectivité de Corse a permis aux deux exploitants de se doter de matériel technique de diffusion cinématographique itinérante (écrans, matériel de projection, matériel sonore). Cette itinérance devrait contribuer à redynamiser les villes et villages reculés et garantir l'accès à la culture pour une population rurale. Une première expérience a eu lieu au second semestre 2023. Le succès des séances et l'enthousiasme du public durant cette phase d'expérimentation invite les exploitants à déployer le projet de cinéma itinérant sur toute l'année à partir de 2024. Des postes de médiateurs pourraient être déployés à cet effet.

## ARTICLE 20 – LE MAILLAGE DU TERRITOIRE PAR LES ACTEURS DE LA DIFFUSION CULTURELLE

### A) 20.1 Soutien aux festivals

La Collectivité de Corse accompagne financièrement un certain nombre d'associations locales dans le cadre de l'aide aux festivals.

Ces festivals proposent une offre culturelle cinématographique plurielle et de qualité en complément de l'exploitation commerciale. Par ailleurs, ils développent pour la plupart un volet en direction des publics scolaires et proposent des débats avec les réalisateurs professionnels et acteurs invités ainsi que pour certains d'entre eux, des ateliers et des rencontres professionnelles. Par ailleurs, un grand nombre d'associations organisent des projections dans le rural et les zones éloignées de l'offre culturelle. Une des tendances est d'associer à la thématique de la programmation cinématographique, d'autres aspects comme la peinture, la littérature, le théâtre, la musique, la danse, la gastronomie, pour créer des lieux d'échanges vivants, festifs et diversifiés dans la découverte d'une culture. Bien que reposant sur le bénévolat des membres, ces associations font donc montre d'un réel dynamisme et participent à la vitalité de l'animation culturelle. En témoigne le public plus nombreux chaque année à participer à ces manifestations. Des partenariats, notamment avec la Catalogne, ont été mis en œuvre par les associations en 2023.

Un effort a été fait ces dernières années sur la communication des événements, l'harmonisation des calendriers et la territorialisation des programmations de ces festivals, essentiellement basés sur Ajaccio et Bastia avec beaucoup d'actions significatives de délocalisation des projections.

Cette offre englobe à travers les dix-sept associations soutenues :

- Les cinématographies étrangères contemporaines (méditerranéennes, italiennes, espagnoles, britanniques, latino- américaines) ;
- Les cinématographies en rapport avec certaines spécificités du territoire (festival du cinéma rural de Lama, festival du film de montagne) ;
- Des cinématographiques labellisées « art et essai » non diffusées par le réseau commercial ;
- Le documentaire de création ;
- Le court métrage ;
- L'animation ;
- Les films sur la musique ;

Quatre de ces associations (ARTE MARE, KVA DIFFUSION, CORSICA.DOC et FESTIVAL DU FILM DE LAMA) qui mènent des actions structurantes pour le territoire en termes de politique cinématographique font l'objet d'un conventionnement pluriannuel.

Le plus vieux festival de l'île, ARTE MARE a par ailleurs fêté ses 40 ans en 2022 lors d'une édition d'envergure. Depuis 2022, l'association organise également le festival Cine Donne

consacré aux femmes. La première édition organisée en mars 2022 a connu un véritable succès.

<b>Budget prévu</b>	<b>743 500 €</b>	<b>Budget réalisé</b>	<b>743 500 €</b>
CDC	743 500 €	CDC	743 500 €
CNC	0 €	CNC	0 €

B) 20.2 Soutien à la diffusion des œuvres aidées

La Collectivité de Corse soutient la diffusion des œuvres ayant bénéficié d'une aide de la Collectivité de Corse par des subventions aux associations organisant des programmations spécifiques dans le cadre de leurs manifestations ou leurs programmes d'activités :

- L'association Arte Mare (Bastia) qui organise des projections de films soutenus par la CDC (longs métrages, documentaires et courts métrages) dans le cadre de son festival et tout au long de l'année. Coût 2023 : 30 490 €.
- L'association Diffusion KVA (Furiani) qui organise une projection de courts métrages corses soutenus par la CDC dans le cadre de son programme d'activités et son festival des Nuits MED avec des projections à Aiacciu, Bastia, Furiani, Corti, Paris et Carqueiranne. Coût 2023 : 23 050 €.
- L'association Ciné 2000 (Aiacciu) qui propose chaque année dans le cadre du festival « Ciné passion » une programmation de films soutenus par la CDC. Coût 2023 : 2 878 €.
- L'association Festival du Film de Lama (Lama) – qui propose chaque année dans le cadre de son festival une projection de courts métrages corses et une programmation de documentaires et longs métrages soutenus par la CDC. Coût 2023 : 26 045 €.

Par ailleurs, la Cinémathèque de Corse au sein de la Collectivité de Corse (Purtivechju et itinérance), permet de valoriser les films soutenus :

- En organisant des avant-premières de ces films avant leur diffusion officielle ;
- En projetant des films dans le cadre de programmation thématique, notamment concernant les courts métrages ;
- En inscrivant dans son catalogue de films de la Cinémathèque itinérante des films tous genres confondus (documentaires, courts métrages et longs métrages). La Cinémathèque négocie en amont les conditions de projections avec les producteurs et/ou distributeurs. Ces diffusions sont gratuites ou la Cinémathèque s'acquitte des droits afférents.

Compte-tenu de la fermeture de la Cinémathèque en 2023 pour cause de travaux, seules les opérations « hors les murs » ont eu lieu cette année (se référer au bilan p.104).

La somme totale consacrée au soutien à la diffusion des œuvres soutenues en 2023 s'élève à **82 463,00 €**.

Le règlement des aides permet également de soutenir les films dans le cadre d'une aide spécifique à la « diffusion des œuvres corses » afin de concourir à l'organisation d'un circuit d'avant-premières destiné au lancement d'une œuvre cinématographique (long métrage de fiction ou de documentaire) ou télévisuelle (unitaire ou série de fiction télévisuelle) en Corse, au minimum sur trois sites de diffusion.

Par ailleurs, l'aide intitulée « aide à la promotion de la culture corse » créée en 2018 vise à accompagner les structures culturelles, sociétés de productions, associations ou encore artistes, dans la promotion de leurs œuvres à l'extérieur de l'île afin d'en accroître le rayonnement (communication, déplacements, hébergement, coût d'inscription à un festival...). Cette aide a été sollicitée en 2023 par la société de production MOUVEMENT afin d'assurer la diffusion et la promotion du court-métrage de Francescu Artily « Hors saison » pour un soutien financier accordé à hauteur de 9 150 €.

ASSOCIATION	FILM	GENRE	REALISATEUR	PRESENCE REAL – INVITES AUTRES OBSERVATIONS
CINE 2000	Marie Susini, une écrivaine corse	DOC	Dominique Tiberi	Dominique Tiberi et Isabelle Mattei
CINE 2000	Mémoires corses du jeune Flaubert	DOC	Jean-Michel Ropers	Jean-Michel Ropers et Dominique Maestrati
CINE 2000	Moi, Michel Rocard, j'irai dormir en Corse	DOC	Jean-Michel Djian	Jean-Michel Djian et Frederika Sonza
CINE 2000	Insulaire dans l'âme	DOC	Isabelle Balducchi	Isabelle Balducchi
CINE 2000	Corse, terre maçonnique	DOC	Dominique Maestrati	Dominique Maestrati
CINE 2000	Un animal	CM	Kevin Lameta	Kevin Lameta
CINE 2000	L'étrange parcours	LM	Jean-Michel Ropers	Jean-Michel Ropers et Dominique Maestrati
FESTIVAL DE LAMA	Les pirates rêvent aussi	DOC	Camille Roux	
FESTIVAL DE LAMA	Fleur de peau	DOC	Tara Mollet	Tara Mollet
FESTIVAL DE LAMA	OPD	DOC	François Charles	François Charles
FESTIVAL DE LAMA	Strada dritta	DOC	Chjara Fabiani	Chjara Fabiani
FESTIVAL DE LAMA	Une nuit d'été	CM	Gray Orsatelli	Gray Orsatelli, Francine Massiani, Antoine Albertini
FESTIVAL DE LAMA	Amore neru	CM	Victor Héraut	Victor Héraut
FESTIVAL DE LAMA	Coup de pompe	CM	Sylvain Robineau	
FESTIVAL DE LAMA	Une reine	CM	Benjamin Behaeghel	
FESTIVAL DE LAMA	Hors saison	CM	Francescu Artily	Francescu Artily
FESTIVAL DE LAMA	La petite bande	LM	Pierre Salvadori	Pierre Salvadori

ASSOCIATION	FILM	GENRE	REALISATEUR	PRESENCE REAL – INVITES AUTRES OBSERVATIONS
DIFFUSION KVA	Hors Saison	CM	Francescu Artily	Francescu Artily
DIFFUSION KVA	Une nuit d'été	CM	Gray Orsatelli	Gray Orsatelli
DIFFUSION KVA	La symphonie des marteaux	CM	Marc Gurung	Marc Gurung
DIFFUSION KVA	Une reine	CM	Benjamin Behaeghel	Benjamin Behaeghel
DIFFUSION KVA	Kheir Inshallah	CM	Stephan Regoli	Stephan Regoli
DIFFUSION KVA	3 Silhouettes	CM	Alexandre Lanca	Alexandre Lanca
DIFFUSION KVA	Ma biche	CM	Alexandra Naoum	Alexandra Naoum
DIFFUSION KVA	L'échappée	CM	Siham Bel	Siham Bel
DIFFUSION KVA	Le puissant royaume	CM	Julien Meynet	Julien Meynet
DIFFUSION KVA	Pour l'amour du jeu	CM	Clément Bompard	Clément Bompard
DIFFUSION KVA	Amimour	CM	Myrtille Lakei	Myrtille Lakei
DIFFUSION KVA	Les pirates rêvent aussi	DOC	Camille Roux	Camille Roux
DIFFUSION KVA	Béatrice	LM	Rinatu Frassati	Rinatu Frassati
DIFFUSION KVA	Terra di i turmenti	DOC	De Gaulle Eid	De Gaulle Eid
DIFFUSION KVA	Dracula	DOC	Dominique Maestrati	Dominique Maestrati
DIFFUSION KVA	Le Clan	LM	Eric Fraticelli	Eric Fraticelli
ARTE MARE	Un animal	CM	Kevin Lameta	Equipe du film
ARTE MARE	Lola	CM	Silvia Staderoli	Equipe du film
ARTE MARE	Sauvage	CM	Nicolas Devienne	Equipe du film
ARTE MARE	Mehret va à l'est	CM	Cécil Chaignot	Equipe du film
ARTE MARE	La Comète	CM	Piero Usberti	Equipe du film
ARTE MARE	Ernest	DOC	Florence Franceschi	Equipe du film
ARTE MARE	Quand murissent les clémentines	DOC	Lama Kabbanji	Equipe du film
ARTE MARE	E Pericoloso Esporsi	DOC	Marie-Jeanne Tomasi	Equipe du film
ARTE MARE	A prima onda	DOC	Paul-Joseph Poggi	Equipe du film
ARTE MARE	I was le cri	DOC	Lavinie Boffy	Equipe du film
ARTE MARE	Borgo	LM	Stéphane Demoustier	Equipe du film
ARTE MARE	Marie Susini, une écrivaine corse	DOC	Dominique Tiberi	Equipe du film
ARTE MARE	Une nuit d'été	CM	Gray Orsatelli	Equipe du film
ARTE MARE	OPD	DOC	François Charles	Equipe du film
ARTE MARE	La Corse Libre	DOC	Félicia Massoni	Equipe du film

<b>Budget prévu</b>	<b>25 000 €</b>	<b>Budget réalisé</b>	<b>25 000 €</b>
CDC	12 500 €	CDC	12 500 €
CNC	12 500 €	CNC	12 500 €

c) 20.3 Soutien aux opérations nationales de diffusion culturelle relayées sur le territoire régional

<b>Budget prévu</b>	<b>0 €</b>	<b>Budget réalisé</b>	<b>0 €</b>
CDC	0 €	CDC	0 €
CNC	0 €	CNC	0 €



## AXE IV : RENFORCER L'EDUCATION AUX IMAGES POUR FORMER LES PUBLICS DE DEMAIN

---

ARTICLE 21 – MA CLASSE AU CINEMA

### **PREAMBULE**

Sur le territoire insulaire, les dispositifs Lycéens et apprentis au cinéma, Collège au cinéma et Ecole et cinéma sont suivis et accompagnés sur le plan administratif et financier par la Cinémathèque de Corse, établissement relevant de la Direction de la Culture de la Collectivité de Corse.

Leur coordination est assurée à l'échelon départemental par deux associations, dans le cadre d'un marché public triennal de la Collectivité de Corse. Ce marché a été renouvelé pour la période 2021-2024 pour un montant total de 325 000 € :

**-Pour le Pumonté (Corse du Sud) : Mme Jeanne-Paule de Rocca Serra - Association « Insta Cultura » ;**

**-Pour le Cismonte (Haute Corse) : Mme Alexandra Belmonte - Association « Studio Animations ».**

Comme chaque année, les coordinations ont transmis aux professeurs inscrits aux 3 dispositifs, la liste des films proposés par le CNC et l'Education Nationale. Les films pour l'année scolaire 2022-2023 ont ainsi été sélectionnés.

Quelques difficultés logistiques sont à signaler avec des professeurs absents à la formation pour cause de Covid-19, rattrapage de cours, sorties scolaires, surveillance bac blanc ...

Concernant les séances scolaires des dispositifs, les salles de cinéma ont été mobilisées et ont permis le report des séances concernées. Il est par ailleurs à noter que les établissements scolaires rencontrent toujours des difficultés à faire financer les transports par les communes. Ces dernières privilégiant durant les beaux jours les sorties en plein air, au détriment des séances de cinéma.

Concernant le Pumonté :

La mairie d'Aiacciu a limité le nombre de cars pour les écoles (augmentation importante du prix de la location). De ce fait, quelques classes de la ville se sont désinscrites au dispositif.

De nombreuses classes du cycle 3 se déplacent à pied (dans le cadre des programmes de l'éducation nationale : permis piéton à partir du CE2 et 30 mn d'activité physique par jour).

Le Cinéma Laetitia du centre-ville d'Aiacciu est fonctionnel depuis octobre 2022. Les écoliers, les collégiens et les lycéens du Fesch et du Laetitia se sont déplacés à pied pour découvrir cette nouvelle salle.

Pour la ville de Purtivechju, les séances scolaires des trois dispositifs ont été programmées au cinéma le Galaxy pendant la durée des travaux de l'Espace Jean-Paul de Rocca Serra. La communauté des communes a pris en charge tous les transports scolaires.

Un point très important est à relever, celui-ci est de nature à porter atteinte aux dispositifs qui sont déjà fragilisés.

En effet, le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse a publié, à la fin de l'été 2023, le guide du remplacement de courte durée (RCD). Ce guide commence à entraîner des conséquences significatives sur les dispositifs d'éducation au cinéma au plan national. Il vise, d'une part, à proposer les formations hors du temps scolaire et d'autre part, à conditionner les sorties scolaires à un protocole de remplacement.

À la suite de plusieurs alertes, le Cabinet du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a écrit aux recteurs afin de leur demander d'avoir une attention particulière sur le sujet en programmant les formations proposées aux professeurs autant que possible durant le temps scolaire, mais en dehors du temps consacré au face à face pédagogique ou, à défaut, d'organiser le remplacement du cours.

Les effets négatifs de cette nouvelle mesure commencent à se faire sentir sur plusieurs territoires, notamment en Corse, autant sur les inscriptions aux formations qui sont en net recul, que sur les séances de cinéma dont plusieurs ont été supprimées. Mais aussi, et surtout, les coordinations témoignent du découragement de nombreux enseignants face à ces nouvelles directives. Ce découragement est d'ailleurs bien compréhensible : comment peut-on imaginer un seul instant que les professeurs découvrent les films programmés en même temps que leurs élèves, sans avoir bénéficié de formations pour les accompagner ?

Les acteurs de l'éducation à l'image ont adressé une Lettre ouverte à ce sujet à Madame la ministre de la Culture et Madame la ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports. L'objet de ce courrier est d'alerter les Ministères concernés sur les difficultés rencontrées et leur demander de confirmer à l'ensemble des professionnels de l'image et de la communauté éducative que les formations des enseignants et les séances de cinéma continueront à être proposées sur le temps scolaire. Malheureusement, une annonce nationale est parvenue aux coordinations pour la mise en œuvre stricte des directives gouvernementales : organisation des formations sur une demi-journée hors temps scolaire pour chaque film. Cette réorganisation a suscité nombreuses réactions d'enseignants et d'incompréhension.

A) 21.1 Lycéens et apprentis au cinéma 2022/2023

## Public

Le dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma » a été mis en place et est subventionné depuis 2002/2003. Ce dispositif disposait en Corse pour l'année 2021-2022<sup>2</sup>, d'un effectif potentiel d'environ **9 288 élèves** sur **15 établissements et un EREA**. Sur la base des chiffres de l'effectif de l'année scolaire 2021-2022, le taux de pénétration du dispositif serait de **9.1%** (6,9% en

---

<sup>2</sup> Les chiffres de l'année scolaire 2022/2023 ne nous ont pas été communiqués à ce jour.

2021-2022, 5.59% en 2020-2021, 7.59 % en 2019-2020, 7,34 % en 2018-2019, 7.12% en 2017-2018, 5.56% en 2016-2017, 1.52% en 2015-2016, 7.8% en 2014-2015).

En termes d'effectifs, le dispositif a concerné cette année **850** élèves (649 en 2022, 511 en 2021, 536 en 2019-2020, 513 en 2018-2019, 592 en 2017-2018, 524 en 2016-2017, 140 en 2015-2016, 717 en 2014-2015, 627 en 2013-2014, 818 en 2012-2013, 904 en 2011-2012, 794 en 2010-2011, 757 en 2009-2010, 929 en 2008-2009) sur l'ensemble du territoire au sein de **10 lycées** (10 en 2022, 7 en 2021, 9 en 2019-2020, 9 en 2018-2019, 10 en 2017-2018, 11 en 2016-2017, 2 en 2015-2016, 11 en 2014-2015, 9 en 2013-2014, 12 en 2013-2013, 10 en 2011-2012, 10 en 2010-2011, 11 en 2009-2010, 13 en 2008-2009) et **42 classes** (33 en 2022, 26 en 2020-2021, 26 en 2019-2020, 25 en 2018-2019, 28 en 2017-2018, 26 en 2016-2017, 22 en 2015-2016, 29 en 2014-2015, 40 en 2013-2014, 40 en 2012-2013, 41 en 2011-2012, 35 en 2010-2011, 35 en 2009-2010, 47 en 2008-2009) répartis de la manière suivante :

- 500 élèves inscrits / 5 lycées / 28 classes en Corse du Sud
- 350 élèves inscrits / 5 lycées / 14 classes en Haute Corse

### Programmation Lycéens et apprentis au cinéma

- To be or not to be ;
- Les chansons que mes frères m'ont apprises ;
- Midnight special ;
- Elephant Man ;
- Alien, le 8ème passager ;
- La La Land.

**Tableau récapitulatif des entrées par année scolaire et par département**

	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
<b>CORSE DU SUD</b>	LAAC 29	LAAC 435	LAAC 512	LAAC 580	LAAC 293	LAAC 0	LAAC 535	LAAC 899
<b>HAUTE CORSE</b>	LAAC 42	LAAC 580	LAAC 441	LAAC 252	LAAC 328	LAAC 0	LAAC 613	LAAC 746
<b>Total Corse</b>	<b>71</b>	<b>1015</b>	<b>953</b>	<b>832</b>	<b>621</b>	<b>0</b>	<b>1148</b>	<b>1645</b>

<b>Budget prévu</b>	<b>20 000 €</b>	<b>Budget réalisé</b>	<b>21 035 €</b>
CDC	11 000 €	CDC	12 035 €
CNC	9 000 €	CNC	9 000 €

## Public

Le dispositif « Collège au Cinéma » a été mis en place et est subventionné en 2002/2003. Le dispositif disposait en Corse, pour 2022-2023, **d'un effectif potentiel de 13 601 élèves** (13 460 en 2021-2022, 13 020 en 2020-2021, 13 347 en 2019-2020, 13 276 en 2018-2019, 12 082 en 2017-2018 (12 942 en 2016-2017, 12 793 en 2015-2016, 13 031 en 2014-2015, 12 764 en 2013-2014) **sur un total de 31 collèges. Le taux de pénétration du dispositif est de 10,63%** (9,59% en 2021-2022, 8,31% en 2020-2021, 11,78 % en 2019-2020, 10,12 % en 2018-2019, 10,88% en 2017-2018, 7,6% en 2016-2017, 5,5% en 2015-2016, 5,9% en 2014-2015).

En termes d'effectifs et malgré une tendance globale à la baisse depuis 2 ans compte tenu du contexte sanitaire, **1 446** élèves (1292 en 2021-2022, 1 082 en 2020-2021, 1 573 en 2019-2020, 1 343 en 2018-2019, 1 315 en 2017-2018, 993 en 2016-2017, 704 en 2015-2016, 772 en 2014-2015, 901 en 2013-2014, 996 en 2012-2013, 1 185 en 2011-2012, 1 097 en 2010-2011, 896 en 2009-2010, 931 en 2008-2009) se sont inscrits à **Collège au cinéma**, sur un total de **21 collèges** (14 en 2021-2022, 15 en 2020-2021, 21 en 2019-2020, 18 en 2018-2019, 16 en 2017-2018, 12 en 2016-2017, 10 en 2015-2016, 11 en 2014-2015, 11 en 2013-2014, 15 en 2012-2013, 15 en 2011-2012, 17, en 2010-2011, 9 en 2009-2010, 12 en 2008-2009) et **70 classes** (54 en 2022, 50 en 2020-2021, 57 en 2019-2020, 54 en 2018-2019, 59 en 2017-2018, 44 en 2016-2017, 35 en 2015-2016, 32 en 2014-2015, 35 en 2013-2014, 42 en 2012-2013, 49 en 2011-2012, 39 en 2010-2011, 40 en 2009-2010, 39 en 2008-2009). Répartis de la manière suivante :

- 746 élèves inscrits / 9 collèges / 32 classes en Corse du Sud
- 700 élèves inscrits / 12 collèges / 38 classes en Haute Corse

## Fréquentation et répartition

Après une année scolaire 2020-2021 fortement perturbée par la crise sanitaire et n'enregistrant aucune entrée, l'activité a repris dans les établissements avec une hausse du nombre d'entrées pour l'année 2022-2023.

## Programmation Collège au cinéma

- L'enfance nue ;
- Salaam Bombay ;
- Le gamin à vélo ;
- Coraline.

**Tableau récapitulatif des entrées par année scolaire et par département**

	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/2022	2022/2023
<b>Corse du Sud</b>	CC 445	CC 989	CC 1 251	CC 1 237	CC 1 172	CC 0	CC 1 258	CC 1 600
<b>Haute Corse</b>	CC 770	CC 1 376	CC 1 844	CC 1 196	CC 1 018	CC 0	CC 1 319	CC 1 264
<b>Total Corse</b>	<b>1215</b>	<b>2365</b>	<b>3095</b>	<b>2433</b>	<b>2190</b>	<b>0</b>	<b>2 577</b>	<b>2864</b>

<b>Budget prévu</b>	<b>30 000 €</b>	<b>Budget réalisé</b>	<b>25 779 €</b>
CDC	28 000 €	CDC	23 779 €
CNC	2 000 €	CNC	2 000 €

C) 21.3 Ecole et cinéma 2022/2023

### Public

Le dispositif « Ecole et cinéma » a été mis en place en 1997. Depuis 2011, il a été étendu à la Corse du Sud. Le dispositif disposait en Corse, pour 2021-2022<sup>3</sup>, **d'un effectif potentiel de 24 602 élèves sur un total de 259 établissements. Sur la base de l'effectif potentiel 2021-2022, le taux de pénétration du dispositif serait de 42,28%** (38,74% en 2021-2022, les chiffres de l'année 2020-2021 n'ont pas été communiqués, 45,57% en 2019-2020, 43,29% en 2018-2019, 46,25% en 2017-2018, 33,53% en 2016-2017, 33,06% en 2015-2016, 35,79% en 2014-2015).

En termes d'effectifs et malgré une tendance globale à la baisse depuis 2 ans compte tenu du contexte sanitaire, **10 402** élèves (9 533 en 2021-2022, 8 721 en 2020-2021, 10 763 en 2019-2020, 11 064 en 2018-2019, 11 325 en 2017-2018, 8 599 en 2016-2017, 8 699 en 2015-2016, 9 178 en 2014-2015, 9 149 en 2013-2014, 9 170 en 2012-2013, 7 593 en 2011-2012, 7 891 en 2010-2011, 7 256 en 2009-2010, 5 721 en 2008-2009) se sont inscrits à **Ecole et Cinéma**, représentant un total de **131 écoles** (127 en 2022, 163 en 2020-2021, 131 en 2019-2020, 101 en 2018-2019, 118 en 2017-2018, 93 en 2016-2017, 102 en 2015-2016, 99 en 2014-2015, 99 en 2013-2014, 101 en 2012-2013, 89 en 2011-2012, 101 en 2010-2011, 76 en 2009-2010, 50 en 2008-2009) et **540 classes** (477 en 2022, 441 en 2020-2021, 535 en 2019-2020, 521 en 2018-2019, 486 en 2017-2018, 369 en 2016-2017, 384 en 2015-2016, 416 en 2014-2015, 418 en 2013-2014, 404 classes en 2012-2013, 341 en 2011-2012, 353 en 2010-2011, 316 en 2009-2010, 244 en 2008-2009). Répartis de la manière suivante :

- 4 235 élèves inscrits / 40 écoles / 225 classes en Corse du Sud
- 6 167 élèves inscrits / 91 écoles / 315 classes en Haute Corse

<sup>3</sup> Ibid. p.80

## Fréquentation et répartition

Malgré une tendance globale à la baisse depuis 3 ans compte tenu de la crise sanitaire de l'année 2020, le dispositif enregistre une hausse des inscriptions depuis l'année 2021/2022. Le nombre d'entrées enregistrées en 2022/2023 se rapproche du nombre d'entrées des années précédant la crise mais reste inférieur. Le dispositif inclut les écoles maternelles.

## Programmation Ecole et cinéma

- Cycle 1 : Princes et princesses ; Le Noël de petit lièvre brun ; Les contes de la Mère Poule ; Shaun le mouton ;

- Cycle 2 : L'extraordinaire voyage de Marona ; Les burlesques ; Wallace et Gromit ; Un conte peut en cacher un autre ; Kerity, la maison des contes ; Princes et princesses ;

- Cycle 3 : L'histoire sans fin ; Azur et Asmar ; Les vacances de Monsieur Hulot ; La petite vendeuse de soleil ; L'argent de poche ; Billy Elliot.

<b>Budget prévu</b>	<b>50 000 €</b>	<b>Budget réalisé</b>	<b>58 857 €</b>
CDC	48 000 €	CDC	56 857 €
CNC	2 000 €	CNC	2 000 €

## CINEMAS PARTENAIRES DES DISPOSITIFS

Cette année, **11 établissements cinématographiques** (11 en 2022, 10 en 2020-2021, 11 en 2019-2020, 9 en 2018-2019, 10 en 2017-2018, 10 en 2016-2017, 11 en 2015-2016) ont participé au dispositif :

5 ETABLISSEMENTS EN HAUTE-CORSE	
Le Studio	BASTIA
U Paradis	FURIANI
L'Alba	CORTI
Le Fogata	L'ISULA
L'Excelsior	ABBAZIA

6 ETABLISSEMENT EN CORSE DU SUD	
L'Ellipse	AIACCIU
Le Laetitia	AIACCIU
Espace Diamant	AIACCIU
U Maistrale	MARIGNANA
Théâtre de Propriano	PRUPIA
Le Galaxy	LECCI

**Tableau récapitulatif des entrées par année scolaire et par département**

	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/2022	2022/2023
<b>Corse du Sud</b>	EC 10 321	EC 10 572	EC 10 669	EC 8 628	EC 6 836	EC 1 178	EC 7 966	EC 9 836
<b>Haute Corse</b>	EC 9 886	EC 7 982	EC 12 540	EC 12 992	EC 8 432	EC 1 021	EC 9 079	EC 12 558
<b>Total Corse</b>	<b>20 207</b>	<b>18 554</b>	<b>23 119</b>	<b>21 620</b>	<b>15 268</b>	<b>2 379</b>	<b>17 045</b>	<b>22 394</b>

**Tableau récapitulatif des entrées par année scolaire et par dispositif depuis 2016/2017**

	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23
<b>Ecole et cinéma</b>	18 554	23 209	21 620	15 268	2 199	17 045	22 394
<b>Collège au cinéma</b>	2 365	3 095	2 433	2 190	0	2 577	2 864
<b>Lycéens et apprentis au cinéma</b>	1 015	953	832	621	0	1 148	1 645
<b>TOTAL</b>	<b>21 934</b>	<b>27 257</b>	<b>24 885</b>	<b>18 079</b>	<b>2 199</b>	<b>20 770</b>	<b>26 903</b>

## AXE IV : VALORISER LE PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE EN REGION

---

### ARTICLE 26 – ACTIONS DE COLLECTE, DE CONSERVATION, DE RESTAURATION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE CINEMATOGRAPHIQUE

La Cinémathèque de Corse a été administrée en délégation de service public confiée à l'association « la Corse et le Cinéma » depuis sa création en 2000, puis a fait l'objet d'une reprise en régie directe en avril 2013. L'établissement est depuis 2019 assimilé à une Direction adjointe qui relève de la Direction de la Culture de la Collectivité de Corse.

Après deux ans de travaux de grande ampleur dans le bâtiment et ses extérieurs, la Cinémathèque de Corse a repris sa programmation in situ en octobre 2023.

Au total, un chantier de 18 mois a débuté à la fin de l'automne 2021 pour s'achever à l'été 2023, incluant une mise aux normes BBC, un travail sur l'étanchéité du bâtiment, de nouveaux systèmes de traitement d'air, une amélioration des conditions de conservation des œuvres sur support argentique ainsi qu'un réaménagement complet du parvis.

Ces opérations ont un impact fort sur le fonctionnement de l'établissement et l'accueil du public qui n'est pas autorisé pendant toute la durée des travaux. La diffusion hors les murs, qui a été privilégiée du fait de la fermeture au public des locaux, a été poursuivie et renforcée car elle répond à une demande forte de nombreuses communes et associations culturelles partout en Corse. Les principaux temps forts de la programmation ont ainsi été maintenus en 2023, grâce au réseau de partenaires culturels insulaires avec lesquels la Cinémathèque collabore régulièrement.

#### A) Activités de la Cinémathèque

L'activité de la Cinémathèque de Corse est axée autour de trois missions principales :

1. L'enrichissement, la conservation et l'inventaire du fonds patrimonial (archivage, numérisation)

En matière de non film, la Cinémathèque poursuit sa politique d'acquisition en vue d'enrichir le patrimoine cinématographique régional : affiches, photographies, plaquettes publicitaires, revues... couvrant une large période avec des œuvres appartenant à l'histoire du cinéma muet, le tournage de films sur le territoire insulaire, des images témoignant de la filmographie d'acteurs, de réalisateurs et auteurs corses, comme autant de jalons de l'histoire du cinéma et de la Corse.



**Outre, les dépôts volontaires et réguliers des réalisateurs corses qui constituent pour la Cinémathèque une importante source d'enrichissement de ses collections, les acquisitions de l'année 2023 ont été nombreuses et variées.**

Au total on dénombre 9 affiches de films, 319 photographies, 2 plaquettes de film et 57 autres documents d'archives qui sont entrés dans les collections.

Parmi ces documents on peut noter :

- des lots de photographies de plateau et de tournage du Napoléon de Sacha Guitry, 1954 et du Napoléon vu par Abel Gance, 1925 ;
- des photographies d'exploitation de « Cela s'appelle l'aurore » de Luis Buñuel dont une partie du tournage a eu lieu en Corse ;
- des photographies de plateau et d'exploitation de « La belle meunière » de Marcel Pagnol, 1948 avec Tino Rossi ;
- des photographies d'exploitation de « Return of the Corsican Brothers » de Ray Nazarro, 1953 ;
- des photographies d'exploitation d'« Ademaï bandit d'honneur » de Gilles Grangier, 1943 ;
- une affiche de « Michel Strogoff » de Victor Tourjansky, 1926 avec Gabriel de Gravone ;
- divers documents ayant trait à la filmographie d'acteurs, réalisateurs, techniciens, musiciens originaires de Corse dont Pierre Clementi, Henri Padovani, Henri Tomasi, Jo Martinetti, Robert Giordani, Andrée Davanture, Tino Rossi, Gabriel de Gravone ...

Comme l'année précédente, 2023 a été particulière puisque les locaux n'ont été réintégrés partiellement qu'en octobre sans être encore totalement opérationnels, notamment les espaces d'archivage. Cette situation n'a pas permis de recevoir tous les dépôts attendus. Des contacts ont cependant été pris avec les déposants potentiels en vue de dépôts ultérieurs. A noter que sur le dernier trimestre les efforts ont porté principalement sur la réouverture de la salle de projection et son fonctionnement.

En dehors du « Dépôt Légal Régional » au titre duquel 58 films ont été déposés, la Cinémathèque a reçu :

- un dépôt volontaire dématérialisé de la part de Barbara SCHRODER pour un film professionnel et un dépôt de films amateurs (6 bobines) en attente de signature.

**La Cinémathèque a répondu positivement à la quasi-totalité des demandes de mise à disposition de films numérisés issus de ses collections :**

Pour l'année 2023, 53 demandes d'accès aux collections films ont été enregistrées. Certaines d'entre elles ont fait l'objet d'un traitement plus particulier (recherche, mise à disposition d'élément, création de fichier...) :

Les demandes de mise à disposition de films issus des collections ont été traitées :

- Plateforme corse de SVOD Allindi demande élément film ["On l'appelle aurore"] ;
- Consultation films chercheur [« Brusgiature »] ;
- Consultation films particulier [« Le voyage du Président Daladier en Corse »]

**Les demandes de mise à disposition d'images numérisées (pour consultations /recherches, réalisations documentaires, expositions, ...) ont également pu être satisfaites :**

- Recherche + Mise à disposition images brutes pour documentaire Arte ;
- Recherche + Mise à disposition images brutes pour documentaire société Bonne pioche ;
- Recherche + Mise à disposition images brutes pour long métrage de Frédéric Farrucci ;
- Mise à disposition images brutes + Cession définitive INJAM Production pour documentaire sur course automobile ;
- Recherche + Mise à disposition images brutes + Cession définitive PAN EUROPEENNE pour long métrage « INESTIMABLES » d'Eric Fraticelli ;
- Recherche + Mise à disposition images brutes pour une étudiante mémoire Master ;
- Recherche + Mise à disposition images brutes + Cession définitive (images habillées montées) pour le Musée de l'Alta Rocca / exposition sur la Diorite orbiculaire ;
- Recherche + Mise à disposition images brutes + Réalisation de 3 montages d'images issues de films amateurs des fonds + images externes sur sport à Porto-Vecchio pour une exposition organisée par l'Office du tourisme de Porto-Vecchio ;
- Cession définitive à France 3 Corse Via Stella pour le documentaire « L'ISTATI DI A LUNA » de Paul Filippi ;
- Cession définitive à What's up Films pour le documentaire « CORSE LA RENAISSANCE D'UNE ILE » de Pierre Hurel.

**La numérisation des collections n'a pas été interrompue** puisque le transfert de certains formats vidéo a pu se poursuivre malgré le démantèlement des espaces techniques :

- Numérisation de certains éléments liée aux demandes 2023 de mise à disposition par des tiers ;
- Numérisation partielle du fonds support vidéo Thierry de Peretti.

**A noter :** Le premier film sélectionné au titre du programme pluriannuel de restauration numérique d'œuvres clefs du patrimoine cinématographique ayant trait à la Corse est « l'île de Lumière » (1951) - Documentaire réalisé par Georges Drouet – Musique d'Henri Tomasi, en partenariat avec la Direction du patrimoine du Centre national du cinéma et de l'image animée et l'aimable autorisation de la Compagnie Méditerranéenne de Film et de Nicolas Pagnol, ayant droit de l'œuvre.

Le film a fait l'objet d'une restauration numérique intégrale 4K image et son par le laboratoire HIVENTY à partir d'éléments originaux sur support nitrate de cellulose. Les travaux ont été finalisés en 2023. Le film a été présenté le 7 octobre 2023, lors de la reprise des projections dans la salle de la Cinémathèque. A cette occasion, une monographie autour de l'histoire et de la restauration de l'œuvre a été réalisée par Valécien Bonnot-Gallucci, enseignant et doctorant en histoire de l'art à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

**Enfin, l'équipe de la Cinémathèque a également œuvré à la préparation du retour des collections films dans le bâtiment** (manutention/réinstallation/réaménagement) des étagères dans la salle des archives films, manutention et rangement et tri des copies stockées temporairement à l'extérieur des locaux.

**En matière de catalogage et de documentation des collections**, au plan national, la Cinémathèque collabore au catalogue collectif Cinédoc, géré par la Cinémathèque Française. Les collections d'affiches et de photographies sont consultables en ligne sur le site Ciné-Ressources.net. Le travail de saisie sur les fonds de photographies, affiches, périodiques et autres documents s'est poursuivi au cours des dernières années.

Depuis 2019, l'établissement dispose également d'un accès en consultation à la base nationale LISE et, depuis 2023, d'un accès à la plateforme GARANCE, mise en œuvre par le CNC et dédiée au patrimoine cinématographique film et non-film. Cet outil est partagé avec la Cinémathèque Française, la Cinémathèque de Toulouse et d'autres partenaires.

Bien qu'ayant bénéficié de nombreuses mises à jour et d'améliorations en termes de fonctionnalités et d'ergonomie, la prise en main de GARANCE reste complexe. Le personnel de la Cinémathèque de Corse n'a pas pu s'emparer pleinement de cet outil en 2023.

## 2. La valorisation du fonds patrimonial et la diffusion de la culture cinématographique

Au cours des 4 dernières années et malgré les difficultés occasionnées par la crise sanitaire, puis les travaux du bâtiment, la Cinémathèque a sensiblement gagné en visibilité, que ce soit auprès des professionnels insulaires du cinéma et de l'audiovisuel ou des principaux acteurs culturels corses. Les partenariats se sont étoffés et consolidés avec pour objectif de diversifier les publics grâce à un maillage plus fin du territoire insulaire, s'appuyant sur les structures

culturelles soutenues par la Collectivité de Corse ou relevant directement de la Collectivité de Corse et qui constituent autant de relais de diffusion en Corse.

**En 2023, la Cinémathèque est ainsi régulièrement intervenue hors les murs du fait de la fermeture au public de la salle de projection jusqu'en octobre**

Au cours de l'année, on peut dénombrer 27 séances extérieures de projection sur l'ensemble du territoire insulaire et 50 séances dans la salle de la Cinémathèque (entre octobre et décembre 2023)

Quelques temps forts sont à mentionner, tels que :

-Janvier : Participation à l'édition 2023 du Festival « Des courts en hiver - Cinéma et Poésie » avec des projections, lectures et rencontres à Bonifacio, Lecci et Levie ;

-Mars : Participation à la 2ème édition du Festival du film de femmes « Cine Donne » à Bastia ;

-Mai-Juin : Reprise de la 62ème Semaine de la Critique Cannes au Complexe Galaxy de Lecci, en présence de Thomas Rosso, coordinateur général de la Semaine de la Critique, et de réalisatrices et réalisateurs de films de la Sélection ;

-Juillet : Ciné-concert dans la cour du Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts d'Ajaccio, à l'occasion du 40ème anniversaire de la mort de Tino Rossi ; Projection d'un montage d'images amateurs à Ajaccio, issues des collections de la Cinémathèque ;

-Août : Participation au spectacle musical intitulé « Ajaccio, 5 siècles d'histoires musicales » avec un ciné concert basé sur un montage d'images amateurs dans la cour du Palais Fesch d'Ajaccio ;

- Septembre : Participation à la commémoration des 80 ans de la Libération de la Corse : Exposition, projections, échanges ... en partenariat avec l'Association du souvenir des combats d'Usciolu-Bacinu et la Commune de Sotta

Participation à la 1ère édition du Festival Isuli Mondì à Ajaccio : Rencontres entre deux îles Corse et Islande : Expositions, films, documentaires, rencontres littéraires, conférences, spectacles jeunes publics, écologie...

- Octobre : Reprise des projections dans la Salle Abel Gance de la Cinémathèque suite aux travaux : Présentation de la copie restaurée à l'initiative de la Cinémathèque l'« Ile de Lumière » (1951) -Documentaire réalisé par Georges Drouet – Musique d'Henri Tomasi, en partenariat avec la Direction du patrimoine du CNC et l'aimable autorisation de la Compagnie Méditerranéenne de Film et de Nicolas Pagnol, ayant droit de l'œuvre.

- Novembre : Partenariat avec le GREC (Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques) pour l'organisation et l'accueil à la Cinémathèque d'ateliers-résidence. Pendant 15 jours, soutien à la jeune création cinématographique et accompagnement d'une douzaine d'auteurs-réalisateurs dans l'écriture de leur scénario de court métrage. Les

stagiaires bénéficient d'heures de travail individuel et en groupes dirigés par des professionnels (scénaristes, critiques de cinéma, réalisateurs, directeurs de la photographie, producteurs...), ainsi que des projections ouvertes au public ;

-Décembre : Ciné-concert électro inédit, à la Cinémathèque, sur une bande originale spécialement composée et interprétée par Ørsø pour L'île enchantée d'Henry Roussel (1926) en version restaurée.

Copie restaurée par la Direction du patrimoine cinématographique du CNC

-Tout au long de l'année 2023 : Nombreuses projections itinérantes de films du catalogue dans les communes de Corse et/ou dans le cadre d'évènements portés par des structures culturelles partenaires.

### 3. La mise en œuvre d'actions pédagogiques auprès du jeune public et du public scolaire

La Cinémathèque supervise les dispositifs nationaux d'éducation à l'image en Corse (école, collège, Lycéens et apprentis au cinéma) menés en partenariat avec le CNC : Ces dispositifs s'organisent dans le temps scolaire et permettent aux élèves et apprentis de découvrir en salle trois œuvres cinématographiques par an et de bénéficier d'un accompagnement pédagogique mené par les enseignants et des partenaires culturels (associations et exploitants de salles de cinéma). En Corse, la coordination départementale est confiée à deux associations : Insta Cultura pour le Pumonté et Studio Animation pour le Cismonté, via un marché triennal de 325 000 € pour la période 2021/2024.

La Cinémathèque est le partenaire culturel des classes cinéma-audiovisuel des lycées en Corse (il s'agit des options de spécialités présentées au baccalauréat). L'établissement intervient dans la formation sur les films au programme du baccalauréat, propose des intervenants spécialisés afin de mener les ateliers pratiques de formation et finance des investissements spécifiques pour l'équipement des classes, selon les besoins exprimés par les établissements scolaires (matériel de tournage, prise de son, éclairage, montage...). Trois lycées sont aujourd'hui concernés par les classes cinéma-audiovisuel. Il s'agit des lycées Fesch d'Aiacciu, Giocante de Casabianca de Bastia et Jean-Paul de Rocca Serra de Purtivechju.

Depuis 2015, la Cinémathèque est également le partenaire culturel et le coordinateur en Corse (en lien avec un prestataire, l'association Corsica Doc) de l'atelier participant au dispositif « Cinéma, cent ans de jeunesse ». Ce dispositif, piloté par la Cinémathèque Française, a été reconduit en 2020 mais a changé de coordination nationale en 2021 à la suite du désengagement de la Cinémathèque Française. Depuis l'année scolaire 2019/2020, ce sont les élèves d'un établissement situé en milieu rural, le Collège du Taravu, qui ont participé au dispositif.

## B) Bilan budgétaire et financier

Le budget Fonctionnement de la Cinémathèque avoisine les 100.000 € annuels (hors masse salariale) pour les missions de diffusion in situ et extra muros, les partenariats noués, les divers dispositifs pédagogiques, les intervenants professionnels, la maintenance des appareils, les droits des films...

L'activité in situ de la Cinémathèque, fortement impactée par la crise sanitaire, puis par les travaux du bâtiment, s'est traduite par un budget consacré au fonctionnement de l'ordre de 75.000 € en 2020 et d'environ 60.000 € pour les années 2021, 2022 et 78 500 € en 2023.

La Cinémathèque gère également deux autres budgets de fonctionnement sur son programme dédié : l'Education à l'image avec les dispositifs Ecole/Collège/Lycée au Cinéma via un marché triennal de 325 000 € pour la période 2021/2024.

L'établissement gère aussi la dotation obligatoire de la Collectivité de Corse aux charges de fonctionnement du Syndicat Mixte pour la gestion du bâtiment abritant la Cinémathèque, le centre culturel communal de Porto-Vecchio et, depuis 2023, l'Office intercommunal de tourisme qui a rejoint le bâtiment. Le montant annuel de cette dotation est de l'ordre de 300.000 selon les années.

En matière d'Investissement, la Cinémathèque consacre des budgets différents selon les années et les opportunités d'enrichissement des collections ou selon la nécessité de remplacer ou compléter des équipements techniques. En général et a minima des investissements sont réalisés annuellement pour 25.000/30.000 € en moyenne basse et pour 45.000/50.000 € en moyenne haute. La répartition est généralement de 2/3 du budget Investissement consacré aux collections (enrichissement et conservation) et 1/3 aux matériels techniques (nouvelles acquisitions) mais ces montants peuvent être plus élevés lors d'acquisitions importantes (projection numérique, stockage des collections, ...).

Toujours en matière d'Investissement, la Cinémathèque accompagne les classes CAV-Cinéma Audiovisuel des lycées Fesch d'Ajaccio, Giocante de Casabianca de Bastia et Jean-Paul de Rocca Serra de Porto-Vecchio pour s'équiper en matériel nécessaire à cet enseignement (tournage, prise de son, éclairage, montage...). Le budget n'est pas annuel mais selon les nécessités de renouvellement ou d'acquisition des établissements et les besoins exprimés auprès de la Cinémathèque. En 2023, aucun investissement de ce type n'a été réalisé (7 450 € en 2022 ; 12 800 € en 2021).

**A noter** : En 2023, dans le cadre du chantier de réhabilitation énergétique du bâtiment, la Cinémathèque a investi 107.000 € dans l'installation d'un système de traitement d'air dédié aux locaux d'archivage.

C) Bilan en matière de ressources humains (effectifs, organigramme, ...)

L'équipe de la Cinémathèque est passée de 13 à 12 personnes en 2023, suite à un départ à la retraite (non remplacé) d'une chargée de documentation. L'équipe couvre un large spectre de compétences essentielles à l'accomplissement des missions de l'établissement : techniciens, documentalistes, personnels administratifs et financier, programmatrice et directeur.

Toujours d'actualité et prioritaire pour l'établissement : Le recrutement d'un responsable du patrimoine, après 3 publications infructueuses du poste en interne à la Collectivité de Corse, le processus s'est poursuivi avec une publication externe en décembre 2020, la réception de très bons dossiers de candidature et la tenue d'un jury en février 2021. Malheureusement, le recrutement a été interrompu pour des raisons internes à la Collectivité de Corse et n'a pu être relancé. Le renforcement de l'équipe en charge des collections film et non-film demeure une priorité pour la Cinémathèque afin d'atteindre les objectifs fixés en matière de traitement physique, documentaire et juridique des œuvres conservées.

<b>Budget prévu (fonctionnement)</b>	<b>100 000 €</b>	<b>Budget réalisé (fonctionnement)</b>	<b>78 500 €</b>
CDC	100 000 €	CDC	78 500 €
CNC	0 €	CNC	0 €